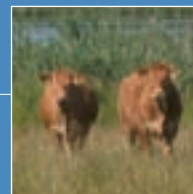


Bilan évaluatif de l'action du Parc



Sommaire

| | |
|--------------|---|
| INTRODUCTION | 7 |
|--------------|---|

DÉMARCHE ÉVALUATIVE

| | |
|--|-----------|
| A- Méthodologie | 8 |
| 1- Évaluation de la charte ou évaluation de l'action du Parc ? | 8 |
| 2- Une méthodologie participative et une expertise extérieure | 8 |
| B- Les différentes étapes du bilan évaluatif | 9 |
| 1- Déclinaison de la charte en projets et actions | 9 |
| 2- Constitution d'une base de données « Évaluation » | 9 |
| 3- Groupes de travail thématiques et bilans d'actions | 9 |
| 4- Débat public | 9 |
| 5- Entretiens semi-directifs | 9 |
| 6- Évaluation des projets en comité de pilotage | 10 |
| 7- Synthèse du bilan évaluatif | 10 |
| C- Présentation du rapport | 10 |

BILAN ÉVALUATIF DES PROJETS ET ACTIONS

| | |
|---|-----------|
| A- Modèle de présentation des fiches projets | 11 |
| B- Déclinaison de la charte en projets | 13 |

SYNTHÈSE DU BILAN ÉVALUATIF

| | |
|---|-----------|
| A- Mesure 1 : Maintenir un espace géré et entretenu et préserver la biodiversité | 87 |
| Article 4 : Améliorer la connaissance du patrimoine naturel | 87 |
| Article 5 : Préserver les habitats naturels remarquables, les espèces menacées et les équilibres naturels | 87 |
| Article 6 : Maintenir une mosaïque de milieux où la prairie joue un rôle prépondérant | 88 |
| Article 7 : Améliorer la gestion forestière | 88 |
| Article 8 : Améliorer la gestion cynégétique | 88 |
| B- Mesure 2 : Contribuer à une bonne gestion de l'eau | 88 |
| Article 9 : Agir pour une gestion concertée de l'eau et des étangs | 88 |
| Article 10 : Agir pour la qualité de l'eau | 88 |
| C- Mesure 3 : Préserver et gérer le patrimoine paysager | 89 |
| Article 11 : Favoriser le maintien d'espaces ouverts en Grande Brenne | 89 |
| Article 12 : Préserver et gérer le bocage du Boischaud sud | 89 |
| Article 13 : Préserver le patrimoine des vallées de la Creuse, de l'Anglin et de leurs affluents | 89 |
| Article 14 : Agir pour un meilleur respect des paysages | 90 |
| Article 15 : Agir pour une meilleure insertion des infrastructures | 90 |
| Article 16 : Paysages, urbanisme et architecture | 90 |

| | |
|---|-----------|
| D- Mesure 4 : Préserver et valoriser le patrimoine culturel | 91 |
| Article 17 : Améliorer la connaissance du patrimoine culturel | 91 |
| Article 18 : Le patrimoine architectural | 91 |
| Article 19 : Valorisation muséographique du patrimoine culturel | 92 |
| E- Mesure 5 : Soutenir les initiatives locales et dynamiser la vie économique | 92 |
| Article 20 : Créer une dynamique locale | 92 |
| Article 21 : La Maison de l'Entreprise | 92 |
| Article 22 : Améliorer les infrastructures et l'environnement des entreprises | 93 |
| F- Mesure 6 : Valoriser les ressources locales | 93 |
| Article 23 : L'agriculture et l'agro-alimentaire | 93 |
| Article 24 : Les filières locales et la valorisation de la marque «Parc naturel régional» | 93 |
| Article 25 : Le patrimoine et les savoir-faire | 93 |
| G- Mesure 7 : Développer un tourisme respectueux de l'environnement et une offre de qualité | 94 |
| Article 26 : Une stratégie adaptée aux spécificités du territoire et une démarche qualité | 94 |
| Article 27 : Développer un tourisme de découverte patrimoniale | 94 |
| Article 28 : Accompagner les porteurs de projets et faire émerger une dynamique collective qui intègre la stratégie du territoire | 95 |
| Article 29 : Promotion et communication | 95 |
| H- Mesure 8 : Agir pour la revitalisation du territoire | 95 |
| Article 30 : Développer une politique active du logement | 95 |
| Article 31 : Revitaliser les bourgs et prévenir les risques d'isolement de la population | 95 |
| I- Mesure 9 : Contribuer à une meilleure gestion des déchets | 96 |
| Article 32 : Contribuer à une meilleure gestion des déchets | 96 |
| J- Mesure 10 : Investir pour l'avenir en faveur des jeunes | 96 |
| Article 33 : Préparer les jeunes à devenir les acteurs du territoire de demain | 96 |
| Article 34 : Aider à l'insertion et à la formation des jeunes | 96 |
| K- Mesure 11 : Contribuer au développement culturel, facteur de lien social | 97 |
| Article 35 : Contribuer au développement culturel | 97 |
| L- Mesure 12 : Informer et sensibiliser pour mobiliser autour du parc | 97 |
| Article 36 : Faire en sorte que chacun participe à la préservation et à la valorisation du patrimoine | 97 |
| Article 37 : Faire partager l'action et le projet du Parc | 97 |

IV – LA GOUVERNANCE ET LES MOYENS

| | |
|--|------------|
| A- L'action du Parc comme catalyseur du développement territorial | 99 |
| 1- Le contrat régional de pays 1998 – 2003 | 99 |
| 2- Le contrat régional de pays 2004-2008 | 99 |
| 3- Le programme LEADER II 1997-2001 | 99 |
| 4- Le programme LEADER + 2002 – 2008 « Brenne Initiatives Jeunes » | 99 |
| 5- Le contrat de Parc 2003 – 2006 | 100 |
| 6- Les programmes thématiques pluriannuels | 100 |
| B- Les moyens humains du syndicat mixte | 101 |
| 1- Un renforcement important de l'équipe depuis 1998 | 101 |
| 2- Les moyens extérieurs au syndicat mixte | 104 |
| 3- Le statut du personnel | 104 |
| 4- Des lacunes qui subsistent | 104 |
| C- Le fonctionnement participatif du Parc | 105 |
| 1- Le syndicat mixte | 105 |
| 2- Les instances de concertation | 105 |
| 3- La coopération avec les autres collectivités et acteurs territoriaux | 106 |
| 4- Améliorer le fonctionnement participatif du Parc | 107 |
| D- Analyse budgétaire | 108 |
| 1- Le budget de fonctionnement | 108 |
| 2- Le budget d'investissement | 110 |

V – LES REGARDS PORTÉS SUR LE PARC ET SON ACTION

| | |
|---|------------|
| Synthèse et analyse des entretiens menés au niveau départemental et régional | 111 |
| A- Positionnement et fonctionnement du Parc | 111 |
| 1- Quel regard portez-vous sur la stratégie territoriale du Parc conduite ces dernières années ? | 111 |
| 2- Selon vous existe-t-il une concurrence entre les entités territoriales sur le territoire du parc et une redondance entre les actions publiques engagées | 111 |
| 3- Est-ce que les objectifs, à travers les projets développés par le Parc depuis 10 ans sont cohérents par rapport aux enjeux du territoire et son développement économique social et environnemental | 111 |
| 4- Est-ce que les intérêts des différents partenaires ont été pris en compte et respectés dans la politique territoriale du Parc | 111 |
| B- Résultats | 112 |
| 1- Quelles sont les actions phares conduites par le parc que vous retenir, et en quoi le sont-elles ? | 112 |
| 2- D'après vous quelles sont les actions clefs qui n'ont pas été mises en place et pourquoi ? | 112 |
| C- Perspectives | 113 |
| 1- Le Parc va réviser sa charte, quels sont les principaux enjeux et actions à privilégier ? | 113 |
| 2- Le Parc et l'éventuelle extension du périmètre ? | 114 |

VI - ANNEXES

| | |
|-------------------------|-----|
| Exemple de fiche action | 115 |
| Blasons | 116 |

Introduction

Le bilan évaluatif de la charte 1998-2006 constitue la première étape de la procédure de révision qui doit conduire à la nouvelle charte 2010-2022.

Il répond aux exigences de l'article R333-3 du code de l'environnement, mais aussi à celles qui s'imposent désormais à toutes politiques publiques.

La démarche conduite par le Parc naturel régional de la Brenne répond à deux préoccupations majeures :

- ▶ **anticiper le dispositif d'évaluation en continu de la future charte** en mettant en place les outils et méthodes de travail adaptés, qui s'inspirent des réflexions conduites au niveau national par la Fédération des Parcs,
- ▶ **s'engager dans une démarche participative** associant les élus, partenaires et acteurs du Parc, démarche qui sera la ligne de conduite pour l'ensemble des travaux de révision de la charte.

Avertissement :

Le présent bilan est arrêté en l'année 2006 et ne prend pas en compte les éléments intervenus dans le laps de temps précédent l'élaboration de la nouvelle charte, qui peuvent éventuellement modifier les appréciations qui sont portées (par exemple, relance de la gestion contractuelle à travers les nouvelles mesures agro-environnementales territorialisées, ou mise en place d'un projet de développement durable dans le nouveau programme Leader).

Le « diagnostic territorial » apporte un éclairage complémentaire au bilan évaluatif et en constitue un complément indispensable à la compréhension du territoire et de son évolution.

> Démarche évaluative

Bilan évaluatif
Synthèse du bilan évaluatif
La gouvernance et les moyens
Regards portés sur le Parc
Annexes

Démarche évaluative

A- MÉTHODOLOGIE

1- Évaluation de la charte ou évaluation de l'action du Parc ?

Telle qu'elle est habituellement conduite, une démarche évaluative se développe autour de 4 axes :

1. l'efficacité : les objectifs ont-ils été atteints ?
2. la cohérence : les moyens utilisés étaient-ils adéquats pour répondre aux objectifs, les actions étaient-elles cohérentes par rapport aux autres politiques appliquées sur le territoire ?
3. l'efficacité : les résultats et réalisations obtenus justifient-ils les moyens utilisés ?
4. la pertinence : les actions conduites ont-elles répondu aux enjeux et problématiques du territoire ?

Or la charte du PNR de la Brenne a été conçue avant que ne se mette en place la méthodologie de l'évaluation des chartes au niveau national. Elle n'a pas été construite sous forme de projets opérationnels dotés d'indicateurs de résultats. Il a donc fallu, a posteriori, définir et décrire les différents projets qui ont permis la réalisation des mesures de la charte.

Cela s'est avéré long et fastidieux, mais a permis de disposer de la base de travail indispensable au bilan évaluatif : les actions prévues ont-elles été réalisées, comment, avec quels résultats ?

Le bilan de la charte apparaît d'abord comme un bilan de l'action du Parc, actions conduites par le Parc lui-même ou par ses partenaires. Une évaluation de l'action de l'ensemble des acteurs publics et privés sur le territoire est un exercice qui nous paraît, à ce jour, hors de portée.

C'est pourquoi, le diagnostic territorial, et en particulier la façon dont le territoire a évolué depuis 10 ans, seconde étape de la révision de la charte, constituera le complément indispensable au présent exercice.

2- Une méthodologie participative et une expertise extérieure

Nous avons considéré que la démarche évaluative ne pouvait être réalisée entièrement en interne, et qu'il fallait à la fois :

- ▶ associer les élus, partenaires et acteurs du territoire afin qu'ils puissent porter un jugement sur les actions conduites, leur efficacité et leur pertinence, considérant :
 - que cela reflétait les principes de bonne gouvernance locale qui doivent imprégner le processus de révision de la charte,
 - que l'équipe technique ne pouvait être à la fois juge et partie.
- ▶ s'entourer d'un regard et d'une expertise extérieure, autant au plan méthodologique et d'appui à l'équipe technique du Parc, que pour un rôle de médiation (animation de réunions, entretiens semi-directifs). Cette mission a été confiée au CFPPA de la Dordogne, qui a acquis un savoir-faire dans l'évaluation des chartes des Parcs naturels régionaux. Le Parc a également recruté un vacataire pour une durée de 6 mois pour l'appuyer dans les différentes étapes du bilan évaluatif.

> Démarche évaluative

Bilan évaluatif
 Synthèse du bilan évaluatif
 La gouvernance et les moyens
 Regards portés sur le Parc
 Annexes

B- LES DIFFÉRENTES ÉTAPES DU BILAN ÉVALUATIF

1- Déclinaison de la charte en projets et actions

Afin de faciliter l'exercice d'évaluation, la charte a été découpée a posteriori en 32 projets. Ces projets peuvent concerner un article, ou une partie d'article de la charte, ou bien être transversaux à plusieurs articles.

Ces projets regroupent eux-mêmes un certain nombre d'actions, plus de 150 au total.

2- Constitution d'une base de données « Évaluation »

Cette étape a été la plus lourde en temps passé et a mobilisé l'ensemble de l'équipe du Parc qui a renseigné les fiches projets et les fiches actions sur une base de données : description du contexte, objectifs, déroulement, résultats, freins, indicateurs de résultats, bilan.

Ce travail a permis de jeter les bases de l'évaluation en continu de l'action du Parc, qui sera la règle de la nouvelle charte. Le Parc évoluera à cette occasion vers le nouveau logiciel EVA mis au point au niveau de la Fédération des Parcs.

3- Groupes de travail thématiques et bilans d'actions

Organisation de demi-journées thématiques avec les partenaires et élus du syndicat mixte à Bellebouche les 10, 14 et 22 mai et 9 juillet 2007, autour de 6 thématiques :

- ▶ Patrimoine naturel
- ▶ Paysage et patrimoine bâti
- ▶ Économie
- ▶ Éducation, culture et jeunesse
- ▶ Tourisme
- ▶ Fonctionnement et communication du Syndicat mixte

L'objectif était de faire s'exprimer les partenaires et élus sur les actions conduites par le Parc depuis 1998, à partir des synthèses des fiches projets évoquées ci-dessus. Ils ont ainsi été amenés à identifier les freins, et à émettre un avis et une note d'efficacité pour chaque action.

L'animation a été assurée par le CFPPA de la Dordogne, qui a accompagné le Parc dans sa démarche d'évaluation.

Plus de 150 participants ont été réunis sur ces 6 demi-journées. Leurs avis ainsi émis ont alimenté les travaux du comité de pilotage de l'évaluation de la charte.

4- Débat public

Une réunion exceptionnelle du Comité syndical, ouverte à l'ensemble de la population, a été organisée à la Maison du Parc le 30 juin 2007, à l'occasion des Journées du Parc.

5- Entretiens semi-directifs

Afin de compléter le travail des groupes thématiques, il a été décidé la réalisation d'entretiens individuels avec un certain nombre de partenaires, afin qu'ils puissent

> Démarche évaluative

Bilan évaluatif
Synthèse du bilan évaluatif
La gouvernance et les moyens
Regards portés sur le Parc
Annexes

bénéficier d'un temps d'expression plus libre et plus approfondi. Ces entretiens semi-directifs ont été conduits par le CFPPA auprès de deux catégories d'acteurs :

- ▶ acteurs institutionnels, avec un questionnement autour de la stratégie politique territoriale, de la gouvernance ou des modes d'action du Parc,
- ▶ acteurs peu présents lors des groupes thématiques, mais dont l'expression paraissait incontournable.

6- Évaluation des projets en comité de pilotage

Ce comité de pilotage de l'évaluation de la charte s'est réuni sur deux journées entières les 12 et 13 juillet 2007, sous l'animation du CFPPA. Il comprenait :

- ▶ des élus du Bureau, en particulier les présidents des commissions,
- ▶ des techniciens du Parc, en particulier les responsables de pôles,
- ▶ les présidents du conseil scientifique et du conseil de développement,
- ▶ la DIREN et le Conseil régional.

Il s'agissait de faire un bilan à l'échelle des projets sur la base de l'exercice des groupes thématiques et de la relecture de la charte. Au final, ce sont une vingtaine de personnes qui se sont exprimées sur les 2 jours. Une note d'efficacité a été donnée sur chaque projet ainsi qu'une appréciation sur leur cohérence. Par contre, il n'a pas été possible de noter l'efficacité et la pertinence, du fait d'un déficit d'informations.

7- Synthèse du bilan évaluatif

Cette synthèse est une lecture croisée :

- ▶ de l'évaluation des projets par le comité de pilotage,
- ▶ des articles de la charte, afin d'identifier ce qui n'a pas été réalisé par rapport à ce qui était écrit initialement, et peut ne pas apparaître dans l'évaluation des projets.

C- PRÉSENTATION DU RAPPORT

Le rapport se compose de quatre parties principales :

1 - *le bilan évaluatif des projets et actions*, qui comporte les 32 fiches projets qui ont été évaluées, dont le modèle de présentation figure page suivante,

2 - *la synthèse du bilan évaluatif*, (évoquée ci-dessus),

3 - *la gouvernance et les moyens*, comprenant :

- ▶ l'action du Parc comme catalyseur du développement territorial,
- ▶ les moyens humains du syndicat mixte et leur évolution,
- ▶ le fonctionnement participatif du Parc (qui a fait l'objet d'une réunion particulière d'un groupe thématique),
- ▶ une analyse budgétaire détaillée réalisée en interne, et s'appuyant sur différentes expertises antérieures, dont celle de la direction des finances du Conseil régional réalisée en 2005.

4 - *les regards portés sur le Parc et son action*, synthèse des entretiens semi-directifs réalisés par le CFPPA.

Bilan évaluatif des projets et actions

A- MODÈLE DE PRÉSENTATION DES FICHES PROJETS

Description du projet

Projet Ω

MESURE £ : Développer ...

Article μ - Valorisation ...

Article ¥ : Communication ...

A - Description du projet

Contexte-motif du projet

« Quel était le contexte il y a 10 ans. Qu'est-ce qui a motivé l'implication du Parc dans cette thématique ».

Objectifs :

« Énoncer les objectifs du projet au début de la charte ».

L'action évaluée et ses principaux résultats :

Action δ :

« Rapide description des actions menées et des principaux résultats »

Moyens humains : X ETP.

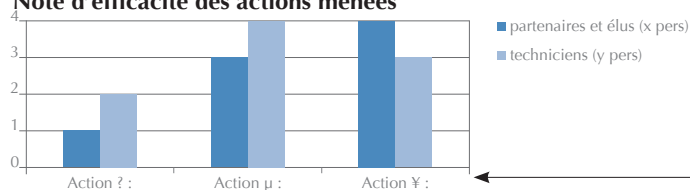
Temps passé par les techniciens du Parc.

Principaux partenaires :

Ceux qui ont porté ou participé au projet, et ceux qui ont financé

Partie évaluative

Note d'efficacité des actions menées



difficulté de noter des résultats

Bilans :

Partenaires et élus :

« synthèse des réactions lors des groupes de travail thématiques »

Technicien :

« synthèse du technicien » après l'exercice des groupes de travail thématiques »

Étape 1 :

Déclinaison de la charte en projets et actions.

Étape 2 :

Renseignement de la base de donnée par les techniciens du Parc.

Étape 3 :

Groupe de travail thématique
recueille :
- les réactions des partenaires et élus
- les réactions des techniciens

Note d'efficacité :
« Avons-nous répondu aux objectifs ? »

Synthèse de bilan :
« Quelles sont les points forts et points faibles des actions de ce projet ? »

Bilan évaluatif de la charte du Parc

- Démarche évaluative
- > **Bilan évaluatif**
- Synthèse du bilan évaluatif
- La gouvernance et les moyens
- Regards portés sur le Parc
- Annexes

Étape 4 :

Le **comité de pilotage** :

- ▶ fait la **synthèse** des travaux des groupes de travail thématiques,
- ▶ apprécie l'**efficacité** et la **cohérence** des projets,
- ▶ fait des **préconisations** pour la prochaine charte.

Cohérence/Observations : « Le projet est-il cohérent par rapport au reste de la charte ou aux autres interventions sur le territoire ? »

Note d'efficacité du projet : x (3 notes de y et 8 notes de x)
« Les objectifs de ce projet sont-ils atteints ? »

Que retenir pour la prochaine charte ?

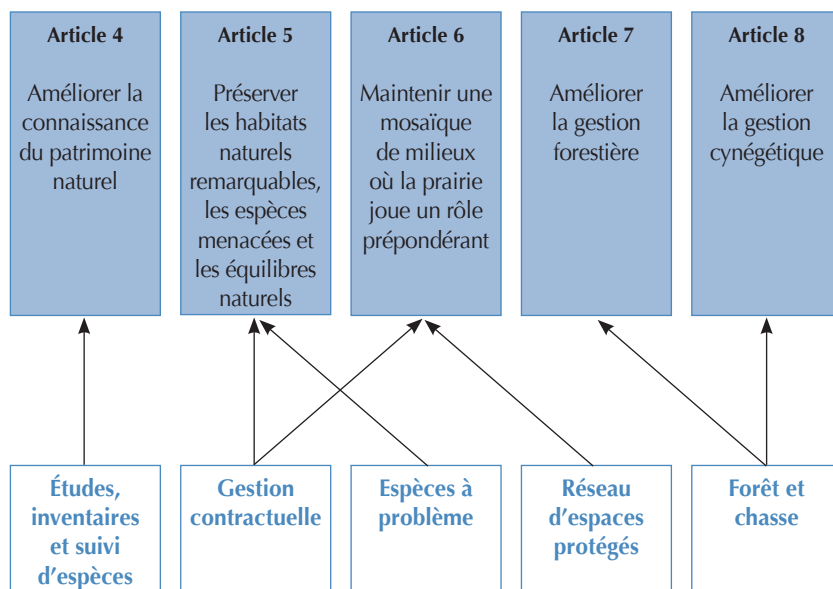
...

B- DÉCLINAISON DE LA CHARTE EN PROJETS

| AXES | MESURES | PROJETS |
|--|--|--|
| AXE 1 Préserver, gérer et valoriser l'espace et les patrimoines | Mesure 1 Maintenir un espace géré et entretenu et préserver la diversité biologique | Inventaires, études, recherches et suivi d'espèces Réseau d'espaces protégés Espèces à problèmes Forêt et chasse |
| | Mesure 2 Contribuer à une bonne gestion de l'eau | Gestion contractuelle Eau et pisciculture |
| | Mesure 3 Préserver et gérer le patrimoine paysager | Sauvegarde et valorisation des paysages Insertion paysagère et nuisances Urbanisme et architecture |
| | Mesure 4 Préserver et valoriser le patrimoine culturel | Inventaires et recherches en patrimoine culturel Sauvegarde et restauration du patrimoine bâti Valorisation muséographique |
| AXE 2 Valoriser les potentialités et les ressources locales et agir pour le développement économique | Mesure 5 Soutenir les initiatives locales et dynamiser la vie économique | Appui aux initiatives locales Service à la population |
| | Mesure 6 Valoriser les ressources locales | Valoriser les ressources locales |
| | Mesure 7 Développer un tourisme respectueux de l'environnement et une offre de qualité | Tourisme de nature Réseau d'espaces protégés Randonnées et activités de pleine nature Patrimoine et lieux de visite Hébergement et restauration Information, communication et promotion touristique |
| AXE 3 Agir pour un projet de vie locale, renforcer le sentiment d'appartenance au territoire et mobiliser autour du projet du Parc | Mesure 8 Agir pour la revitalisation du territoire | Service à la population Logement et amélioration de l'habitat Action culturelle |
| | Mesure 9 Contribuer à une meilleure gestion des déchets | |
| | Mesure 10 Investir pour l'avenir en faveur des jeunes | Les jeunes, acteur du territoire Actions éducatives |
| | Mesure 11 Contribuer au développement culturel, facteur de lien social | Action culturelle |
| | Mesure 12 Informer et sensibiliser pour mobiliser autour du Parc | Information, communication, promotion du Parc Sensibilisation et éducation au territoire Maison du Parc Manifestations Échanges et coopération |

**AXE 1
PRÉSERVER, GÉRER ET VALORISER L'ESPACE
ET LES PATRIMOINES**

**MESURE 1
Maintenir un espace géré et entretenu
et préserver la biodiversité**



Démarche évaluative

> **Bilan évaluatif**

• Axe 1

• Axe 2

• Axe 3

Synthèse du bilan évaluatif

La gouvernance et les moyens

Regards portés sur le Parc

Annexes

**Note d'efficacité
du projet :**

4

(6 notes de 3
et 7 notes de 4)

Fiche projet : Études, inventaires et suivi d'espèces

MESURE 1 : MAINTENIR UN ESPACE GÉRÉ ET ENTRETENU ET PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ

Article 4 : Améliorer la connaissance du patrimoine naturel

Description du projet

Contexte-motif du projet

En matière d'inventaires, le Parc a cherché à combler les principales lacunes repérées lors de la révision de la charte : les habitats «naturels», la flore et les invertébrés. Pour les vertébrés, la priorité a été donnée aux espèces liées à NATURA 2000. Pour l'accompagnement scientifique de plusieurs études, des partenariats ont été noués avec des universités, le CNRS, le Muséum national d'histoire naturelle en fonction des problématiques.

Objectifs :

Meilleure connaissance du patrimoine naturel du Parc, recherche en écologie, biologie de la conservation

Les actions évaluées (note d'efficacité technicien) :

- ▶ Étude du réseau écologique et des corridors (2)
- ▶ Étude tritons de blasius (3)
- ▶ Études ponctuelles de site Faune-Flore-Habitat (3)
- ▶ Guide photographique de la flore remarquable (4)
- ▶ Indicateurs végétaux agri-environnementaux (2)
- ▶ Inventaire des invertébrés aquatiques (3)
- ▶ Inventaires des araignées (3)
- ▶ Mares du sud du Parc (2)
- ▶ Modernisation des ZNIEFF (3)
- ▶ Observatoire du patrimoine naturel (3)
- ▶ Recherche des sites de reproduction de chauves-souris dans l'habitat humain (3)
- ▶ Suivi des espèces de papillons et coléoptères (3)
- ▶ Suivi des populations de Caldésie à feuilles de Parnassie (4)
- ▶ Suivi des populations de Flûteau nageant (4)
- ▶ Système biologique de l'Azuré des mouillères (3)

Principaux résultats :

- ▶ Des recherches souvent pluriannuelles qui ont apporté une amélioration significative de la connaissance : Caldésie, flûteau, papillons, coléoptères, araignées.
- ▶ Complété au fil du temps depuis 10 ans, l'observatoire reflète une bonne approche de la connaissance du patrimoine naturel du Parc et constitue une base de travail pour les actions d'inventaire ou de suivi d'espèces.
- ▶ Réalisation du Guide de la flore remarquable du Parc (édité à 3 000 exemplaires)
- ▶ 775 papillons, 873 coléoptères sont recensés sur le territoire Parc au 31/01/2007
- ▶ 2 000 espèces d'insectes inventoriées
- ▶ Recensement de 170 espèces d'araignées (/1 600 présentes en France).
- ▶ 64 mares inventoriées

Démarche évaluative

> **Bilan évaluatif**

• Axe 1

• Axe 2

• Axe 3

Synthèse du bilan évaluatif

La gouvernance et les moyens

Regards portés sur le Parc

Annexes

Moyens humains :

0,5 ETP + stagiaires et prestataires extérieurs

Principaux partenaires :

IFEN, Université de Besançon, Université d'Angers, Universités de Tours, d'Orsay, communes, propriétaires, Hellio-Van Ingen, Cnossos, DIREN Centre, région Centre, AGRIC, Chambre d'Agriculture, Faculté de Pharmacie de Limoges, OPIE, ETL, Muséum national d'histoire naturelle, associations et naturalistes, IEA, Indre nature, FIPPMA, Entomologie tourangelle et ligérienne, Entomologistes amateurs du Parc, Conservatoire botanique national du bassin parisien, Laboratoires d'analyses génétiques, Richard Lansdown, CEMAGREF de Nogent-sur-Marne.

Partie évaluative

Bilans technicien

La connaissance naturaliste des milieux et espèces présents en Brenne s'améliore. Il reste malgré tout beaucoup de travail à mettre en œuvre à la fois dans les thématiques et sur l'ensemble du territoire en ne se focalisant pas uniquement sur la Grande Brenne.

Il s'agit aussi et surtout de valoriser ce travail en trouvant des partenaires pour définir et mettre en œuvre des plans de gestion avec, en particulier, des objectifs de conservation.

Cohérence/Observations

Les études sont beaucoup focalisées sur Natura 2000.

Par contre, on a du mal à réaliser une sensibilisation sur la nature ordinaire.

Les habitants n'ont, semble-t-il, pas toujours conscience de l'extraordinaire richesse des milieux. A cet égard, la vulgarisation des données n'apparaît pas suffisante.

Au final, si beaucoup a été fait, la connaissance du patrimoine naturel est loin d'être parfaite car 20 à 25 % seulement du territoire est exploré.

Que retenir pour la prochaine charte ?

- ▶ **Mutualisation de données scientifiques entre les acteurs locaux et nationaux**
- ▶ **Vulgarisation des études menées pour mieux informer et sensibiliser sur la biodiversité du territoire du Parc**

**Note d'efficacité
du projet :**

2

(3 notes de 1
et 11 notes de 2)

Fiche projet : Gestion contractuelle

MESURE 1 : MAINTENIR UN ESPACE GÉRÉ ET ENTRETENU ET PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ

Article 5 : Préserver les habitats naturels remarquables, les espèces menacées et les équilibres naturels

Article 6 : Maintenir une mosaïque de milieux où la prairie joue un rôle prépondérant

Description du projet

Contexte-motif du projet

La charte du Parc affirme la gestion contractuelle comme une démarche privilégiée pour la protection du patrimoine naturel et la préservation de la biodiversité, mission fondatrice pour un PNR qui plus est classé au titre de la convention de Ramsar pour la préservation des zones humides.

Objectifs :

- ▶ Préserver les habitats naturels et les espèces faune-flore
- ▶ Préserver l'intégrité de la zone humide faisant l'objet du classement Ramsar
- ▶ Mettre en œuvre les documents d'objectifs Natura 2000 Grande Brenne, vallées de la Creuse et de l'Anglin
- ▶ Sensibiliser les exploitants et propriétaires vers des démarches plus respectueuses des équilibres naturels

Les actions évaluées et leurs principaux résultats :

- ▶ **Documents d'objectifs Natura 2000 :**
 - Grande Brenne : site expérimental Natura 2000, le docob a été approuvé en 1998, puis complété en 2002-2003 par les mesures de gestion contractuelles. C'est un éco-complexe de 58 000 ha.
 - Vallée de la Creuse : mise à l'étude du docob en 2004 qui sera approuvée en 2006. Ce site, qui sera étendu en 2007 (5 300 ha), se développe largement en dehors du territoire du Parc, jusqu'au lac d'Eguzon.
 - Vallée de l'Anglin : le Parc réalise les compléments au docob étudié par la FDPMA à partir de 2005 avec l'élaboration des mesures de gestion contractuelles, en parallèle avec la vallée de la Creuse. Approbation du docob en 2006. Site étendu en 2007 (4 130 ha).
- ▶ **Contrats Natura 2000 :**
seulement 2 contrats Natura 2000 signés en Grande Brenne en 2004, puis 4 en Grande Brenne et 2 dans la vallée de la Creuse en 2005 – 2006.
- ▶ **Mesures Agri-environnementales :**
1989-1997-OGAF : 70 éleveurs sous contrat de 5 ans correspondant à 5 000 ha ; 1998-2001-OPL : 45 éleveurs, 3 300 ha de contrats de niveau 1 et 94 ha de niveau 2 ; 2001-2002-CTE : 144 exploitations visitées, 14 000 ha prospectés ; 2004-2005-CAD : 24 contrats signés en 2004 dont 7 Natura 2000.
- ▶ **Mesures aqua-environnementales :**
2 cahiers des charges élaborés en 1999 et 2003 sont restés sans suite, faute de dispositif adapté pour les appliquer (pisciculture non éligible à la PAC).

Démarche évaluative

> Bilan évaluatif

. Axe 1

Axe 2

Axe 3

Synthèse du bilan évaluatif

La gouvernance et les moyens

Regards portés sur le Parc

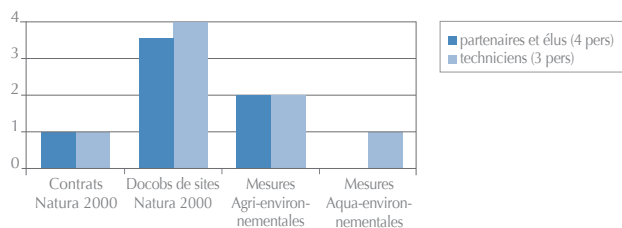
Annexes

► **Gestion écopastorale :**

afin d'assurer un entretien des milieux dans les secteurs où l'agriculture a disparu, le Parc a développé progressivement un service de gestion éco-pastoral (recrutement d'un technicien en 1998, développement d'un cheptel rustique (chevaux et brebis), acquisition de matériel... Au début des années 2000, on comptait une dizaine de sites privés sous convention pluri-annuelles, souvent en prolongement des anciens contrats LIFE-ACNAT. En 2006, il ne reste que 2 sites sous convention en Grande Brenne, mais 7 sur les pelouses calcicoles de la vallée de la Creuse.

Partie évaluative

Note d'efficacité des actions menées :

**Bilans partenaires et élus :**

De moins en moins de parcelles sous contrat MAE même si le taux de contractualisation (qu'il s'agisse de la Grande Brenne ou du sud du Parc) reste supérieur à la moyenne départementale. Cette tendance témoigne de dispositifs de gestion moins pertinents, dus à l'évolution du dispositif (post CTE) et non pas au refus des éleveurs qui étaient prêts à continuer.

Des exploitations d'agriculture extensive disparaissent pour laisser place à des propriétés de loisirs et cynégétiques (pression foncière).

Malgré tout, les diagnostics et la sensibilisation à la protection de la biodiversité au sein des activités agricoles sont positifs (consensus au sein des acteurs impliqués du Parc).

Bilan technicien :

On constate une régression en continu des surfaces contractualisées depuis le début de la nouvelle charte, à effort supérieur. Le Parc s'est beaucoup investi sur Natura 2000, mais les résultats sont décevants en terme de contractualisation, surtout pour les mesures « étangs » qui sont restées sans suite.

Cohérence/Observations :

Les actions étaient cohérentes au début du projet en 1997 ; l'évolution des dispositifs contractuels et l'évolution de la typologie des propriétaires ont rendu les actions beaucoup moins incitatives et intéressantes.

Que retenir pour la prochaine charte ?

- **Faire reconnaître la spécificité de la zone humide Brenne (et de son classement RAMSAR) par des mesures adaptées aux caractéristiques du territoire**
- **Privilégier les mesures fiscales qui paraissent plus pertinentes en Grande Brenne pour les propriétés non agricoles**
- **Sensibiliser les propriétaires et notamment les nouveaux propriétaires**

**Note d'efficacité
du projet :**

3

(4 notes de 2
et 5 notes de 3)

Fiche projet : Réseau d'espaces protégés

MESURE 1 : MAINTENIR UN ESPACE GÉRÉ ET ENTRETENU ET PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ

MESURE 7 : DÉVELOPPER UN TOURISME RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT ET UNE OFFRE DE QUALITÉ

Article 5 : Préserver les habitats naturels remarquables, les espèces menacées et les équilibres naturels

Article 6 : Maintenir une mosaïque de milieux où la prairie joue un rôle prépondérant

Article 27 : Développer un tourisme de découverte patrimoniale

Description du projet

Contexte-motif du projet

La conservation de la biodiversité ne peut reposer uniquement sur la gestion contractuelle mais doit aussi s'appuyer sur des espaces protégés durablement. Ceux-ci constituent également un élément déterminant du développement du tourisme de nature.

Objectifs :

- ▶ Conforter le réseau avec des sites supplémentaires
- ▶ Renouveler les conventions de maîtrise foncière (temporaires)
- ▶ Signer des conventions de partenariat avec les gestionnaires (convention cadre et éventuellement conventions particulières)
- ▶ Organiser les espaces protégés pour l'accueil du public
- ▶ Développer la recherche et l'expérimentation

Les actions évaluées et leurs principaux résultats :

▶ Acquisition du site Ex-Chèvres/Migné :

cet étang et la brande au sud, auparavant sous convention de gestion avec le Parc, ont pu être acquis par le Conservatoire du patrimoine naturel de la région Centre (CPNRC) en 2003. L'accès du public reste à aménager.

▶ Cave Poirière :

cavité importante pour l'hibernation des chauves-souris, sous convention avec le Parc qui a fait installer des dispositifs de protection.

▶ Convention cadre Parc/Conservatoire du patrimoine :

signée en 2003, elle définit les champs de coopération entre les deux organismes.

▶ Étang de Berge :

sous convention avec le Parc depuis 1995 avec pâturage extensif.

▶ Étangs Foucault :

ce site, acquis par le Parc en 1997, couvre 120 ha dont une quarantaine d'ha d'eau. Il a fait l'objet de travaux de restauration écologique et d'aménagements pour l'accueil du public à partir de 1998. Le plan de gestion reste à réaliser.

▶ Marais de l'Ozance :

marais alcalin remarquable sous convention avec le Parc depuis 1995. Bonne illustration de la fragilité de la gestion contractuelle.

▶ Étangs Massé :

site privé géré par convention avec la Fédération des Chasseurs (réserve cynégétique), la LPO (suivi scientifique et gestion pastorale) et le Parc (accueil du public sur des observatoires). Malheureusement, la FDCE s'est retirée en 2007, et l'étang est de nouveau chassé.

▶ Communaux de Rosnay :

prairies sous convention avec le CPNRC, gestion par un agriculteur (bovins) et par les chevaux du Parc

► **Pelouses calcicoles :**

7 sites sous convention (environ 8 ha) ont été restaurés et gérés par pâturage ovin et sont aujourd’hui dans l’ensemble dans un bon état de conservation.

► **R.N. de Chérine :**

C’est le seul site qui dispose à ce jour d’un plan de gestion, et de son propre dispositif d’évaluation. La RN a connu un important développement de ses activités au cours des dernières années. Acquisition récente d’un étang de grande valeur patrimoniale (La Sous).

Moyens humains :

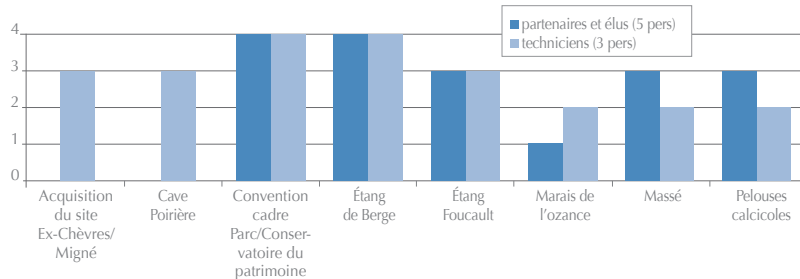
0,5 ETP

Principaux partenaires :

LIFE NATURE ; ACNAT/LIFE(1993-1998) ; associations naturalistes ; Indre Nature ; LPO ; Muséum national d’histoire naturel ; Conservatoire régional des espaces naturels ; DDAF; DIREN, communes du Parc ; Faculté de sciences de Tours ; Faculté de Orsay ; Lycée de Châteauroux et de Montmorillon ; fermier ; propriétaires ; RN Chérine.

Partie évaluative

Note d’efficacité des actions menées :



Bilans partenaires et élus :

L’impact pédagogique est très fort et la sensibilisation du propriétaire à l’intérêt de la préservation du site dans la durée améliore l’efficacité des dispositifs de préservation des sites dans la diversité des milieux, des paysages, dont certains demeurent très rares.

Bilan technicien :

L’objectif de préservation des milieux est globalement atteint sur ces sites mais la fragilité du statut « convention » laisse planer une incertitude sur l’avenir de la conservation du patrimoine naturel de certains sites.

Cohérence/Observations :

Le fonctionnement en réseau des différents sites, préconisé par la charte, s’est surtout concrétisé pour le tourisme de nature. De nouveaux sites sont apparus (Ex-chèvres), d’autres ont été confortés comme la RN de Chérine (nouvelles acquisitions foncières, renforcement de l’équipe technique, construction de la Maison de la Nature). Par contre la gestion contractuelle trouve ses limites (Ozance, Massé). Il manque un partenaire foncier de poids et la zone de préemption de la TDENS est trop restreinte. Il manque également des outils incitatifs pour l’ouverture au public d’exploitations agricoles remarquables au plan patrimonial.

Que retenir pour la prochaine charte ?

- Améliorer le fonctionnement en réseau pour mieux partager les données et les recherches
- Améliorer le partenariat avec la SAFER
- Développer les Réserves Naturelles Régionales

- Démarche évaluative
- > **Bilan évaluatif**
 - Axe 1
 - Axe 2
 - Axe 3
- Synthèse du bilan évaluatif
- La gouvernance et les moyens
- Regards portés sur le Parc
- Annexes

**Note d'efficacité
du projet :**

2

(4 notes de 1, 5 notes de 2
et 1 note de 3)

**Que retenir pour
la prochaine charte ?**

- ▶ **Mettre en œuvre des moyens de coercition et de sensibilisation sur le territoire de la Brenne**
- ▶ **Agir avant qu'il ne soit trop tard...**

Fiche projet : Espèces à problème

MESURE 1 : MAINTENIR UN ESPACE GÉRÉ ET ENTRETENU ET PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ

Article 5 : Préserver les habitats naturels remarquables, les espèces menacées et les équilibres naturels

Article 6 : Maintenir une mosaïque de milieux où la prairie joue un rôle prépondérant

Description du projet

Contexte-motif du projet

Ces espèces (jussie, ragondins...) constituent des menaces directes pour la biodiversité ou la pérennité des exploitations piscicoles (grand cormoran).

Objectifs :

- ▶ Stabiliser ou éradiquer certaines espèces exotiques envahissantes présentes (jussie, et depuis peu écrevisse de Louisiane)
- ▶ Éviter l'apparition de nouvelles espèces
- ▶ Jouer un rôle de centralisateur coordinateur pour le territoire du Parc

Les actions évaluées et leurs principaux résultats :

- ▶ **Jussies :**
premier inventaire des étangs infestés en 2005 et premier programme d'arrachage manuel avec les propriétaires volontaires en 2006
- ▶ **Suivi des cormorans hivernant sur le territoire :**
2 415 oiseaux dénombrés en novembre 2006. Malgré les tirs effectués par les ayant-droit pendant l'automne et l'hiver (2 500 oiseaux tués chaque année), les effectifs restent élevés et stables. Les pisciculteurs sont très attentifs au risque de nidification et le CNPN a autorisé à titre expérimental (2005 à 2007) la destruction du grand cormoran en période estivale. Une convention associant tous les partenaires a été conclue sous l'égide du sous-préfet du Blanc.

Moyens humains :

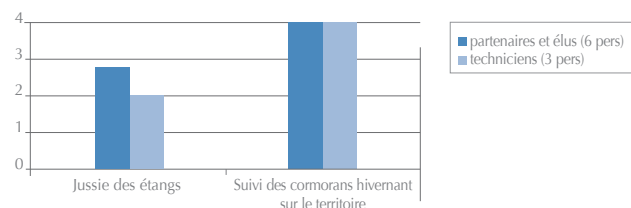
0,2 ETP

Principaux partenaires :

SIAMVB - Syndicat des exploitants d'étangs - Entreprise Fougère (arrachage manuel) ; Indre Nature ; ONCFS ; Sous-préfecture ; LPO ; RN Chérine, DIREN, DDAF.

Partie évaluative

Note d'efficacité des actions menées :



Bilans partenaires et élus :

Le Parc a été précurseur dans cette problématique mais on ressent un déficit de sensibilisation et un manque de moyens. On note par ailleurs l'absence préjudiciable de mesures coercitives.

Bilan technicien :

La coordination et la synergie des différents acteurs est essentielle pour la réussite de ces actions, et l'on se heurte souvent au libre arbitre des propriétaires. Pour la jussie, le Parc se coordonne avec le SIAMVB qui intervient sur les rivières.

- Démarche évaluative
- > **Bilan évaluatif**
 - Axe 1
 - Axe 2
 - Axe 3
- Synthèse du bilan évaluatif
- La gouvernance et les moyens
- Regards portés sur le Parc
- Annexes

Fiche projet : Forêt et chasse

MESURE 1 : MAINTENIR UN ESPACE GÉRÉ ET ENTRETENU ET PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ

Article 7 : Améliorer la gestion forestière

Article 8 : Améliorer la gestion cynégétique

Description du projet

Contexte-motif du projet

Ces deux thématiques, sur lesquelles peu d'actions ont été conduites pendant la charte, ont été regroupées sur une même fiche projet.

Objectifs :

- ▶ Participer à l'équilibre agro-sylvo-cynégétique
- ▶ Développer l'économie forestière et la valorisation du bois
- ▶ Faciliter la cohabitation chasseurs et autres usagers de la nature

Les actions évaluées et leurs principaux résultats :

▶ Forêt :

Peu d'actions ont été conduites dans ce domaine depuis 1998, à l'exception des ateliers de travail constitués sur ce thème dans les études des documents d'objectifs Natura 2000. Au cours de la première charte, le Parc avait confié au CRPF l'élaboration d'un catalogue des peuplements forestiers de référence, puis d'une typologie des stations forestières, étude lourde dont les données collectées ont été utiles aussi bien aux forestiers qu'aux naturalistes. L'édition d'un document de vulgarisation, initialement envisagé n'a finalement pas eu lieu.

▶ Chasse :

Création en 2000 d'un groupe de travail Chasse au sein de la commission «Agriculture» qui a produit un dépliant de sensibilisation pour une bonne cohabitation chasseurs-promeneurs.

Moyens humains :

épisodiques...

Principaux partenaires :

DDAF, Fédération des chasseurs de l'Indre, CRPF...

Partie évaluative

Cohérence /Observations :

Le Parc s'est peu investi dans ces deux domaines. La filière bois s'est organisée au niveau départemental. Bons rapports avec la Fédération des chasseurs, qui se sont traduits par exemple par la gestion de l'étang Massé.

Note d'efficacité du projet :

1

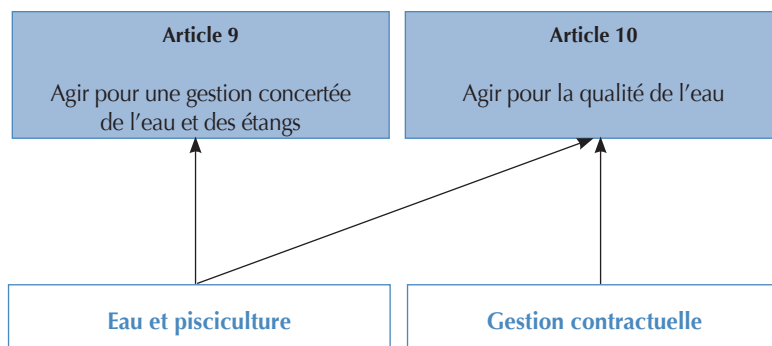
(7 notes de 1 et 1 note de 2)

Que retenir pour la prochaine charte ?

- ▶ S'investir dans la valorisation du bois et le bois énergie

**AXE 1
PRÉSERVER, GÉRER ET VALORISER L'ESPACE
ET LES PATRIMOINES**

**MESURE 2
Contribuer à une bonne gestion de l'eau**



- Démarche évaluative
- > **Bilan évaluatif**
- Axe 1
- Axe 2
- Axe 3
- Synthèse du bilan évaluatif
- La gouvernance et les moyens
- Regards portés sur le Parc
- Annexes

**Note d'efficacité
du projet :**

2

(8 notes de 2
et 1 note de 1)

**Que retenir pour
la prochaine charte ?**

- **Renforcer les actions du Parc dans ce domaine**

Fiche projet : Eau et pisciculture

MESURE 2 : CONTRIBUER À UNE BONNE GESTION DE L'EAU

Article 9 : Agir pour une gestion concertée de l'eau et des étangs

Article 10 : Agir pour la qualité de l'eau

Description du projet

Contexte-motif du projet

L'eau, les étangs, la pisciculture font partie de l'identité profonde de la Brenne, de son patrimoine naturel, humain et économique.

Objectifs :

- Favoriser une pisciculture extensive maintenant une qualité d'eau et de biodiversité des étangs
- Agir pour la bonne qualité des eaux superficielles et souterraines

Les actions évaluées et leurs principaux résultats :

- **Thèse sur les relations pisciculture et végétation aquatique (1999 à 2001) :**
Recherche pendant 3 ans dans le cadre d'un doctorat sur les relations entre les pratiques piscicoles et la végétation aquatique des étangs avec une partie plus spécifique sur la Caldésie à feuilles de Parnassie.
- **Rencontres pisciculture et biodiversité (Mars 2002) :**
Organisation de rencontres sur une journée en mars 2002 (centaine de personnes) avec des communications sur la pisciculture, les différents éléments de la biodiversité et des débats (édition et diffusion des actes).
- **Fête du poisson (Octobre 2003) :**
Journée organisée en partenariat avec le syndicat des pisciculteurs, autour d'une pêche aux étangs Foucault (animations, exposants professionnels, sorties nature... Réussite populaire, environ 1 500 visiteurs.
- **Test de refuges à poissons contre le cormoran (2005- 2007) :**
Expérimentation sur les étangs Foucault, avec l'appui du CNRS de Rennes.

Moyens humains :

0,2 ETP

Principaux partenaires :

Syndicat des pisciculteurs ; CNRS Rennes ; Muséum national d'histoire naturelle

Partie évaluative

Bilans partenaires et élus :

La thèse a permis une avancée scientifique certaine. L'expérimentation des refuges à poisson contre le cormoran est positive. La journée « pisciculture et biodiversité » a été un succès.

Bilan technicien :

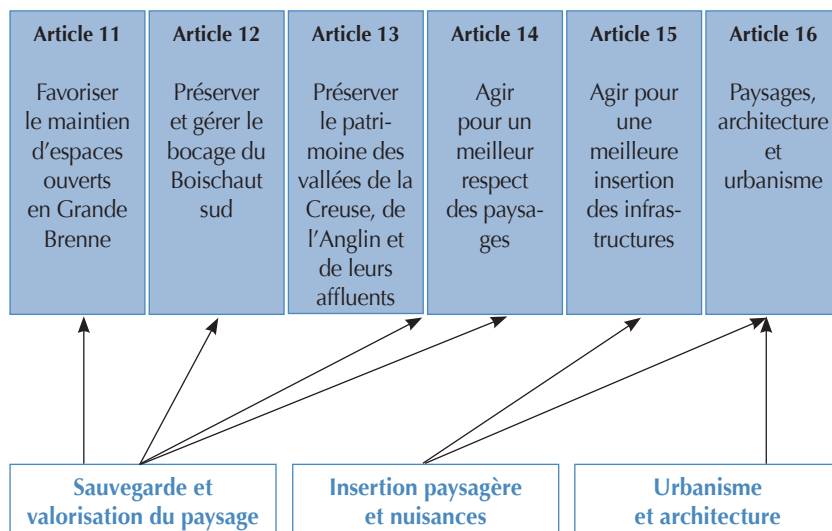
Il reste beaucoup à faire sur cette thématique qui représente un enjeu certain aujourd'hui en Grande Brenne.

Cohérence/Observations :

Les actions ne sont pas suffisantes par rapport à l'enjeu de la qualité de l'eau sur le territoire. Malgré tous les efforts du Parc, les mesures aqua-environnementales sont restées sans suite (voir projet gestion contractuelle).

**AXE 1
 PRÉSERVER, GÉRER ET VALORISER L'ESPACE
 ET LES PATRIMOINES**

**MESURE 3
 Préserver et gérer la patrimoine paysager**



**Note d'efficacité
du projet :**

3

(4 notes de 2, 9 notes de 3
et 1 note de 4)

Fiche projet : Sauvegarde et valorisation des paysages

MESURE 3 : PRÉSERVER ET GÉRER LE PATRIMOINE PAYSAGER

Article 11 - Favoriser le maintien d'espaces ouverts en Grande Brenne

Article 12 - Préserver et gérer le bocage du Boischaud sud

Article 13 - Préserver le patrimoine des vallées de la Creuse, de l'Anglin et de leurs affluents

Article 14 - Agir pour un meilleur respect des paysages

Description du projet

Contexte-motif du projet

L'approche paysagère étant pratiquement absente de la charte constitutive du Parc, la seconde charte prévoyait donc des actions spécifiques sur les 3 grandes entités paysagères du Parc : la Grande Brenne, les vallées de la Creuse et de l'Anglin et le bocage du sud.

Objectifs :

- ▶ Développer une approche paysagère sur les 3 grandes entités du Parc
- ▶ Maintenir le bon état et assurer une gestion respectueuse du patrimoine paysager
- ▶ Sensibiliser les communes dans le cadre des documents d'urbanisme et dans leur action au quotidien

Les actions évaluées et leurs principaux résultats :

▶ **Projet de paysages pour « la vallée de la Creuse » (2002-2003) :**

Étude confiée au bureau d'étude « À ciel ouvert » portant sur les 16 communes de la vallée. Diagnostics et préconisations au niveau communal et intercommunal. Cette étude a été accompagnée d'ateliers de travail thématiques, de réunions publiques, d'une approche photographique et d'une exposition de restitution.

▶ **Projet de paysages « vallées et bocage du sud du Parc » (2005-2006) :**

Étude sur le même principe que celle de la vallée de la Creuse concernant 15 communes. Développement de thématiques spécifiques sur le bocage, la nouvelle urbanisation et les éoliennes.

▶ **Avenir de la Grande Brenne (2006) :**

Audit patrimonial auprès des acteurs de la gestion de l'espace et différents scénarii d'évolution des paysages confiés à deux groupes de stagiaires (INA-PG et École du paysage de Bordeaux).

▶ **Plan de gestion du bocage (à partir de 2006) :**

Cette action qui répond à une forte attente se traduit par une action expérimentale sur 2 communes dès 2007.

▶ **Vallon des Chézeaux :**

Une partie des haies du sentier des Chézeaux a été remis en état par Indre Nature avec la technique douce d'entretien par passage, et formation des personnels communaux.

Moyens humains :

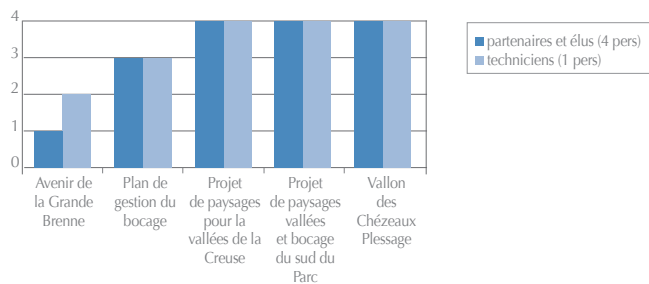
0,2 ETP + apports extérieurs

Principaux partenaires :

DIREN, Région, DRAC, CG 36, DDAF, DDE, Chambre d'Agriculture, Compagnie du Paysage, Indre Nature, CPIE, SDAP, CAUE, communes, Communauté de communes Brenne-Val de Creuse, Thenay, Rivarennnes, Nuret-le-Ferron.

Partie évaluative

Note d'efficacité des actions menées :



Bilans partenaires et élus :

La connaissance des paysages du territoire du Parc est aujourd'hui bonne. Il faut maintenant passer à l'opérationnel et, au besoin, au réglementaire.

Bilan technicien :

Les études de paysage sont très riches de propositions. Leur mise en œuvre demande à la fois une animation forte auprès des collectivités et des habitants et des moyens pour la maîtrise d'œuvre avec l'intervention de professionnels du paysage. Le réseau d'acteurs associatifs sur le terrain est déterminant dans la capacité à mobiliser pour mettre en œuvre des actions, et concrétiser les outils d'intervention.

Cohérence/Observations :

Cette charte a permis d'avoir une bonne vision des paysages du Parc même si l'approche des paysages de la Brenne a été plus légère (atelier d'étudiants de 4 mois).

Les habitants, mais aussi les visiteurs, sont plutôt sensibilisés au paysage, en particulier sur le besoin de protection du bocage. L'outil PNR ne permet pas de s'opposer à certaines évolutions, comme la destruction des haies, mais les communes ont tout de même des outils à leur disposition.

Que retenir pour la prochaine charte ?

- ▶ **Achever le travail de diagnostic et de recommandations pour les paysages au nord de la Creuse**
- ▶ **Sensibiliser les communes, Communautés de communes et l'ensemble des acteurs**
- ▶ **Renforcer la coordination des acteurs publics**
- ▶ **Utiliser les outils réglementaires**
- ▶ **Mettre en œuvre les programmes d'actions des projets de paysage**

- Démarche évaluative
- > **Bilan évaluatif**
- Axe 1
- Axe 2
- Axe 3
- Synthèse du bilan évaluatif
- La gouvernance et les moyens
- Regards portés sur le Parc
- Annexes

**Note d'efficacité
du projet :**

2

(5 notes de 1 et 6 notes de 2)

Fiche projet : Insertion paysagère et nuisances

MESURE 3 : PRÉSERVER ET GÉRER LE PATRIMOINE PAYSAGER

Article 15 - Agir pour une meilleure insertion des infrastructures

Article 16 - Paysages, urbanisme et architecture

Description du projet

Contexte-motif du projet

Si le territoire du Parc paraît relativement préservé en matière de qualité des paysages, des efforts doivent cependant être entrepris, d'autant qu'il s'agit d'un domaine où un PNR se doit de donner l'exemple.

Objectifs :

- ▶ Préserver les paysages
- ▶ Résorber les points noirs paysagers
- ▶ Insérer les infrastructures avec cohérence

Les actions évaluées et leurs principaux résultats :

▶ Consultation du Parc sur les créations d'infrastructures :

La majeure partie des consultations porte sur les lignes électriques et les créations d'étangs, mais peu en matière d'installations classées ou d'infrastructures routières.

▶ En fin de charte on a rencontré une problématique nouvelle : la consultation pour l'implantation de champs éoliens.

La question de l'éolien a été abordée par l'étude de paysages du Sud du Parc et dans le cadre du PAC du préfet sur les zones de développement de l'éolien. Le territoire est considéré en moyenne comme défavorable à l'implantation de l'éolien.

▶ Schéma d'enfouissement des réseaux (2003) :

Étude confiée à un groupe d'étudiants du CESA de Tours qui précise les points noirs à traiter hors agglomération. Un atlas cartographique comprenant 47 fiches communales présente un schéma d'enfouissement.

▶ Dissimulation des lignes aériennes :

Quelques opérations exemplaires en espace naturel ou dans le cadre de l'opération « Villages du Parc » réalisées dans le cadre de la convention avec EDF et le Conseil régional.

Moyens humains :

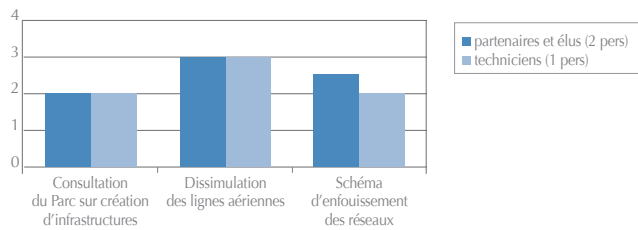
0,2 ETP

Principaux partenaires :

Région Centre, EDF, France télécom, CESA, Syndicats d'électrification, communes du Parc.

Partie évaluative

Note d'efficacité des actions menées :



Bilans partenaires et élus :

L'action du Parc n'est pas visible sauf sur les programmes d'enfouissement.

Bilan technicien :

Des actions sont réalisées mais restent les points noirs « ordinaires ».

Cohérence/Observations :

Les avis du Parc ne sont que des avis simples : tout repose sur le relationnel avec les administrations et les opérateurs. De grosses lacunes subsistent comme par exemple les aménagements routiers.

Que retenir pour la prochaine charte ?

- ▶ Constituer un groupe d'élus sur des décisions d'aménagement menaçante pour les paysages du Parc
- ▶ Prêter vigilance à toutes les petites laideurs du quotidien
- ▶ Ne pas inscrire d'actions liées aux routes sans s'assurer de l'engagement du partenaire dont c'est la compétence

- Démarche évaluative
- > **Bilan évaluatif**
- Axe 1
- Axe 2
- Axe 3
- Synthèse du bilan évaluatif
- La gouvernance et les moyens
- Regards portés sur le Parc
- Annexes

**Note d'efficacité
du projet :**

3

(6 notes de 3, 1 note de 2
et 1 note de 4)

Fiche projet : Urbanisme et architecture

MESURE 3 : PRÉSERVER ET GÉRER LE PATRIMOINE PAYSAGER

Article 16 - Paysages, urbanisme et architecture

Description du projet

Contexte-motif du projet

Peu sensible dans les premières années du Parc, la pression d'urbanisation devient plus importante depuis quelques années et nécessite une organisation de la gestion de l'espace des communes, et donc un appui du Parc pour les conseiller.

Objectifs :

- ▶ Inciter les communes à se doter de documents d'urbanisme et participer à leur élaboration
- ▶ Sensibiliser les particuliers et les maîtres d'œuvre
- ▶ Mettre en œuvre une architecture contemporaine de qualité et une démarche énergie-HQE

Les actions évaluées et leurs principaux résultats :

▶ Suivi des documents d'urbanisme :

En 1997, 22 communes sur 47 étaient dotées d'un document d'urbanisme (15 POS et 7 GARNU). Aujourd'hui, 40 communes sur 49 ont un document d'urbanisme en cours ou approuvé, dont 21 cartes communales. La présence du Parc est désormais systématique dans les groupes de travail (il ne reste que quelques communes sans document d'urbanisme), et renforcé dans les nouveaux PLU (Neuillay, Vendœuvres) où les paysages et le patrimoine naturel sont considérés comme les bases de la réflexion.

▶ Conseils aux communes :

Action conduite en partenariat avec le CAUE mais il y a une carence en moyens humains. Depuis 2007, expérimentation d'un appui aux communes sur le paysage pour divers projets d'aménagements (vacations de 1/2 journée de paysagistes).

▶ Bâtiments agricoles traditionnels :

Enquête réalisée auprès de 840 agriculteurs en 2002, suivie de stages à destination des agriculteurs, et d'une étude sur le devenir des bâtiments agricoles anciens. Cela a donné suite à quelques restaurations de bâtiments agricoles dans le cadre du contrat de Pays 1998-2003.

▶ Architecture Contemporaine et énergie/HQE :

Action émergente qui devrait prendre son essor dans le nouveau programme Leader.

Moyens humains :

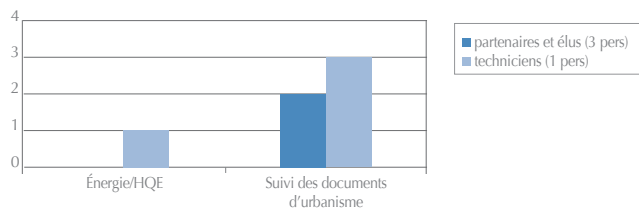
0,2 ETP

Principaux partenaires :

Région + Europe, DRAC, DDE, DDAF, SDAP, CAUE, Chambre d'agriculture

Partie évaluative

Note d'efficacité des actions menées :



Bilans partenaires et élus :

Le PLU est intéressant car il permet aux communes de fonder et de développer un projet à long terme de développement et pas seulement un zonage. Il est malheureusement encore trop peu perçu comme tel.

Bilan technicien :

Des documents d'urbanisme ont été mis en place dans presque toutes les communes, ce qui constitue une base indispensable pour travailler sur l'ensemble des actions.

On a intérêt à être plus au contact des élus en se confrontant à leur réalité de gestion. Il s'agit de les sensibiliser aux différentes problématiques susceptibles de se poser dans leurs communes à moyen terme (transports, économies d'espace, énergie), aux aspects qualitatifs et à la notion de projet de territoire et non pas uniquement au réglementaire et au zonage. La carte communale peut être considérée comme un premier pas dans le domaine de l'urbanisme, mais bien souvent, elle s'avère insuffisante pour assurer une gestion de l'espace qualitative.

Cohérence/Observations :

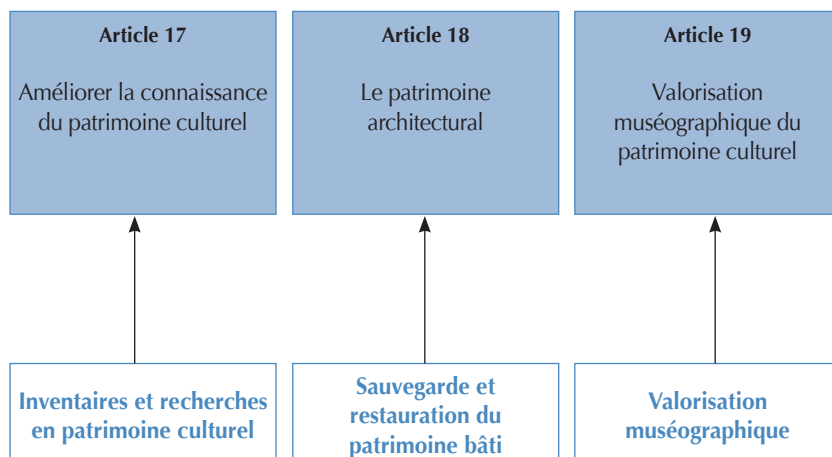
Il y a une carence évidente au niveau des moyens humains au sein de l'équipe du Parc pour mener à bien ces missions essentielles d'appui et de conseil aux communes.

Que retenir pour la prochaine charte ?

- ▶ **Rendre compatible charte et documents d'urbanisme communaux par une approche transversale inter-thématique et notamment environnementale**
- ▶ **Le Parc doit s'investir dans les opérations cœur de village le plus en amont possible**
- ▶ **Mettre en place des ZPPAUP dans les zones bâties et paysagères les plus sensibles**
- ▶ **Travailler sur la mise en œuvre de PLU « ruraux » adaptés au territoire**
- ▶ **Développer les approches intercommunales**

**AXE 1
PRÉSERVER, GÉRER ET VALORISER L'ESPACE
ET LES PATRIMOINES**

**MESURE 4
Préserver et valoriser la patrimoine culturel**



**Note d'efficacité
du projet :**

4

(6 notes de 3, 7 notes de 4)

Fiche projet : Inventaires et recherches sur le patrimoine culturel

MESURE 4 : PRÉSERVER ET VALORISER LE PATRIMOINE CULTUREL

Article 17 - Améliorer la connaissance du patrimoine culturel

Description du projet

Contexte-motif du projet

Le territoire de la Brenne a été peu étudié pour son patrimoine bâti et paysager. De façon plus générale, ce territoire était un peu délaissé par les recherches historiques.

Objectifs :

- ▶ Mieux connaître le patrimoine culturel et permettre sa valorisation
- ▶ Mieux connaître l'histoire du patrimoine, bâti et de la formation des paysages du Parc
- ▶ Identifier des enjeux de conservation et de valorisation

Les actions évaluées et leurs principaux résultats :

- ▶ **Inventaire du petit patrimoine** (1997 à 2004) : Réalisé par 16 stagiaires issus de formations universitaires « patrimoine » au fil des années. 4394 éléments ont été recensés sur les 47 communes (forges, fours à chaux, moulins, lavoirs...) et répertoriés sur une base de données. Edition d'un guide prévu en 2008.
- ▶ **Étude des tuileries du Parc** (2000) : Cette étude a accompagné un travail d'inventaire des tuileries du Parc, réalisé par l'Écomusée et qui s'est traduit par une exposition.
- ▶ **Étude historique et archéologique des paysages des étangs** : Engagée en 2001, cette recherche historique et archéologique a permis des avancées remarquables sur la connaissance fondamentale de l'histoire des étangs et des paysages de la Brenne. Elle s'accompagne d'un travail de sensibilisation des propriétaires et acteurs locaux.
- ▶ **Inventaire de l'architecture rurale** : Engagé en 2003 par le recrutement d'une chargée d'études, cet inventaire est réalisé avec l'appui et la méthodologie du service de l'inventaire (DRAC puis région Centre). A ce jour 10 communes sont inventoriées, 2500 notices sont saisies dans le logiciel RENABL avec quelque 4200 photos.
- ▶ **Guide pour la restauration et l'entretien de l'architecture rurale** (2002) : C'est un document de sensibilisation et de conseil pour la restauration du patrimoine bâti qui valorise les connaissances accumulées par le Parc à travers les inventaires, les opérations village...
- ▶ **Étude des bourgs de la vallée de la Creuse** : Étude archéologique sur l'évolution historique des bourgs de la vallée réalisée par l'INRAP en collaboration avec l'architecte du Parc.
- ▶ Si elles n'ont pas fait l'objet de l'évaluation, il convient d'ajouter les autres actions conduites par l'Ecomusée sur la période, en particulier :

Inventaires et recherches :

- inventaire des archives communales (1997-1999)
- inventaire de la fabrique de porcelaine de la tuilerie de Berger à Ste-Gemme (2003)
- inventaire des objets de la forge de Bernier à Lignac (2005)
- inventaire des objets mobiliers des églises du Blanc (2006)

Expositions et publications :

- 8 expositions temporaires ont été organisées au Château Naillac, en particulier : « Terre et feu, mémoires de tuiliers » (2000), « au pays des pyramide, chèvres, fromages et terroirs » (2002), « enquête au pays des étangs » (2005). Les deux premières citées ont donné lieu à publication.

Moyens humains :

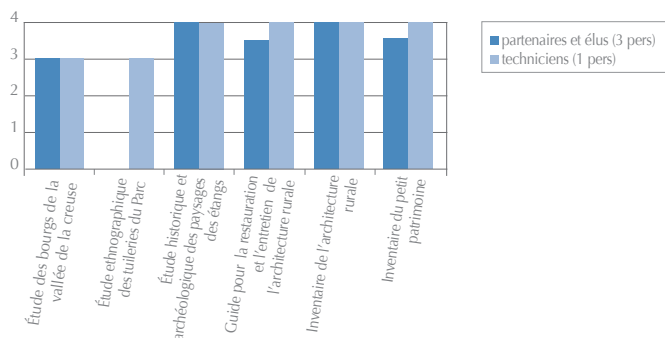
2 ETP depuis 2003

Principaux partenaires :

Région Centre, DRAC, SRA puis Service régional de l'inventaire (SRI)...

Partie évaluative

Note d'efficacité des actions menées :



Bilans partenaires et élus :

La population locale devient convaincue de l'intérêt patrimonial du bâti sur le territoire. Néanmoins, un travail de valorisation et de sensibilisation apparaît aujourd'hui insuffisant.

Les élus sont très satisfaits du guide pour la restauration et l'entretien de l'architecture rurale, et du porter à connaissance ; le travail en commun avec le SDAP et le CAUE est de plus en plus efficace. Les plaquettes produites sont utiles tout comme les conseils disponibles pour la population et les entreprises.

Bilan technicien :

Le bilan est positif car on a aujourd'hui une bonne connaissance des spécificités du patrimoine bâti et du paysage sur le Parc de la Brenne.

Cohérence/Observations :

Ce travail d'inventaire et de recherche s'inscrit en amont de la diffusion des informations et de la valorisation de ce patrimoine culturel.

Que retenir pour la prochaine charte ?

- ▶ Continuer à travailler sur la connaissance fondamentale du territoire
- ▶ Réflexion à conduire sur la valorisation
- ▶ Communication sur les typologies de patrimoine culturel à préserver, valoriser et développer
- ▶ Sensibilisation de la population à la richesse culturelle du territoire
- ▶ Poursuite du recueil de mémoires

- Démarche évaluative
- > **Bilan évaluatif**
- Axe 1
- Axe 2
- Axe 3
- Synthèse du bilan évaluatif
- La gouvernance et les moyens
- Regards portés sur le Parc
- Annexes

**Note d'efficacité
du projet :**

4

(3 notes de 3 et 12 notes de 4)

Fiche projet : Sauvegarde et restauration du patrimoine bâti

MESURE 4 – PRÉSERVER ET VALORISER LE PATRIMOINE CULTUREL

Article 18 - Le patrimoine architectural

Description du projet

Contexte-motif du projet

Le Parc recèle une architecture rurale relativement préservée qu'il convient de sauvegarder. L'architecture monumentale est bien représentée. Un travail de connaissance, de sauvegarde et de valorisation est à conduire sur les églises romanes à peintures murales.

Objectifs :

- ▶ Préserver le patrimoine architectural et en assurer la valorisation
- ▶ Réhabiliter des savoir-faire et des techniques traditionnelles de restauration
- ▶ Améliorer le cadre de vie et l'attractivité du territoire
- ▶ Participer à l'insertion de publics en difficulté

Les actions évaluées et leurs principaux résultats :

▶ Chapelle de Plaincourault :

Achetée pour un franc symbolique en 1995 par le Parc, cette chapelle aux peintures murales remarquables, a entièrement été restaurée. Ouverture au public à partir de 2000 (jugée souvent insuffisante).

▶ Abbaye de Méobecq :

Une étude de restauration des remparts et de valorisation des bâtiments a été confiée par le Parc à un architecte du patrimoine en 2001. Les bâtiments ont depuis été acquis par la CDC Val de l'Indre-Brenne qui devrait assurer la maîtrise d'ouvrage.

▶ Églises à peintures murales :

L'étude d'inventaire, confiée à l'association « Rencontre avec le patrimoine religieux » concerne 42 édifices dont certains très riches sont encore méconnus.

▶ Opération « Villages du Parc » :

Il s'agit d'initier une dynamique de restauration et de mise en valeur de villages représentatifs de l'architecture rurale du Parc. Basée sur un plan de référence établi par un architecte, la phase opérationnelle permet des aides pour les particuliers ou les communes. Deux opérations en 8 ans ont concerné 11 sites (enfouissement des réseaux et aménagements d'espaces publics, restauration de 25 bâtiments privés, de puits, de murets...).

▶ Chantiers d'insertion pour la restauration du petit patrimoine :

35 chantiers ont été réalisés (murets, puits, fours, fontaines, lavoirs...). Action arrêtée en 2007 à la suite de la fermeture du secteur bâtiment de l'association.

▶ Conservatoire de l'architecture rurale :

Il s'agit de sauvegarder des bâtiments témoins de l'évolution de l'architecture rurale. Les maisons de La Billarderie et Lejonc appartiennent au Parc. S'y ajoutent 4 bâtiments privés (maison en terre, four à pain, forge, pigeonnier).

▶ Chantier-école Lejonc :

Double objectif de formation-insertion professionnelle et de sauvegarde d'une maison de 1536 sous bail emphytéotique (cf. conservatoire).

▶ Partenariat Fondation du Patrimoine :

Une convention de partenariat lie le Parc et la Fondation depuis 2003. Une vingtaine de dossiers aidés.

▶ Conseil architectural :

Une centaine de conseils par an pour la restauration du bâti ancien.

- Démarche évaluative
- > **Bilan évaluatif**
 - Axe 1
 - Axe 2
 - Axe 3
- Synthèse du bilan évaluatif
- La gouvernance et les moyens
- Regards portés sur le Parc
- Annexes

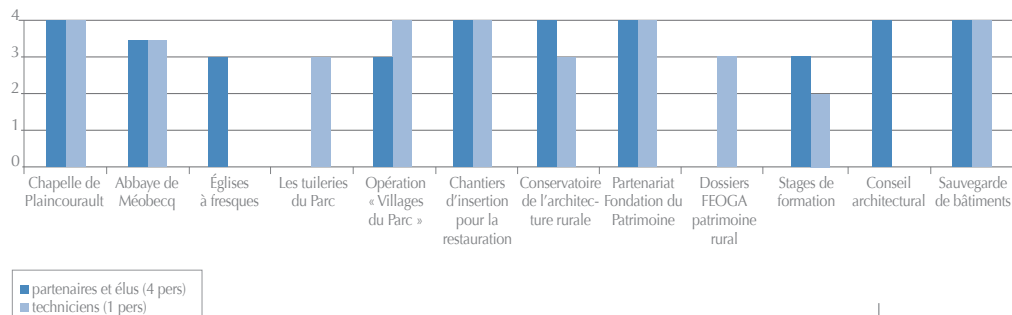
- ▶ **Assistance pour la sauvegarde du patrimoine :**
Pigeonnier de Lureuil (commune), Forge de Bernier (privé), four du Blizon (maîtrise d'ouvrage Parc).
- ▶ **Dossiers FEOGA patrimoine rural :**
22 bâtiments suivis, 16 dossiers financés.
- ▶ **Stages de formation thématiques :**
chaux aérienne, terre crue, bâtiments agricoles.

Moyens humains :
0,5 ETP

Principaux partenaires :
Région + Europe, DRAC, ABF, CDC Val de l'Indre Brenne, Écomusée, Solidarité Accueil, IDées en Brenne et la PAIO, ANPE, Commune de Martizay, CAPEB, les Compagnons du devoir, AFPA pour la validation des acquis, Association des Amis de Mérigny, Communes, propriétaires, Fondation du patrimoine, SDAP, MPF et associations du patrimoine, DDAF, Chambre d'agriculture, DDTEFP, Chambre de Métiers, MIFE du Blanc, CAPEB.

Partie évaluative

Note d'efficacité des actions menées :



Bilans partenaires et élus :

Le bilan est très positif car depuis 10 ans, on constate une véritable prise de conscience de la valeur patrimoniale du bâti rural par les habitants et plus seulement du patrimoine monumental. L'action du Parc est reconnue par les habitants et par les partenaires. Le petit patrimoine notamment est requalifié. Les actions ponctuelles ou expérimentales ont permis de construire peu à peu une politique de sauvegarde et des outils adaptés. Partenariat riche avec les associations d'insertion.

Cohérence/Observations :

Beaucoup d'actions ont été menées. On constate un effet d'entraînement suite aux différentes restaurations. Dans certains cas, un accompagnement réglementaire par des documents d'urbanisme bien adaptés reste nécessaire.

Que retenir pour la prochaine charte ?

- ▶ **Intégrer la question des économies d'énergie et énergies renouvelables (cf. nouvelle OPAH) et plus largement le développement durable (matériaux sains)**
- ▶ **Continuer à veiller à la conservation du bâti ancien « ordinaire » pour éviter la banalisation des paysages**
- ▶ **Veiller aussi à la « conservation » des bâtiments les plus remarquables en bon état aujourd'hui, mais susceptibles de disparaître ou d'être transformés dans le temps**
- ▶ **Développer un partenariat avec les associations locales pour faire émerger, développer ou soutenir des projets venant du territoire**
- ▶ **Concevoir des documents de vulgarisation et de communication sur les différents ouvrages restaurés**

- Démarche évaluative
- > **Bilan évaluatif**
- Axe 1
- Axe 2
- Axe 3
- Synthèse du bilan évaluatif
- La gouvernance et les moyens
- Regards portés sur le Parc
- Annexes

**Note d'efficacité
du projet :**

3

(3 notes de 4 et 8 notes de 3)

**Que retenir pour
la prochaine charte ?**

- ▶ **Renforcer les moyens humains et financiers**
- ▶ **Développer des programmes de recherche sur le territoire**
- ▶ **Développer le lien avec les universités**

Fiche projet : Valorisation muséographique

**MESURE 4 – PRÉSERVER ET VALORISER LE PATRIMOINE CULTUREL
MESURE 7 : DÉVELOPPER UN TOURISME RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT ET UNE OFFRE DE QUALITÉ**

Article 19 - Valorisation muséographique du patrimoine culturel

Article 27 : Développer un tourisme de découverte patrimoniale

Description du projet

Contexte-motif du projet

Depuis sa création, le Parc s'appuie sur l'Écomusée pour le patrimoine culturel et sa valorisation muséographique. Mais beaucoup restait à faire à l'issue de la charte constitutive.

Objectifs :

- ▶ Améliorer la présentation des collections et mieux structurer l'offre muséographique autour d'un projet de territoire
- ▶ Apporter un appui scientifique et technique aux structures locales par l'inventaire des collections, le développement de programmes de recherche et d'expositions temporaires

Les actions évaluées et leurs principaux résultats :

▶ **Réseau Écomusée**

(note d'efficacité partenaires, élus et technicien = 2).

Créé à partir de 1998, il regroupe autour d'une charte de qualité :

- L'Écomusée de la Brenne (Le Blanc)
- La maison des amis du Blanc
- Le musée Henry de Monfreid (Ingrandes)
- Le musée archéologique de Martizay
- L'atelier Gallo Romain du Latté (Oulches)
- Les trois musées de Prissac (machinisme agricole)
- La maison de la pisciculture de Mézières en Brenne
- La maison de l'apiculture (aujourd'hui fermée)

Une charte graphique et une signalétique communes ont été mises en place, ainsi qu'une ligne de documents présentant les différents sites avec le soutien du LEADER 2. Des opérations collectives comme le printemps des musées sont réalisées, ainsi que des inventaires sur les collections. L'Écomusée organise chaque année au Château-Naillac une exposition temporaire afin de :

- ▶ **valoriser le patrimoine culturel du Parc naturel régional de la Brenne et diffuser les résultats des recherches et études,**
- ▶ **animer le site et en renouveler l'intérêt.**

Depuis 2004, le personnel permanent est rattaché à la ville du Blanc.

Une convention précise les modalités du partenariat entre le Parc et l'Écomusée et les missions qui lui sont confiées.

Moyens humains :

Écomusée et structures associées.

Principaux partenaires :

Région + Europe, DRAC, Écomusée, communes, associations locales

Partie évaluative

Bilans partenaires, élus et technicien :

Une meilleure cohésion est déjà sensible entre les membres du réseau, ainsi qu'un début de professionnalisation et une meilleure fréquentation des sites avec une signalétique bien faite.

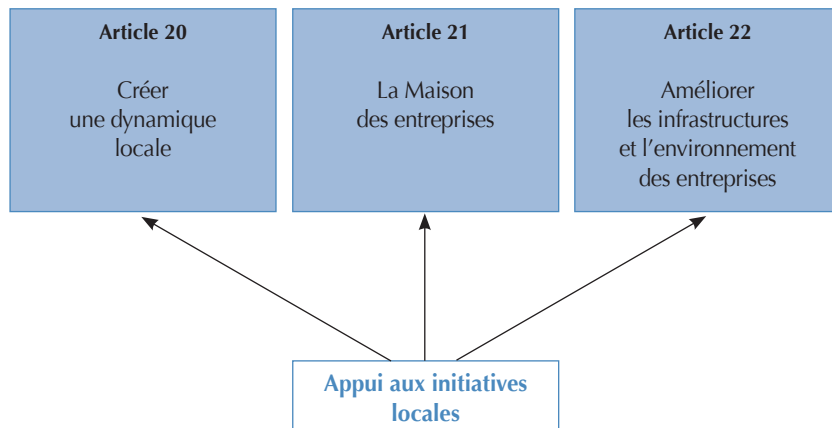
Mais les structures restent petites, sans moyens financiers, animées par des bénévoles.

Cohérence/Observations :

Un réseau est en place mais on manque de moyens humains et financiers pour le faire vivre.

AXE 2
VALORISER LES POTENTIALITÉS ET LES RESSOURCES LOCALES
ET AGIR POUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

MESURE 5
Soutenir les initiatives locales et dynamiser la vie économique



Note d'efficacité
du projet :

4

(11 notes de 4, 6 notes de 3)

Fiche projet : Appui aux initiatives locales

MESURE 5 – SOUTENIR LES INITIATIVES LOCALES ET DYNAMISER LA VIE ÉCONOMIQUE

Article 20 - Créer une dynamique locale

Article 21 - La Maison des entreprises

Article 22 - Améliorer les infrastructures et l'environnement des entreprises

Description du projet

Contexte-motif du projet

Le développement économique du territoire fait partie des principes fondateurs du Parc. Territoire rural faiblement peuplé et peu industrialisé, qui dès 1992 s'est doté d'outils financiers spécifiques : fonds d'avance remboursable, fonds de garantie, fonds d'initiatives locales. A partir de 1995, le fonds d'avance remboursable a évolué en plate-forme d'initiative locale en adhérant à France Initiative réseau.

Objectifs :

- ▶ Aider la création d'activités et d'emplois, soutenir les porteurs de projet
- ▶ Conforter le tissu artisanal et commercial
- ▶ Améliorer l'attractivité du territoire

Les actions évaluées et leurs principaux résultats :

▶ Maison des entreprises :

Lieu d'accueil et d'échange créé en 1998 à la Maison du Parc, elle assure l'interface entre les partenaires de l'économie et les porteurs de projets. On y trouve en particulier les services de développement local du Parc et de l'ADEP (support de Brenne Initiative), ainsi que des permanences de la Chambre des métiers.

▶ Brenne Initiative - Prêt d'honneur :

C'est une plateforme d'initiatives locales fédérée à France Initiative Réseau qui intervient pour la création, la reprise et développement des entreprises. Depuis sa création Brenne Initiative est intervenue sur 375 dossiers correspondant à 193 créations et 79 reprises, 103 primo développement, en octroyant 1 941 750 euros de prêts d'honneur. L'appui personnalisé apporté par l'ADEP réduit considérablement le taux d'échec.

▶ Fonds de garantie :

Créé pour garantir les emprunts des porteurs de projets, il a été liquidé en 2004 en raison de l'évolution des outils régionaux de développement des entreprises.

▶ Ateliers de gestion :

Il s'agit d'apporter assistance et formation aux utilisateurs peu mobiles que sont les artisans et commerçants. Organisés par l'ADEP, reconnu organisme de formation, ils touchent suivant les années une cinquantaine à une centaine de personnes.

▶ Concours à la création et reprise d'entreprises :

Organisé en 2003 et 2005 dans le cadre du programme LEADER +. Ce sont 113 inscriptions pour 27 dossiers déposés dont 21 originaires du Parc. Aujourd'hui arrêté faute de moyens financiers.

▶ Concours junior à la création d'entreprise :

Organisé tous les ans depuis 2004 avec le lycée Pasteur du Blanc et la participation des partenaires économiques du Parc.

▶ ORAC :

Le Parc a engagé une seconde ORAC à partir de 2004 et s'achevant en 2007. Au bilan intermédiaire, l'ORAC était intervenue auprès de 11 entreprises commerciales pour la réfection de façades, la modernisation de points de vente,

la reprise de fonds de commerce ; et auprès de 59 entreprises artisanales, l'acquisition de matériel neuf, la reprise de fonds artisanaux, l'amélioration des conditions de travail.

► **Groupement d'employeurs des 1000 étangs (1998) :**

Avec l'appui de la Chambre des métiers et de l'ANPE, son périmètre d'intervention s'est élargi au-delà du territoire du Parc.

► **Club des entrepreneurs :**

Son siège social est la Maison du Parc. Réalise des opérations de promotion, parrainage, conseil et information.

Moyens humains :

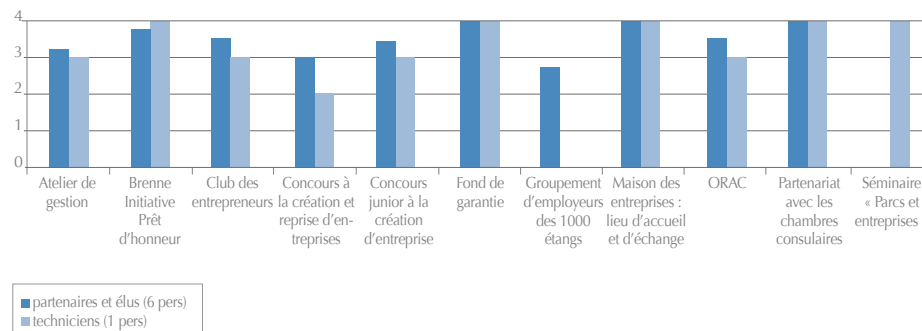
2 personnes et 1/3 + Chambre des métiers

Principaux partenaires :

FSE, État (FISAC FNADT), Caisse des dépôts et consignations, Conseil régional, ANPE, la CM36, CMAI, CCII, CA, LEADER I et II, CCBVC, la ville du Blanc, Mécénat, le lycée polyvalent Pasteur du Blanc, Garantie Expansion.

Partie évaluative

Note d'efficacité des actions menées :



Bilans partenaires, élus et technicien :

C'est un domaine où l'action conduite par le Parc et les résultats obtenus font consensus. Les résultats en terme d'entreprises aidées, d'impact sur l'emploi et de budget engagés sont présents et reconnus. La crédibilité du Parc en est renforcée auprès des nombreux acteurs économiques et pas seulement par les artisans. Peu de résultats dans l'emploi salarié.

Cohérence/Observations :

La mise en réseau des acteurs économiques au sein de la Maison des entreprises est le premier gage de cohérence. Celle-ci devra encore se renforcer avec le développement des Communautés de communes et de leur compétences économiques.

Que retenir pour la prochaine charte ?

- Définir des règles du jeu avec les Communauté de communes pour distribuer les rôles
- Améliorer la transversalité (performance environnementale) et les actions collectives

Bilan évaluatif de la charte du Parc

Démarche évaluative

> **Bilan évaluatif**

Axe 1

■ Axe 2

Axe 3

Synthèse du bilan évaluatif

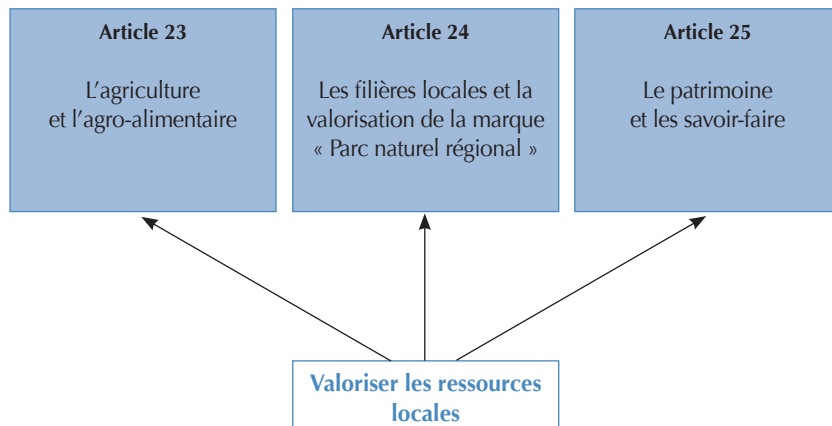
La gouvernance et les moyens

Regards portés sur le Parc

Annexes

AXE 2
VALORISER LES POTENTIALITÉS ET LES RESSOURCES LOCALES
ET AGIR POUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

MESURE 6
Valoriser les ressources locales



Note d'efficacité
du projet :

2

(11 notes de 2, 2 notes de 3)

Fiche projet : Valoriser les ressources locales

MESURE 6 – VALORISER LES RESSOURCES LOCALES

Article 6 - Maintenir une mosaïque de milieux où la prairie joue un rôle prépondérant

Article 11 - Favoriser le maintien d'espaces ouverts en Grande Brenne

Article 23 - L'agriculture et l'agro-alimentaire

Article 24 - Les filières locales et la valorisation de la marque «Parc naturel régional»

Article 25 - Le patrimoine et les savoir-faire

Description du projet

Contexte-motif du projet

La valorisation des ressources locales apparaît comme un vecteur important du développement économique local, de confortement de l'agriculture et de la pisciculture, de sauvegarde et de valorisation des produits et savoir-faire locaux. Le bilan des années passées était alors «contrasté» avec essentiellement des actions d'investissement individuel ou semi collectif alors que la notion de qualité n'a ainsi pas toujours été «au centre» des investissements réalisés.

Objectifs :

- ▶ Maintenir une activité «agricole» sur le territoire et soutenir la mutation de l'économie agricole
- ▶ Permettre aux agriculteurs de continuer à vivre de leurs productions en valorisant les produits locaux, en développant les circuits courts et la transformation sur place, et en favorisant la qualité des produits
- ▶ Favoriser l'installation de jeunes agriculteurs, en particulier en productions fermières et chèvres (Poulligny)
- ▶ Développer la marque « Parc naturel régional de la Brenne »

Les actions évaluées et leurs principaux résultats :

- ▶ **Agneau de la Brenne** : Opération initiée en 1994 à l'initiative de la profession dans le cadre du programme Leader 1, et relancée en 2005 par le recrutement d'un technicien auprès de l'ADEP. 11 boucheries artisanales commercialisent actuellement sous la marque Agneau des mille Étangs ainsi que 2 GMS locales, 4 fournisseurs sont signataires dans la démarche, 31 éleveurs sont concernés pour environ 6 500 brebis.
- ▶ **Vente directe à la ferme** : Mise en place d'un réseau de producteurs fermiers fédérés par une charte de qualité (24 adhérents)
- ▶ **Installation des jeunes agriculteurs** : réalisation d'une étude sur les communes de l'AOC Poulligny-St-Pierre par l'ADASEA et opération expérimentale d'installation d'un jeune sur la commune de Fontgombault (acquisition des terres par la Communauté de communes Brenne-Val de Creuse sur financement du contrat de Pays).
- ▶ **Maison de l'apiculture** : Initiée par les professionnels, cette opération a été portée par le Parc qui a acquis les bâtiments et a réalisé les travaux. Ouverture en 1998. Mais les apiculteurs peinent à faire fonctionner cette Maison, qui fait partie du réseau Écomusée. Fermeture au public en 2005. Solution de reprise en vue par une apicultrice professionnelle avec un conservatoire de l'abeille noire française.
- ▶ **Marque « Parc »** : la faiblesse de la production fermière en Brenne explique probablement que deux produits seulement soient marqués (miel et agneau).
- ▶ **Soutien à la production fermière** : marchés de pays, « de ferme en ferme », actions promotionnelles, sans oublier la boutique de la Maison du Parc...

► **Soutien à l'élevage :**

- opération « cheptel mieux » d'animation des éleveurs par la Chambre d'agriculture
- bâtiments de stockage : financement par la Région dans le cadre de deux contrats de Pays (bâtiments bois obligatoires)
- Aide au CUMA (contrat de Pays et FEOGA)

► **Relance des tuilerie artisanales :** une étude socio-économique sur le marché de la terre cuite a été réalisée par le Parc pour sauvegarder les tuileries artisanales (qui n'étaient plus que trois en 1995). La tuilerie de Ruffec a pu être sauvée, rachetée par la CCBVC, qui a entièrement modernisé l'outil de travail et installé un entrepreneur.

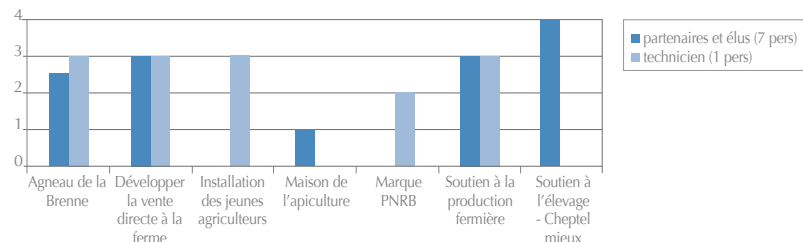
Moyens humains :
 0,5 personnes

Principaux partenaires :

l'État (FISAC, FNADT), FEDER, Fond Social Européen (FSE), FIDAR, Caisse des dépôts et consignations, Conseil régional, Chambre d'Agriculture, la Chambre des Métiers, LEADER I et II, Agneau de Brenne, CNASEA, FNSEA, Confédération paysanne...

Partie évaluative

Note d'efficacité des actions menées :



Bilans partenaires et élus :

Problèmes de notoriété et manque de suivi dans la qualité des produits et manque de communication. Il est difficile de faire vivre une petite marque avec une petite production.

Bilan technicien :

Il y a en premier lieu une forte concurrence entre les propriétés de loisirs et agricoles sur le foncier. Il n'existe alors pas d'outils de maîtrise foncière hormis de prix, capable de contrecarrer ce type de tendance.

Cohérence/Observations :

L'action en faveur des producteurs fermiers et de la marque est conduite par le Parc de façon un peu erratique, du fait du caractère précaire de l'emploi du technicien en charge de ce secteur. Il y a 10 ans, il y avait très peu de producteurs fermiers ; ils sont aujourd'hui mieux structurés. Le partenariat étroit avec la Chambre d'Agriculture permet en cela d'avancer avec les acteurs concernés même si la mobilisation reste difficile avec les restaurateurs. D'un point de vue touristique, il serait intéressant de pouvoir dire « la carpe que vous mangez vient du territoire ».

Que retenir pour la prochaine charte ?

- **Penser la chaîne dans son ensemble, de la production à la commercialisation**
- **Mettre en place des actions de sensibilisation auprès des consommateurs sur le fait qu'en achetant un produit « marqué Parc », on soutient la biodiversité, l'ouverture des milieux et le tissu socio-économique local**

Bilan évaluatif de la charte du Parc

Démarche évaluative

> **Bilan évaluatif**

• Axe 1

• Axe 2

• Axe 3

Synthèse du bilan évaluatif

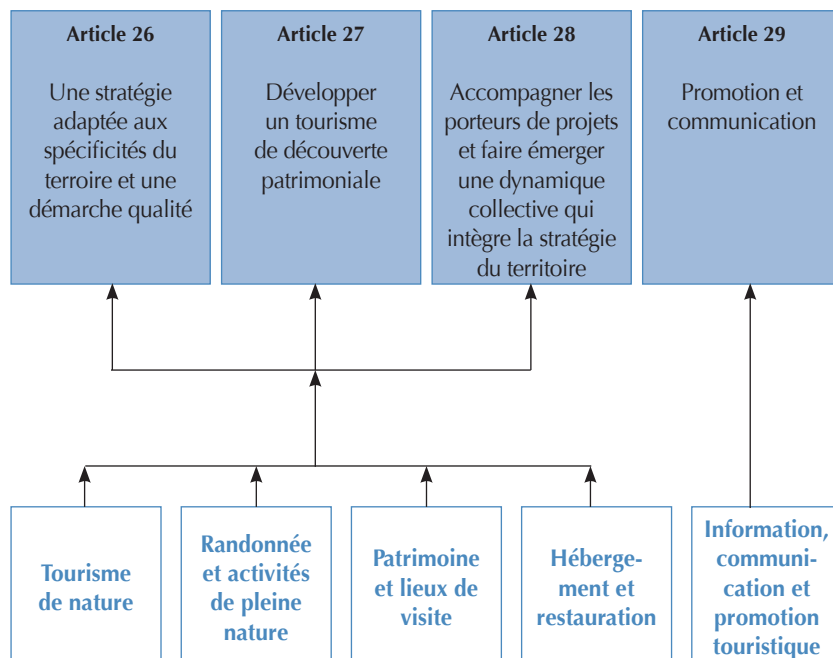
La gouvernance et les moyens

Regards portés sur le Parc

Annexes

AXE 2
VALORISER LES POTENTIALITÉS ET LES RESSOURCES LOCALES
ET AGIR POUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

MESURE 7 :
Développer un tourisme respectueux de l'environnement
et une offre de qualité



- Démarche évaluative
- > **Bilan évaluatif**
- Axe 1
- Axe 2
- Axe 3
- Synthèse du bilan évaluatif
- La gouvernance et les moyens
- Regards portés sur le Parc
- Annexes

**Note d'efficacité
du projet :**

4

(4 notes de 3, 9 notes de 4)

Fiche projet : Tourisme et nature

MESURE 7 : DÉVELOPPER UN TOURISME RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT ET UNE OFFRE DE QUALITÉ

Article 26 : Une stratégie adaptée aux spécificités du territoire et une démarche qualité

Article 27 : Développer un tourisme de découverte patrimoniale

Article 28 : Accompagner les porteurs de projets et faire émerger une dynamique collective qui intègre la stratégie du territoire

Description du projet

Contexte-motif du projet

Le Parc a des atouts naturels paysagers, faunistiques et floristiques reconnus au niveau national et international. Si la clientèle était, il y a 15 ans, principalement constituée de naturalistes, la demande s'est peu à peu diversifiée.

Regroupée sous le terme générique de tourisme de nature, elle a des attentes et exigences à satisfaire

Objectifs :

- ▶ Renforcer, structurer et communiquer sur cette offre, dans un souci constant de recherche de la qualité
- ▶ Participer à la connaissance du milieu naturel pour mieux le préserver

Les actions évaluées et leurs principaux résultats :

- ▶ **Étude tourisme de nature (2003)** : État des lieux et programme d'actions réalisés par le cabinet DMC.
- ▶ **Accueil du public sur la chaussée de la Mer rouge (2006)** : Aménagement d'un cheminement accessible aux handicapés, avec passerelles, sur une des chaussées d'étang les plus fréquentées en Brenne.
- ▶ **Maison de la nature (2002)** : Ce projet trouve son origine dans une double initiative : celle de la RN de Chérine qui n'avait pas de maison d'accueil des visiteurs, celle du Parc qui voulait créer un lieu regroupant les associations naturalistes locales, et offrir au public un espace dédié à la découverte et l'interprétation du patrimoine naturel exceptionnel de la Brenne. Construction par le Parc d'un bâtiment en bordure d'un étang, qui comprend une partie bureaux et une partie accueil du public (environ 20 000 visiteurs par an). Réalisation d'une exposition permanente « mission guifette moustac » en 2006 par « Mille lieux sur la terre ». Équipement géré par le Parc. Accueil du public par des naturalistes. Montant total des investissements depuis l'origine : environ 1 100 000 euros.
- ▶ **« Brenne Nature » et mise en réseau des acteurs du tourisme de nature** : Édition annuelle du calendrier « Brenne Nature » qui propose une centaine de sorties nature accompagnées. Mise en réseau des acteurs par le réseau cistude animé par le CPIE.
- ▶ **Promotion tourisme de nature auprès du marché britannique** : Réalisation d'une brochure en anglais (2004) regroupant des conseils pratiques, édition d'une lettre d'information annuelle adressée à la clientèle britannique, participation régulière au British Birdwatching Fair...

Moyens humains :

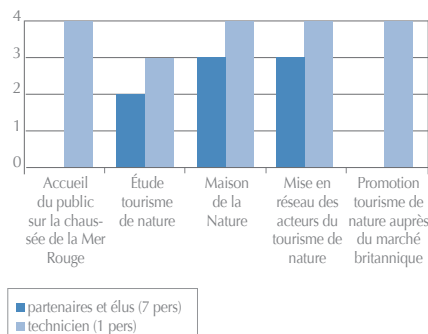
2 ETP dont 1,75 ETP pour la Maison de la nature + LPO, RNC, CPIE.

Principaux partenaires :

Région Centre, CRT Centre, communes de Rosnay et Douadic ; Réserve naturelle de Chérine, LPO Brenne, Indre nature, Conservatoire régional, FDCl, propriétaires...

Partie évaluative

Note d'efficacité des actions menées :



Bilans partenaires et élus :

La mise en réseau permet une meilleure coordination et la méthode employée est efficace.

Les actions en faveur de la clientèle anglaise sont bien réalisées et ont des retombées réelles sur le territoire.

Enfin, la Maison de la nature est un plus, surtout en matière éducative et doit rester une maison des associations.

Bilan technicien :

L'acquis de ces 10 ans d'action constitue aujourd'hui une base solide pour que le Parc de la Brenne soit reconnu comme une destination de tourisme de nature. Mais il faudra pour cela maintenir la richesse de la biodiversité et des paysages.

Cohérence/Observations :

Les actions sont situées majoritairement en grande Brenne. Elles semblent bien correspondre à la demande. La Brenne est désormais reconnue comme une véritable destination de tourisme de nature. Nécessité d'une vigilance permanente sur la maintenance des équipements en place.

Que retenir pour la prochaine charte ?

- ▶ **Faire des passerelles entre les différentes activités et les différents secteurs présents sur le territoire à partir de la clé d'entrée tourisme de nature**
- ▶ **Faire un lien avec le paysage et ses évolutions, ses composantes**

Note d'efficacité
du projet :

2

(1 note de 1, 5 notes de 2,
5 notes de 3)

Fiche projet : Randonnée et activités de pleine nature

MESURE 7 : DÉVELOPPER UN TOURISME RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT ET UNE OFFRE DE QUALITÉ

Article 26 : Une stratégie adaptée aux spécificités du territoire et une démarche qualité

Article 27 : Développer un tourisme de découverte patrimoniale

Article 28 : Accompagner les porteurs de projets et faire émerger une dynamique collective qui intègre la stratégie du territoire

Description du projet

Contexte-motif du projet

Le Parc a des atouts naturels paysagers, faunistiques et floristiques reconnus au niveau national voir international qui séduisent un nombre croissant de touristes et excursionnistes.

La randonnée et autres activités de pleine nature sont des moyens adaptés pour les découvrir.

Objectifs :

- ▶ Proposer une offre de qualité répondant à la demande
- ▶ Mettre en réseau les professionnels des activités de pleine nature pour proposer des produits identifiables et commercialisables

Les actions évaluées et leurs principaux résultats :

- ▶ **Canoë-kayak** : développement sur la Creuse avec réalisation de passes à canoës sur les déversoirs et d'un stade d'eaux vives à Tournon-Saint-Martin, édition de fiches randonnée.
- ▶ **Centre de parachutisme du Blanc (1998)** : nouveaux bâtiments d'accueil et d'hébergements.
- ▶ **Loisirs motorisés** : à l'initiative du Parc, les communes ont pris des arrêtés réglementant la circulation des véhicules à moteur sur les « 20 plus belles balades ». Arrêtés attaqués par le CODEVER devant le Tribunal Administratif. Le Parc a préparé la défense des communes. CODEVER débouté.
- ▶ **Randonnée pédestre** : C'est l'une des actions majeures de ces dernières années. Sélection de 20 itinéraires représentatifs du Parc, travaux ponctuels d'aménagement ou de défrichage, agrément et balisage par le CDRP. Edition d'un topoguide aux éditions Dakota épuisé dès sa première année.
- ▶ **Tourisme à cheval** : réalisation d'une charte d'accueil de la randonnée à cheval, repérage d'itinéraires, sélection d'hébergements, conception de deux circuits avec road book, accueil presse spécialisée en 2007.
- ▶ **Voie verte « vallée de la Creuse »** : le Parc a participé à la définition de ce projet sur la voie ferrée désaffectée Argenton - Le Blanc - Tournon-Saint-Martin, avec la Communauté de communes Brenne-Val de Creuse maître d'ouvrage. L'itinéraire devrait être terminé en 2008. Il constituera l'ossature de la randonnée vélo sur le territoire du Parc.
- ▶ **VTT (2002)** : Création de 6 circuits dont 4 sont entretenus directement par le centre VTT labélisé par la FFCT, 1 par la mairie de Mézières et 1 par l'OT de Bélâbre et édition de fiches rando.
- ▶ **Sentier de découverte** : Les deux premiers sentiers aménagés par le Parc dans les années 90 (Beauregard et le Blizon) ont maintenant vieillis et doivent être entièrement restaurés (pré-études en cours). Deux autres projets tardent à se réaliser (les fours à chaux à Oulches, et Château-Guillaume à Lignac).

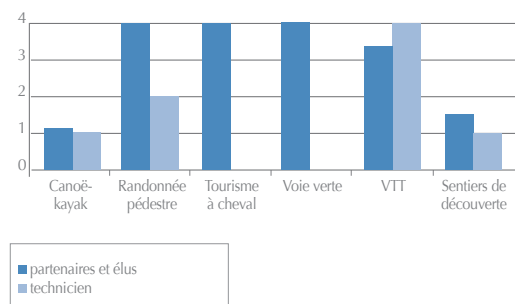
Moyens humains :
 0,25 ETP en 2007

Principaux partenaires :

Région Centre, CRT Centre, Communauté de communes Brenne-Val de Creuse, CDT, CRCK, DDJS, communes, Mairie de Mézières, Comité Départemental de randonnée pédestre, Comité Départemental de Tourisme, Indre Nature, Écomusée de la Brenne, Office de Tourisme de Bélâbre, CDTE, Prestataires, DRT, Base de Plein Air...

Partie évaluative

Note d'efficacité des actions menées :



Bilans partenaires et élus :

La promotion des 20 plus belles balades par le guide Dakota est de bonne qualité. Ce passage du quantitatif au qualitatif est un véritable projet à moyen terme pour améliorer la notoriété de la Brenne en terme de randonnée. La même démarche est à poursuivre pour la filière randonnée équestre, le canoë et le vélo.

Bilan technicien :

Il existe un réel potentiel avec des activités support de découverte du patrimoine du Parc (naturel et culturel). Grâce au guide des 20 plus belles ballades, on est à même de proposer des itinéraires de qualité et ainsi répondre à la demande de balades à la journée. Il s'agit de mieux prendre en compte cette offre pour que ces activités engendrent plus de retombées économiques sur le territoire.

Cohérence/Observations :

Nette insuffisance des moyens humains au sein de l'équipe du Parc depuis le départ de la chargée de mission en charge de ce secteur. Coordination à améliorer avec les communes (entretien des itinéraires) et les Communautés de communes qui se dotent de compétences.

Que retenir pour la prochaine charte ?

- ▶ **Veiller à la qualité des espaces et sites de pratique**
- ▶ **Veiller à une concertation entre usagers pour prévenir les conflits d'usage**
- ▶ **Améliorer l'entretien des circuits et sensibiliser les employés communaux**
- ▶ **Faire du couple randonnée (balade) / découverte nature dans le Parc le moyen de mettre en valeur des produits commercialisables**
- ▶ **Veiller à un tourisme respectueux de la nature et expliquer pourquoi**

- Démarche évaluative
- > **Bilan évaluatif**
- Axe 1
- Axe 2
- Axe 3
- Synthèse du bilan évaluatif
- La gouvernance et les moyens
- Regards portés sur le Parc
- Annexes

Note d'efficacité
du projet :

2

Fiche projet : Patrimoine et lieux de visite

MESURE 7 : DÉVELOPPER UN TOURISME RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT ET UNE OFFRE DE QUALITÉ

Article 26 : Une stratégie adaptée aux spécificités du territoire et une démarche qualité

Article 27 : Développer un tourisme de découverte patrimoniale

Description du projet

Contexte-motif du projet

Le Parc naturel régional de la Brenne manque de sites touristiques « structurants » pouvant avoir un effet d'entraînement sur le territoire.

Objectifs :

- ▶ Développer l'économie touristique par la création d'une offre attractive
- ▶ Valoriser le patrimoine

Les actions évaluées et leurs principaux résultats :

- ▶ **Bellebouche** : co-propriété du département de l'Indre et de la commune de Mézières. Aménagé progressivement depuis le début des années 90. La réalisation la plus marquante de ces dernières années est celle du village vacances. Développement d'activités et de manifestations équestres. Le plan de gestion du patrimoine naturel est resté sans suite. Retrait du Conservatoire Régional.
- ▶ **Château d'Azay-le-Ferron** : Propriété de la ville de Tours, reprise en régie directe depuis 2004 par le Parc. Après des débuts difficiles, l'exploitation s'équilibre. 15 000 visiteurs en 2007 (doublement). Recrutement de 2,5 ETP pour la saison. Partenariat fructueux avec l'ONF, CPIE, OT Azay. Le Parc n'a pourtant pas vocation à rester gestionnaire.
- ▶ **Parc animalier de la Haute-Touche** : Site appartenant au Muséum. Un important programme de développement engagé il y a une dizaine d'années est resté inachevé. La fréquentation plafonne à environ 4 000 visiteurs par an. Présence d'un centre de recherche.

Moyens humains :

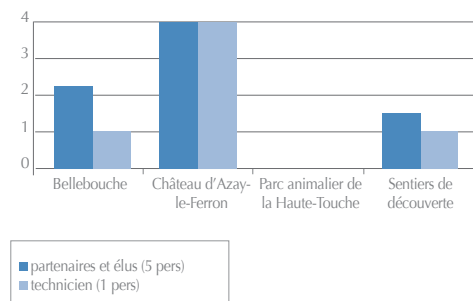
0,2 ETP

Principaux partenaires :

Région centre, CRT Centre, OT d'Azay, OT de Bélâbre, ONF, CPIE, SA HLM 36, ville de Tours, commune d'Azay, Château Guillaume, mairie de Lignac, gestionnaire du château, Oulches, Communauté de communes Brenne-Val de Creuse, Écomusée, Indre Nature...

Partie évaluative

Note d'efficacité des actions menées :



Bilans partenaires et élus :

Le territoire bénéficie de belles structures d'accueil. Les taux de remplissage ne sont, par contre, pas au niveau du potentiel. Au-delà des problèmes de gestion, de tels projets ne peuvent se passer du soutien des acteurs du territoire.

Bilan technicien :

Le territoire du Parc de la Brenne n'est pas identifié comme une destination de découverte du patrimoine architectural, contrairement à la Touraine. Cependant, c'est une véritable offre complémentaire pour le territoire. Des efforts sont à faire par rapport au petit patrimoine architectural et à sa valorisation.

Les lieux de visites du territoire hormis la Haute touche et l'Écomusée de la Brenne sont des petites structures qui n'ont pas les moyens de fonctionner et de faire les travaux nécessaires à une meilleure valorisation des « collections ».

Cohérence/Observations :

Il n'y a pas ou peu de cohérence entre les sites qui sont d'ailleurs très hétérogènes. Difficile de porter un jugement. Comment le Parc naturel régional de la Brenne peut-il se positionner ? Que peut-il apporter ?

Que retenir pour la prochaine charte ?

- **Établir une meilleure stratégie dans le développement de ces sites pour arriver à une offre plus cohérente sur le territoire et aussi plus attractive**

Note d'efficacité
du projet :

3

(3 notes de 2, 7 notes de 3,
2 notes de 4)

Fiche projet : Hébergement et restauration

MESURE 7 : DÉVELOPPER UN TOURISME RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT ET UNE OFFRE DE QUALITÉ

Article 26 : Une stratégie adaptée aux spécificités du territoire et une démarche qualité

Article 27 : Développer un tourisme de découverte patrimoniale

Article 28 : Accompagner les porteurs de projets et faire émerger une dynamique collective qui intègre la stratégie du territoire

Description du projet

Contexte-motif du projet

L'hébergement et la restauration constituaient, lors de la création du Parc, l'un des points noirs de l'offre touristique du territoire.

Objectifs :

- ▶ Augmenter le parc d'hébergements tout en garantissant la qualité des prestations et, quand il y a lieu, une restauration respectueuse du bâti
- ▶ Améliorer la qualité des hébergements existants
- ▶ Améliorer la commercialisation des hébergements et restaurants

Les actions évaluées et leurs principaux résultats :

- ▶ **Campings (2000)** : Le Parc a réalisé un audit sur les 14 campings de son territoire qui s'est traduit par 4 opérations de rénovation (contrat de Pays).
- ▶ **Hébergements de groupe** : sur les années 1998-2000, ont été réalisées essentiellement par des financements de la Région (contrat de Pays, Fonds sud) et du FEDER :
 - la construction du village vacances de Bellebouche (150 lits répartis en une trentaine de gîtes, salles de réunions, etc.) ;
 - la rénovation complète du CPIE d'Azay-le-Ferron (65 lits permettant d'accueillir deux classes) ;
 - la construction de la nouvelle Base de plein air du Blanc.
- ▶ **Hébergements ruraux** : Le Parc intervient essentiellement en conseil (pas de financements spécifiques), surtout pour les gîtes et les chambres d'hôtes. L'architecte du Parc est systématiquement sollicitée. Doublement du nombre de chambres d'hôtes entre 1999 et 2007.
- ▶ **Hôtellerie** : un audit de qualité (1997-98) est resté sans suite. Un hôtel (l'Étape au Blanc) a été classé seulement quelques années « hôtel au naturel ». D'une manière générale, le Parc n'arrive pas à travailler avec le réseau des hôteliers.
- ▶ **Restaurants** : 7 restaurateurs ont bénéficié de l'opération « assiette de Pays » en 2000 et 2001. Tentative avortée de la route de la carpe.

Moyens humains :

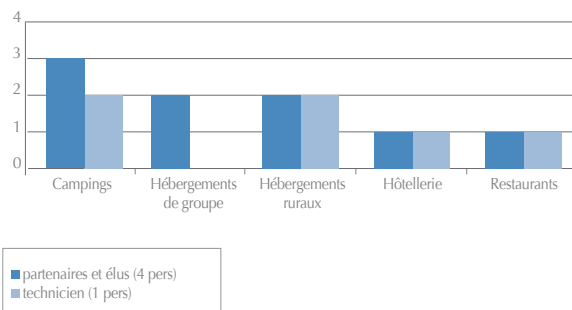
0,1 ETP

Principaux partenaires :

Conseil régional, Comité Départemental de Tourisme, Gîtes de France, association accueil paysan...

Partie évaluative

Note d'efficacité des actions menées :



Bilans partenaires et élus :

Le nombre de structures est en progression, la qualité aussi, surtout pour les chambres d'hôtes. La commercialisation CDT gîtes Brenne est néanmoins inférieure à la moyenne départementale et nos actions sont inefficaces en ce qui concerne l'offre hôtelière. Enfin, peu de restaurants proposent les produits du terroir.

Bilan technicien :

L'objectif d'augmenter le nombre de structures est atteint à tel point que l'on se pose aujourd'hui la question de la stabilisation du nombre d'hébergements. L'objectif de la qualité technique est atteint notamment lorsque l'hébergement entre dans une logique Gîte de France.

La qualité globale reste tout de même insatisfaisante. L'action du Parc doit pouvoir s'appuyer sur un réseau de professionnels motivés.

Cohérence/Observations :

Dans certains domaines comme les hébergements ruraux ou les campings, les actions semblent cohérentes mais on pourrait faire mieux sur le plan environnemental, et la mise en réseau des prestataires reste globalement difficile dans l'hôtellerie et la restauration.

Que retenir pour la prochaine charte ?

- ▶ Améliorer la prise en compte de l'enjeu environnemental pour les infrastructures touristiques
- ▶ Jouer le créneau gîte 2 épis et les gîtes écologiques
- ▶ Le site internet du Parc doit présenter l'offre de manière dynamique et en proposer la commercialisation.

- Démarche évaluative
- > **Bilan évaluatif**
- Axe 1
- Axe 2
- Axe 3
- Synthèse du bilan évaluatif
- La gouvernance et les moyens
- Regards portés sur le Parc
- Annexes

**Note d'efficacité
du projet :**

4

(3 notes de 3, 8 notes de 4)

Fiche projet : Information, communication, promotion touristique

**MESURE 7 : DÉVELOPPER UN TOURISME RESPECTUEUX DE
L'ENVIRONNEMENT ET UNE OFFRE DE QUALITÉ**

Article 29 : Promotion et communication

Description du projet

Contexte-motif du projet

La Brenne était, lors de la création du Parc, un territoire de faible notoriété qu'il importait de mieux faire connaître.

Objectifs :

- ▶ En fonction de la clientèle visée, proposer différents supports et actions propres à valoriser et à mieux faire connaître notre offre touristique pour :
- ▶ séduire de nouveaux clients
- ▶ satisfaire les clients existants
- ▶ apporter toute l'information dont ils ont besoin
- ▶ les fidéliser

Les actions évaluées et leurs principaux résultats :

- ▶ **Accueil journalistes et TO** : environ 5 par an, surtout étrangers
- ▶ **Carte touristique** : carte de grande diffusion renouvelée 2 fois en 10 ans
- ▶ **L'Été en Brenne** : programme estival des manifestations et animations diffusées dans tous les foyers
- ▶ **Guide pratique touristique** : document de référence qui présente l'offre touristique du Parc. Première édition en 1999, actualisation chaque année.
- ▶ **Observatoire économique du tourisme** : Il s'agit de mesurer l'impact économique du tourisme sur le territoire. Devrait se concrétiser fin 2007.
- ▶ **Réseau des OTSI** : les 6 structures du territoire sont réunis au sein d'un réseau qui se réunit plusieurs fois par an.
- ▶ **Vis@centre** : base de données touristique mise en place par le CRT, renseignée par le Parc et les OTSI. L'objectif était de partager les mêmes données et d'alimenter le site internet du Parc. S'est heurté à de nombreuses contraintes techniques dont on espère la résolution avec le nouveau système informatique du CRT.
- ▶ **Salons et manifestations touristiques** : 4 à 5 manifestations par an. Présence régulière au British Birdwatching Fair, festival de Ménigoutte... Partenariat avec le CDT.

Moyens humains :

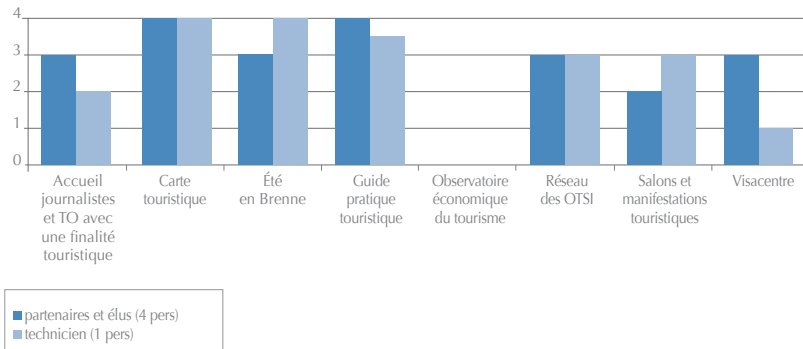
0,5 + 1 ETP (guide pratique et observatoire)

Principaux partenaires :

Comité Régional de Tourisme, prestataires, Comité Départemental de Tourisme, Offices de tourisme, mairies, associations, Région Centre, le CPIE, BBWF, Comité Départemental de Tourisme pour les salons parisiens, FPNRF...

Partie évaluative

Note d'efficacité des actions menées :



Bilans partenaires et élus :

Le bilan est très positif, le guide pratique est un bel outil qui aide beaucoup au quotidien même si des améliorations sont possibles au niveau de sa fonctionnalité. La carte est aussi efficace et il y a par ailleurs de bonnes retombées de la presse écrite.

Enfin, si la participation à des salons permet rarement de concrétiser des séjours, elle reste cependant un outil intéressant pour percevoir la demande.

Le travail collaboratif entre le Parc et les structures touristiques pour compléter le panel d'informations est primordial.

Bilan technicien :

Ce projet ne peut se résumer uniquement par l'appréciation du guide pratique même si celui-ci est l'outil de référence et le seul qui présente l'ensemble de l'offre touristique et de loisirs du Parc.

Cohérence/Observations :

Les outils mis en œuvre semblent pertinents. La mise en réseau des offices du tourisme est réussie. La coordination avec les Communauté de communes doit se renforcer.

Que retenir pour la prochaine charte ?

- ▶ Continuer le travail en réseau
- ▶ Améliorer la coordination avec les Communautés de communes
- ▶ Rendre plus réactif le site internet

Bilan évaluatif de la charte du Parc

Démarche évaluative

> **Bilan évaluatif**

Axe 1

■ Axe 2

Axe 3

Synthèse du bilan évaluatif

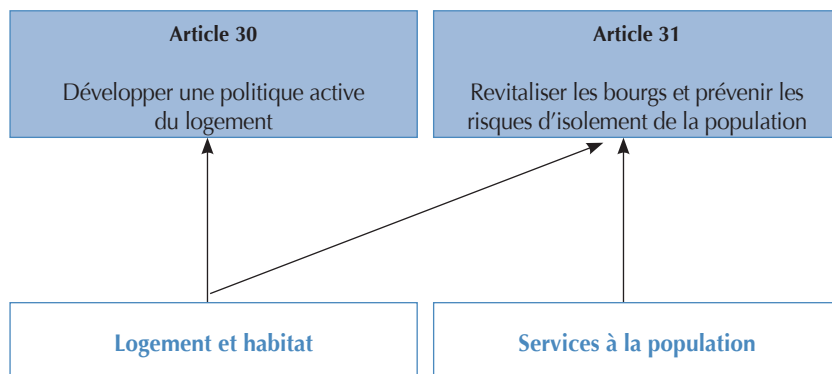
La gouvernance et les moyens

Regards portés sur le Parc

Annexes

AXE 3
AGIR POUR UN PROJET DE VIE LOCALE, RENFORCER LE
SENTIMENT D'APPARTENANCE AU TERRITOIRE ET MOBILISER
AUTOUR DU PROJET DU PARC

MESURE 8 :
Agir pour la revalorisation du territoire



- Démarche évaluative
- > **Bilan évaluatif**
- Axe 1
- Axe 2
- Axe 3
- Synthèse du bilan évaluatif
- La gouvernance et les moyens
- Regards portés sur le Parc
- Annexes

**Note d'efficacité
du projet :**

2

(8 notes de 2, 1 note de 1,
1 note de 3)

Fiche projet : Logement et amélioration de l'habitat

MESURE 8 : AGIR POUR LA REVITALISATION DU TERRITOIRE

Article 30 : Développer une politique active du logement

Description du projet

Contexte-motif du projet

Depuis sa création, le Parc est très présent dans la politique de l'habitat. Il a déjà conduit deux OPAH qui ont eu d'excellents résultats. Le logement est un important levier du développement local.

Objectifs :

- ▶ Renforcer le lien entre politique de l'habitat et patrimoine (réserve de logements, renforcement de l'attractivité du territoire par la qualité des restaurations...)
- ▶ S'intéresser à de nouveaux enjeux comme la qualité environnementale...

Les actions évaluées et leurs principaux résultats :

- ▶ **OPAH** : La première OPAH s'est achevée en 1999 sur d'excellents résultats :
 - 1 181 logements réhabilités soit 9 % du parc des résidences principales.
 - 151 logements vacants réhabilités et remis sur le marché du locatif, la plupart en loyer conventionné.
 - Environ 15 000 000 € de travaux générés par l'opération profitant essentiellement aux entreprises locales du bâtiment
- ▶ **Programme local de l'habitat** : L'étude d'un PLH conduite en 1999-2000 a permis de dresser un diagnostic très complet du marché du logement et de la problématique habitat-urbanisme sur le territoire du Parc. Elle est restée sans suite opérationnelle, hormis la mise en œuvre de la nouvelle OPAH.
- ▶ **OPAH-RR Volet patrimoine énergie** : Opération engagée en 2007 pour 5 ans, confié au PACT 37, avec une thématique originale : « patrimoine et énergie ». Il s'agit pour le Parc de marier les préoccupations de rénovation de l'habitat avec celles de restauration du patrimoine, d'économies d'énergies et d'énergies renouvelables.

Moyens humains :

0,2 ETP + prestataire extérieur

Principaux partenaires :

Région Centre, DDE, ANAH, CAUE, communes...

Démarche évaluative

> **Bilan évaluatif**

Axe 1

Axe 2

Axe 3

Synthèse du bilan évaluatif

La gouvernance et les moyens

Regards portés sur le Parc

Annexes

Partie évaluative

Note d'efficacité des actions menées :

Les actions n'ont pas été notées car elles sont trop récentes.

Bilans partenaires et élus :

La nouvelle OPAH est une démarche ambitieuse et difficile car l'habitat, le patrimoine bâti et l'environnement font appel à des compétences le plus souvent sectorisées.

Il est très positif de mêler patrimoine et énergie. Cependant, la compétence du Parc pour coordonner la politique du logement n'est aujourd'hui pas reconnue et le Parc n'a pas le personnel nécessaire pour assumer cette ambition.

Bilan technicien :

L'état de l'habitat est nuancé depuis ces 10 ans. Il n'y a pas eu la mise en place d'une conférence de l'habitat faute de moyens humains.

Cohérence/Observations :

La première OPAH a été une réussite mais il faut constater que les crédits à disposition dans la deuxième OPAH sont largement inférieurs.

La coordination d'une politique de l'habitat sur le territoire du Parc paraît difficile, d'autant que ce rôle est dévolu aux EPCI à fiscalité propre.

Que retenir pour la prochaine charte ?

- ▶ **Assurer la complémentarité avec les compétences des Communautés de communes**

- Démarche évaluative
- > **Bilan évaluatif**
- Axe 1
- Axe 2
- Axe 3
- Synthèse du bilan évaluatif
- La gouvernance et les moyens
- Regards portés sur le Parc
- Annexes

**Note d'efficacité
du projet :**

4

(5 notes de 3, 7 notes de 4)

Fiche projet : Services à la population

MESURE 8 : AGIR POUR LA REVITALISATION DU TERRITOIRE

Article 22 : Améliorer les infrastructures et l'environnement des entreprises

Article 31 : Revitaliser les bourgs et prévenir les risques d'isolement de la population

Description du projet

Contexte-motif du projet

La pyramide des âges est déséquilibrée mais le solde migratoire est aujourd'hui redevenu positif, et le départ des jeunes s'est estompé. Ce sont des signes encourageants, cependant la tendance ne s'inversera qu'à long terme.

Il faut pouvoir offrir aux familles des conditions de vies proches de celles du milieu urbain en matière de scolarisation, de santé, de culture et de loisirs.

Objectifs :

- ▶ Améliorer la qualité de vie des habitants
- ▶ Renforcer l'attractivité du territoire

Les actions évaluées et leurs principaux résultats :

- ▶ **Derniers commerces** : Opérations financées sur les 2 contrats de Pays successifs.
- ▶ **Coordination et animation de projets « Petite enfance »** : Dans le cadre du programme LEADER +, réalisation d'une étude en 2003 sur la problématique « petite enfance » sur le territoire du Parc, qui s'est traduite par une politique cohérente sur ce thème conduite par le Parc dans le cadre d'un budget annexe. Une Maison de l'enfance qui a été aménagée par la commune de Douadic en 2006 abrite ce service qui emploie 2,5 personnes.
- ▶ **Ludothèque** : nouveau service ouvert début 2007 à la Maison de l'Enfance.
- ▶ **Relais d'assistantes maternelles fixe et itinérant** : Le RAM est un service destiné à la fois aux parents et aux assistantes maternelles. Il dispose de 7 antennes sur le territoire du Parc. 1400 contacts ont été établis avec des parents ou des assistantes maternelles par téléphone ou en visite depuis son ouverture en 2005. Appui dans les démarches administratives et soutien pour finaliser les contrats, mise en place d'ateliers d'éveil, d'animation musicale, réalisation du journal du relais avec édition de 3 ou 4 numéros par an...

Moyens humains :

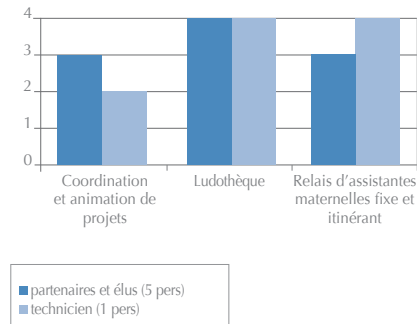
3 ETP (dont 2,5 pour la petite enfance)

Principaux partenaires :

Région Centre, CAF, Protection Maternelle Infantile, (CG) ; RAM Thenay ; RAM du Blanc, écoles, centre de loisirs multi-accueil...

Partie évaluative

Note d'efficacité des actions menées :



Bilans partenaires et élus :

Il existe à présent une offre collective sur le nord du territoire du Parc pour l'accueil de la petite enfance. La Maison de l'enfance est un lieu ressource sur la thématique de la petite enfance, et est porteuse d'une politique globale sur le territoire.

Bilan technicien :

Les premières étapes des politiques de maintien des services sur le territoire du Parc ont été mises en place : services à la petite enfance, maintien des derniers commerces, animation du réseau scolaire, ceci avec succès.
 Mais beaucoup reste à faire, sur la mobilité, les services de santé, et les services à la personne en général.

Cohérence/Observations :

L'action petite enfance crée du lien avec la population. Ces actions complètent bien en cela le volet économique.
 Par contre, il est des domaines où l'action est beaucoup plus difficile (services publics, carte scolaire, ...). Les actions menées ont parfois été au-delà des « objectifs » de la charte.

Que retenir pour la prochaine charte ?

- ▶ S'appuyer sur les Communautés de communes, et coordonner leurs actions vers un projet commun
- ▶ Des problématiques nouvelles : la mobilité et les services de santé
- ▶ Le volet social comme composante du développement durable

Bilan évaluatif de la charte du Parc

Démarche évaluative

> **Bilan évaluatif**

Axe 1

Axe 2

• Axe 3

Synthèse du bilan évaluatif

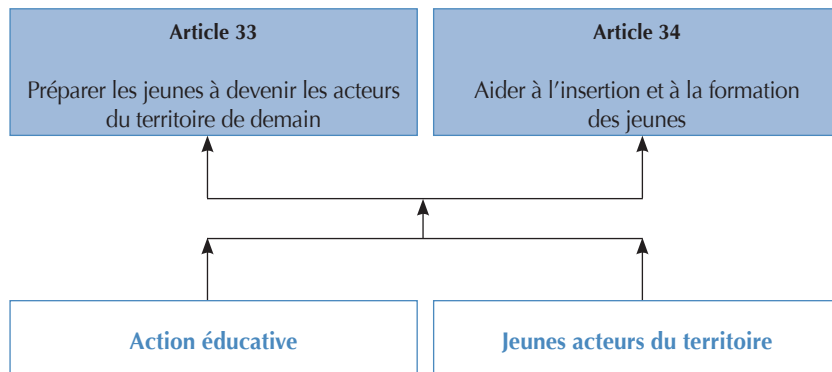
La gouvernance et les moyens

Regards portés sur le Parc

Annexes

AXE 3
AGIR POUR UN PROJET DE VIE LOCALE, RENFORCER LE
SENTIMENT D'APPARTENANCE AU TERRITOIRE ET MOBILISER
AUTOUR DU PROJET DU PARC

MESURE 10 :
Investir pour l'avenir en faveur des jeunes



- Démarche évaluative
- > **Bilan évaluatif**
- Axe 1
- Axe 2
- Axe 3
- Synthèse du bilan évaluatif
- La gouvernance et les moyens
- Regards portés sur le Parc
- Annexes

**Note d'efficacité
du projet :**

3

(8 notes de 3, 4 notes de 4)

Fiche projet : Action éducative

MESURE 10 : INVESTIR POUR L'AVENIR EN FAVEUR DES JEUNES MESURE 11 : CONTRIBUER AU DEVELOPPEMENT CULTUREL, FACTEUR DE LIEN SOCIAL

Article 33 : Préparer les jeunes à devenir les acteurs du territoire de demain
Article 35 : Contribuer au développement culturel

Description du projet

Contexte-motif du projet

Dévitilisation du territoire en matière éducative, risque d'isolement des structures et acteurs éducatifs.

Objectifs :

- ▶ Rendre le Parc interlocuteur des politiques éducatives territoriales
- ▶ Développer une politique éducative globale, cohérente et coordonnée en direction de tous les enfants et jeunes du territoire
- ▶ Replacer l'éducation au cœur du développement

Les actions évaluées et leurs principaux résultats :

- ▶ **Projet éducatif de territoire (1999)** : rassemblement de toute la communauté éducative du territoire le 14 novembre 1998 (parents, enseignants, élus, simples citoyens) pour jeter les bases du projet éducatif du territoire qui fera l'objet d'une convention signée par l'inspecteur d'académie.
- ▶ **Coordination des activités péri-éducatives** : depuis une douzaine d'années, le Parc coordonne les programmes péri-éducatifs sur le territoire (CATE, PLAJS, CEL). Ces programmes concernent en moyenne une quinzaine de communes chaque année.
- ▶ **Initiation à la musique** : en 1999, le Parc a créé un poste de chargé de mission intervenant dans les écoles par le biais des emplois jeunes. Depuis ce poste a été pérennisé et même conforté par un mi-temps supplémentaire. Chaque semaine, un intervenant se déplace dans les écoles pour des séances d'initiation à la musique de 30 à 45 minutes sur des cycles d'environ 15 semaines. Une quarantaine de classes, représentant environ 900 enfants sont concernées.
- ▶ **Initiation au théâtre** : environ 8 classes par an sont concernées.
- ▶ **DP3** : option de découverte des métiers dans les classes de 4ème. Le Parc a réalisé un programme intitulé « du champ à l'assiette, découvrir le monde agricole et ce qui l'entoure ».
- ▶ **Edition du guide des enseignants (2002)** : édité en 2002 et financé par la DRAC, il rassemble toutes les actions éducatives mises en place sur le territoire. Il est aujourd'hui actualisé sur le site internet du Parc.
- ▶ **Espace culturel rural** : initié dès 1993, il regroupe chaque année une quinzaine de classes et leurs enseignants autour d'un projet commun en arts plastiques. Ce programme aboutit à une exposition collective en juin à la Maison du Parc qui est en soi un événement artistique.
- ▶ **Spectacle vivant en culotte courte** : action éducative autour des spectacles diffusés sur le territoire, en lien avec les Communauté de communes.

Moyens humains :

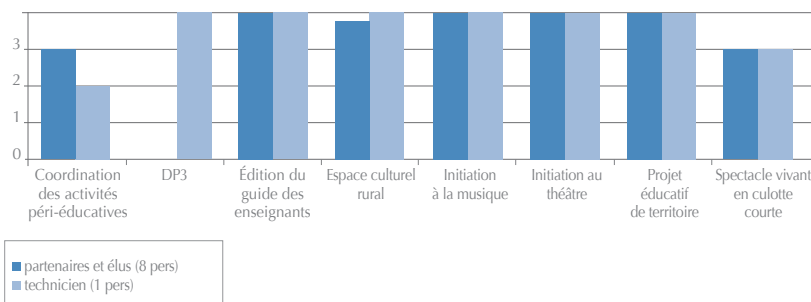
0,5 ETP (coordination des actions éducatives) + 1,5 ETP (initiation à la musique).

Principaux partenaires :

DDJS, DRAC, EN, Inspection de l'Éducation nationale, CAF, MSA, Chambres d'agriculture, CCBVC, Écomusée, CPIE, Collèges des Ménigouttes, EMM (Ecole Municipale Musique), OMC du Blanc, FOL...

Partie évaluative

Note d'efficacité des actions menées :



Bilans élus, partenaires et technicien :

Toutes les actions éducatives, du contrat éducatif locale (CEL) au guide des enseignants, contribuent à la découverte des activités éducatives par les enfants et à sa cohérence sur le territoire du Parc, ceci en concernant les 47 communes même si seulement une quinzaine reste fortement impliquée. L'appui technique fourni par le Parc est essentiel.

On rencontre beaucoup plus de difficultés sur les actions péri-scolaires (doit-on par exemple s'occuper des centres de loisirs ?)

Cohérence/Observations :

Les actions sont globalement cohérentes avec une réserve pour les activités péri-éducatives (le PNR coordonne le financement mais pas les activités). De manière générale, l'implication est importante chez les partenaires même si c'est plus difficile pour les écoles primaires.

Que retenir pour la prochaine charte ?

- ▶ Améliorer la synergie avec les Communautés de communes
- ▶ Des projets transversaux qui impliquent les adultes à travers les enfants
- ▶ Associer culture et adolescents

- Démarche évaluative
- > Bilan évaluatif
 - Axe 1
 - Axe 2
 - Axe 3
- Synthèse du bilan évaluatif
- La gouvernance et les moyens
- Regards portés sur le Parc
- Annexes

**Note d'efficacité
du projet :**

4

(6 notes de 4, 5 notes de 3)

Fiche projet : Les jeunes acteurs du territoire

MESURE 10 : INVESTIR POUR L'AVENIR EN FAVEUR DES JEUNES MESURE 11 : CONTRIBUER AU DEVELOPPEMENT CULTUREL, FACTEUR DE LIEN SOCIAL

Article 33 : Préparer les jeunes à devenir les acteurs du territoire de demain

Article 35 : Contribuer au développement culturel

Description du projet

Contexte-motif du projet

Le territoire souffre d'importantes faiblesses en lien avec la jeunesse : dévitalisation démographique, manque de services à la petite enfance et à l'appui aux familles, faible attractivité pour attirer de jeunes ménages...

Avec le programme Leader + « Brenne Initiatives Jeunes » en 2002, le Parc a voulu insuffler une dynamique autour d'une problématique jusque là peu prise en compte dans les projets de territoire.

Objectifs :

- ▶ Favoriser la formation et l'insertion des jeunes dans la vie professionnelle
- ▶ Améliorer les services aux familles et à l'enfance
- ▶ Améliorer l'offre culturelle et de loisirs
- ▶ Associer les jeunes à la vie locale
- ▶ Mobiliser les jeunes sur la prise en charge de projets

Les actions évaluées et leurs principaux résultats :

- ▶ **Relais BIJ** : opération originale initiée dans le cadre du programme LEADER +. Il s'agit d'une animation auprès des adolescents pour faire émerger des projets. Création en 2005 d'un point relais à Oulches avec 3 animateurs « itinérants » à plein temps recrutés par la FOL de l'Indre. Deux véhicules permettent la mobilité des animateurs. Bilan 2006 : 125 jeunes concernés, 13 projets réalisés (et souvent financés par LEADER +). Édition d'un bulletin d'information.
- ▶ **Soutien aux projets des jeunes** : les opérations financées dans le cadre du programme LEADER + ont mobilisé quelques 290 jeunes.
- ▶ **Coordination des politiques en faveur de la jeunesse** : Mise en place d'un réseau de personnes ressources sur le territoire.

Moyens humains :

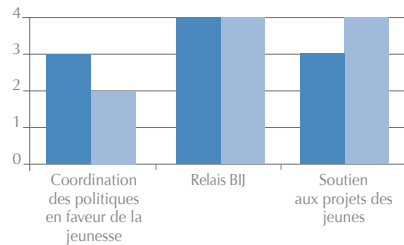
0,5 ETP + 3,5 ETP pour le relais BIJ

Principaux partenaires :

La Caisse d'Allocation Familiale de l'Indre ; Région (Contrat régional de Pays) ; État ; Fond privé ; Autofinancement ; Département ; Collectivités ; Fonds FEOGA ; FOL ; DDJSVA...

Partie évaluative

Note d'efficacité des actions menées :



■ partenaires et élus (5 pers)
 ■ technicien (1 pers)

Bilans élus, partenaires et technicien :

Après 4 ans de programmation, les effets de Leader + « Brenne Initiatives Jeunes » pour les jeunes comme pour le territoire, sont nettement visibles : de la centaine de projets portés depuis 2002 sont nés de nouveaux services dont le RAM, des nouveaux lieux d'accueil et notamment des garderies périscolaires, de nouvelles activités, culturelles, sportives. Les relais BJJ, et leurs animateurs itinérants, sont une approche originale qui n'a pas d'équivalent dans le reste du département. Leader + a également permis de renforcer et de dynamiser des structures existantes qui manquaient jusqu'alors de moyens pour développer et diversifier leurs activités.

Cohérence/Observations :

Il est beaucoup plus difficile d'intervenir dans les domaines de l'insertion des jeunes.

Que retenir pour la prochaine charte ?

► Étendre ces actions à tout le territoire

Bilan évaluatif de la charte du Parc

Démarche évaluative

> **Bilan évaluatif**

Axe 1

Axe 2

• Axe 3

Synthèse du bilan évaluatif

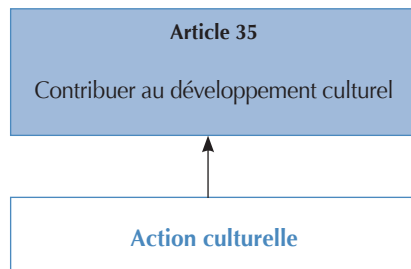
La gouvernance et les moyens

Regards portés sur le Parc

Annexes

**AXE 3
AGIR POUR UN PROJET DE VIE LOCALE,
RENFORCER LE SENTIMENT D'APPARTENANCE
AU TERRITOIRE ET MOBILISER AUTOUR DU PROJET DU PARC**

**MESURE 11 :
Contribuer au développement culturel,
facteur de lien social**



- Démarche évaluative
- > Bilan évaluatif
 - Axe 1
 - Axe 2
 - Axe 3
- Synthèse du bilan évaluatif
- La gouvernance et les moyens
- Regards portés sur le Parc
- Annexes

Note d'efficacité
du projet :

4

(8 notes de 4, 3 notes de 3,
1 note de 2)

Fiche projet : Actions culturelles

MESURE 11 : CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT CULTUREL, FACTEUR DE LIEN SOCIAL

Article 35 : Contribuer au développement culturel

Description du projet

Contexte-motif du projet

Si, depuis 1998, le réseau des partenaires culturels du Parc a été conforté et a appris à travailler ensemble, l'offre culturelle reste insuffisante avec un manque évident d'équipements culturels notamment en matière de diffusion de spectacles.

Objectifs :

- ▶ Coordonner, qualifier, financer, expérimenter des actions culturelles

Les actions évaluées et leurs principaux résultats :

- ▶ **Groupe de travail culture** : créé au sein de la commission éducation-culture, il permet un dialogue régulier (4 à 5 fois par an) avec les acteurs culturels du territoire.
- ▶ **Édition du guide des acteurs culturels** : il présente l'ensemble des acteurs et de l'offre culturelle du territoire. Diffusé à 2 000 ex., il est en ligne sur le site du Parc.
- ▶ **Étude sur la diffusion culturelle du spectacle vivant professionnel** : s'est traduit par le premier schéma cohérent de diffusion culturelle à l'échelle du territoire.
- ▶ **Étude sur la faisabilité d'une salle de spectacle** : le Parc a assuré le suivi de cette étude réalisée sous la maîtrise d'ouvrage de la ville du Blanc. Sans suite aujourd'hui.
- ▶ **Porteur du contrat de saison régional** : Fait unique en Région Centre, le Parc est reconnu comme le coordinateur de la diffusion culturelle sur son territoire. Il bénéficie en 2007 d'un contrat de saison régional (100 000 €) qui s'articule autour d'une cinquantaine de spectacles pour un public attendu de 15 000 personnes.
- ▶ **Résidence d'artistes** : le Parc accueille régulièrement des équipes artistiques sur le territoire sous des formes, des durées et des objectifs très différents. On citera « Escale » (compagnie itinérante de théâtre gestuel) qui a été accueillie à plusieurs reprises dans différentes communes du Parc.
- ▶ **Soutien financier et technique aux manifestations artistiques** : l'aide du Parc est financière (mais modeste avec environ 12 000 € par an), et surtout technique à travers son personnel et ses moyens pour le transport, la communication et le matériel. Le Parc met par exemple à disposition des gradins qui sont aujourd'hui mobilisés 15 à 20 fois dans l'année contre environ 5 fois il y a quelques années. On peut ajouter le bon déroulement de manifestations comme : Chapitre Nature, Estivités, Fête de la marionnette, comédie Bélâbraise, Villemont, d'expositions, etc. ; et plus globalement d'événements liés à la danse contemporaine, littérature, théâtre.

Moyens humains :

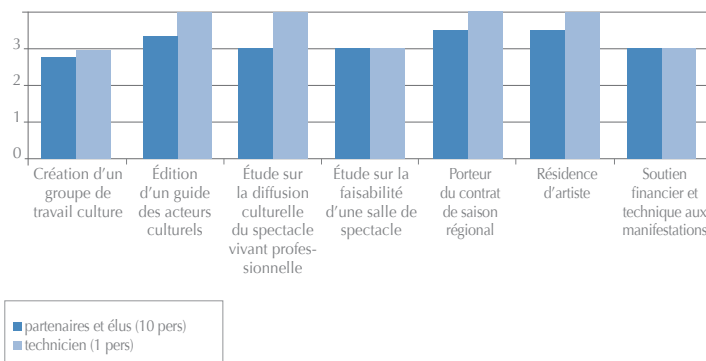
0,5 ETP

Principaux partenaires :

DRAC, Région Centre, FOL36, acteurs culturels, associations, Communautés de communes, communes...

Partie évaluative

Note d'efficacité des actions menées :



Bilans élus, partenaires et technicien :

Les actions du Parc dans le domaine culturel sont aujourd'hui mieux reconnues. Le climat de confiance entre les acteurs facilite le travail en réseau, même si les difficultés de coordination peuvent subsister.

La mutualisation des moyens est un point fort, ainsi que la capacité de mobilisation des techniciens du Parc.

Le plus dur reste à faire pour tenir le cap de la qualité artistique face à une forte demande de programmation, et au jeu des acteurs culturels locaux.

Cohérence/Observations :

« Les actions ont été cohérentes et ont abouti à des résultats positifs ». Il y a néanmoins des thématiques peu présentes comme les arts plastiques, la lecture publique ou les NTIC, et également des territoires non atteints.

Que retenir pour la prochaine charte ?

- ▶ **Susciter des projets sur les secteurs géographiques mal couverts par l'action du Parc**
- ▶ **Proposer d'autres formes esthétiques, de nouveaux programmes pour toucher de nouveaux publics**
- ▶ **Arriver à un meilleur équilibre entre le soutien aux acteurs locaux et l'ouverture culturelle vers l'extérieur**
- ▶ **S'appuyer sur les atouts patrimoniaux du territoire**

Bilan évaluatif de la charte du Parc

Démarche évaluative

> **Bilan évaluatif**

Axe 1

Axe 2

• Axe 3

Synthèse du bilan évaluatif

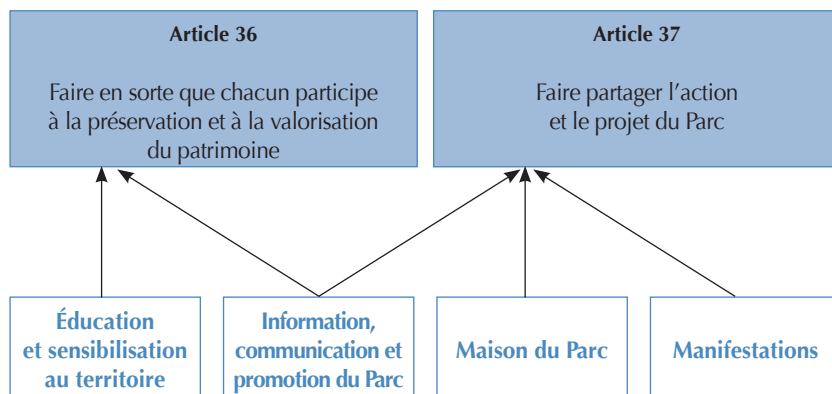
La gouvernance et les moyens

Regards portés sur le Parc

Annexes

AXE 3
AGIR POUR UN PROJET DE VIE LOCALE,
RENFORCER LE SENTIMENT D'APPARTENANCE
AU TERRITOIRE ET MOBILISER AUTOUR DU PROJET DU PARC

MESURE 12 :
Informier et sensibiliser pour mobiliser autour du Parc



- Démarche évaluative
- > Bilan évaluatif
 - Axe 1
 - Axe 2
 - Axe 3
- Synthèse du bilan évaluatif
- La gouvernance et les moyens
- Regards portés sur le Parc
- Annexes

Note d'efficacité
du projet :

4

(4 notes de 3, 10 notes de 4)

Fiche projet : Sensibilisation et éducation au territoire

MESURE 12 : INFORMER ET SENSIBILISER POUR MOBILISER AUTOUR DU PARC

Article 33 : Préparer les jeunes à devenir les acteurs du territoire de demain

Article 36 : Faire en sorte que chacun participe à la préservation et à la valorisation du patrimoine

Description du projet

Contexte-motif du projet

Le bilan de la première charte faisait ressortir la faiblesse des actions conduites en matière d'éducation au territoire.

Objectifs :

- ▶ Mettre en place un programme coordonné d'actions de sensibilisation et d'éducation au territoire dans le cadre scolaire et hors scolaire
- ▶ « 10 ans pour sensibiliser tous les enfants du territoire » (article 36 de la charte)

Les actions évaluées et leurs principaux résultats :

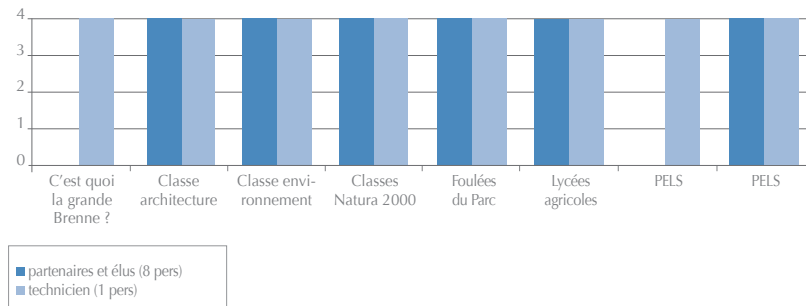
- ▶ **Classes architecture** : à l'initiative de l'Écomusée, ce sont chaque année 5 classes et une centaine d'élèves qui en ont été bénéficiaires entre 2000 et 2006.
- ▶ **Classe environnement** : 5 classes concernées chaque année soit 120 enfants par an. Des moyens techniques et financiers permettent de concrétiser les projets. Animation par le CPIE.
- ▶ **Classes Natura 2000** : module proposé aux classes de 6ème pour appréhender les relations entre la biodiversité de la Brenne et ses activités humaines.
- ▶ **Foulées du Parc** : un des moments forts de la sensibilisation des enfants. A partir de 2003, les Foulées du Parc prennent encore de l'ampleur s'adressant dorénavant aux 1 600 enfants des classes primaires du Parc, répartis en 4 séances d'une journée, ceci dans une commune différente chaque année. Le principe est à la fois éducatif et ludique : activités sportives, randonnée, sensibilisation à l'environnement, aux paysages... Mobilisation de nombreux partenaires : EN, USEP, Écomusée, CPIE, communes, Communauté de communes...
- ▶ **Clubs nature** : opération initiée en 2005 pour les 8-12 ans sur le hors temps scolaire. 1 club pour une dizaine d'enfants fonctionnait en 2007 en plus des actions ponctuelles. Animation et organisation par le CPIE.
- ▶ **Edition d'un journal nature** : la Bout'bout : journal nature réalisé par le CPIE diffusé à tous les enfants via les écoles (ou par abonnement). Lancé en 2005, les 3 numéros par an sont appréciés par les enfants et les parents.
- ▶ **Lycées agricoles** : partenariat étroit avec les lycées agricoles (Châteauroux, Montmorillon). Chaque année, accueil de classes en chantier nature, et de stagiaires.
- ▶ **Savez-vous planter des haies ?** : cette opération trouve sa place dans les opérations menées par le Parc pour la préservation du bocage. Elle se concrétise par des plantations de haies avec les enfants des écoles primaires (5 classes concernées en 2007).

Moyens humains :
 0,2 ETP

Principaux partenaires :
 Écomusée de la Brenne, CPIE, USEP, Éducation Nationale, communes, Communautés de communes, Lycées agricoles de Châteauroux et de Montmorillon, Compagnie du paysage.

Partie évaluative

Note d'efficacité des actions menées :



Bilans partenaires et élus :
 Les thèmes développés le sont généralement peu à l'école. C'est gratuit pour les écoles et la satisfaction est totale pour les collégiens et les enseignants. Pour les classes environnement, les intervenants sont de très grande qualité et cela se passe bien avec enfants et enseignants grâce à la mise en place d'une pédagogie de projet. La grande liberté d'action et les moyens techniques et financiers permettent de concrétiser le projet.

Bilan technicien :
 Les actions en faveur de la sensibilisation et de l'éducation se sont diversifiées au-delà des classes environnement et des Foulées. Il reste néanmoins beaucoup d'efforts à faire en matière de coordination entre toutes les thématiques.

Cohérence/Observations :
 Les actions sont cohérentes même si il est regretté le peu d'actions hors temps scolaire, ainsi qu'en collège et lycée. Les différents partenariats ont permis d'atteindre les objectifs avec une bonne efficacité des actions.

Que retenir pour la prochaine charte ?

- ▶ Favoriser une meilleure connaissance de l'aspect scientifique des thèmes traités pour les différents techniciens en charge de ces actions d'éducation au territoire
- ▶ Maintenir l'objectif de sensibiliser tous les enfants
- ▶ Sensibiliser les plus âgés et plus globalement les enfants hors temps scolaire
- ▶ Il reste par ailleurs beaucoup de transfert de mémoire vive à réaliser

- Démarche évaluative
- > Bilan évaluatif
 - Axe 1
 - Axe 2
 - Axe 3
- Synthèse du bilan évaluatif
- La gouvernance et les moyens
- Regards portés sur le Parc
- Annexes

**Note d'efficacité
du projet :**

4

(14 notes de 4, 1 note de 3)

Fiche projet : Information, communication, promotion du Parc

MESURE 12 : INFORMER ET SENSIBILISER POUR MOBILISER AUTOUR DU PARC

Article 36 : Faire en sorte que chacun participe à la préservation et à la valorisation du patrimoine

Article 37 : Faire partager l'action et le projet du Parc

Description du projet

Contexte-motif du projet

L'adhésion de la population et des forces vives du territoire au projet du Parc représente un enjeu essentiel et sans cesse renouvelé. La base de travail d'un Parc naturel régional se fondant sur la concertation, l'information et la sensibilisation, les publics concernés par l'action du Parc sont variés et parfois diffus. Une chargée de communication a été recrutée en 2000, et la commission communication a été créée en 2001.

Objectifs :

- ▶ Mieux faire connaître l'action du Parc afin de faire partager son projet, en faciliter l'appropriation par les habitants
- ▶ Communiquer de façon adaptée avec les différents publics

Les actions évaluées et leurs principaux résultats :

- ▶ **Éditions « opérationnelles »** : ce sont les actions réalisées pour le compte des différents « services » du Parc sur les actions qu'ils conduisent. Il peut s'agir de périodiques (la Feuille côté nature, le bulletin d'information du RAM...), de dépliants d'information (très nombreux), ou d'ouvrages plus importants (guide des enseignants, guide des acteurs culturels, guide de la flore remarquable...). Il importe que ces éditions répondent à la charte graphique du Parc et soient facilement identifiables.
- ▶ **Éditions « institutionnelles »** : la Feuille, journal d'information du Parc distribué dans tous les foyers, les rapports d'activités, mallettes d'information des délégués...
- ▶ **Relations presse** : une couverture médiatique régulière en local avec une centaine d'articles par an en moyenne dans la presse quotidienne, un journal hebdomadaire sur France bleu Berry pendant 4 ans. Une très bonne couverture médiatique dans la presse nationale consacrée à la nature.
- ▶ **Site internet** : en ligne depuis 8 ans, il s'améliore régulièrement (statistiques mensuelles juin 2007 : 8 000 ordinateurs hôte servis, 87 000 pages consultées).

Moyens humains :

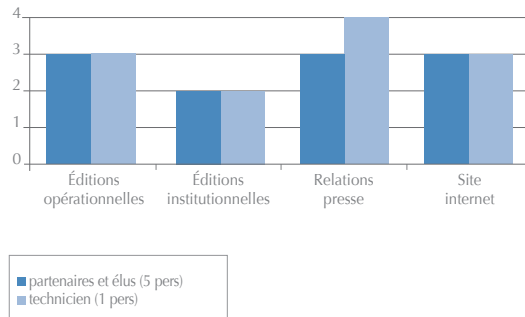
1 ETP

Principaux partenaires :

Prestataires (impression/graphiste), Fédération des Parcs

Partie évaluative

Note d'efficacité des actions menées :



Bilans partenaires et élus :

La qualité de la communication opérationnelle est reconnue, les dépliants, brochures ou guides sont d'excellente qualité technique.

La communication plus « institutionnelle » ne paraît par contre pas assez efficace pour l'information des habitants et acteurs locaux.

Bilan technicien :

La distinction entre les éditions institutionnelles et opérationnelles doit permettre une meilleure efficacité de la communication sur le territoire et hors territoire en distinguant les publics cibles et les messages. Les élus n'ont pas toujours une vision générale des opérations menées. Tout cela entraîne un sentiment de manque de communication de la part du Parc, exprimé notamment lors d'ateliers thématiques organisés dans le cadre de la révision de la charte.

Cohérence/Observations :

Globalement, les actions de communication des projets du Parc sont importantes et le travail est bien mené. La communication dite « externe ou opérationnelle » est efficace alors que celle « interne ou institutionnelle » en direction des élus du syndicat mixte et des habitants l'est moins.

Le site internet a été long à venir mais apparaît aujourd'hui plus complet même si il doit être plus réactif. Au final, les retombées de la « communication » sur le territoire sont difficilement mesurables.

Que retenir pour la prochaine charte ?

- ▶ Information, sensibilisation, formation des maires et délégués
- ▶ Rénovation de la « Feuille » qui doit rester un outil important de communication sur le territoire à l'attention des habitants

Note d'efficacité
du projet :

3 et 4

(7 notes de 3, 7 notes de 4)

Fiche projet : Manifestations

MESURE 12 : INFORMER ET SENSIBILISER POUR MOBILISER AUTOUR DU PARC

Article 37 : Faire partager l'action et le projet du Parc

Description du projet

Contexte-motif du projet

Que fait le Parc ? A quoi sert-il ? Il faut créer des moments de rencontre avec la population mais aussi des manifestations d'envergure locale ou nationale permettant d'une part de faire connaître le territoire auprès du grand public, d'autre part de renforcer le sentiment d'appartenance des habitants à leur territoire.

Objectifs :

- ▶ faire connaître et mobiliser autour du Parc élus, habitants, usagers, dans une ambiance festive
- ▶ valoriser les ressources du territoire : acteurs culturels, producteurs, entreprises
- ▶ développer la notoriété du territoire à l'échelle locale, régionale et nationale

Les actions évaluées et leurs principaux résultats :

- ▶ **Chapitre Nature** : initié en 2002 par la FOL de l'Indre, manifestation ayant pour thème le livre, la nature et l'environnement, organisé au Blanc sur le week-end de l'ascension. Forte implication de l'équipe du Parc sur les conférences, sorties nature, partie artistique et appui technique.
- ▶ **Journée du patrimoine** : depuis plusieurs années, le Parc s'implique fortement dans ces journées pour présenter les actions qu'il a conduit : chantier d'insertion, inventaires, restauration du bâti, initiation aux techniques et savoir-faire, conférences, portes ouvertes à la chapelle de Plaincourault. Environ 500 personnes chaque année sur ces animations.
- ▶ **Journées du Parc** : organisées chaque année depuis 2000 qui marquent les 10 ans du Parc. Se déroulent sur 2 jours le premier week-end de juillet : le samedi à la Maison du Parc (débat public sur un thème d'actualité, animations, repas terroir en pleine air, spectacle...); le dimanche jusqu'en 2005, était organisé un rallye sur le territoire « le lièvre et la cistude », depuis 2006, c'est une commune différente chaque année qui accueille (randonnées ludiques, repas champêtre, visites guidées, spectacles...).
- ▶ **Mois des Parcs** : depuis 2003, la région Centre donne un coup de projecteur sur ses 3 PNR pendant le mois de septembre, au travers de manifestations, d'animations...
- ▶ Les manifestations ne s'arrêtent pas à ces quatre grands temps forts. **De nombreux événements** ponctuent la vie du Parc, du plus modeste comme la nuit de la chouette, au plus ambitieux comme l'accueil des journées nationales des Parcs en 1998.

Moyens humains :

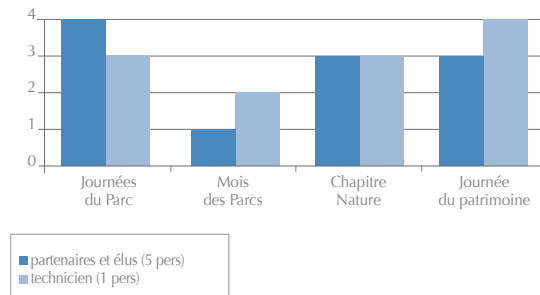
0.8 ETP

Principaux partenaires :

La Fédération des Œuvres Laïques, la Ville du Blanc, Conseil général 36, Conseil régional, DRAC, Europe, CPIE, Indre Nature, Écomusée, l'AFPAN, le FIFO, Terre Sauvage, Nature et Découverte, France Bleu Berry, Solidarité Accueil, Eurox, Base de plein air, Producteurs locaux (Brenne saveurs fermières, Fish Brenne, Agneau de Brenne), communes du Parc, PNR Loire-Anjou-Touraine et Perche...

Partie évaluative

Note d'efficacité des actions menées :



Bilans partenaires et élus :

Les journées des Parc sont très appréciées des participants. La démarche adoptée depuis 2005 d'aller dans les communes comme ce fut le cas à Ruffec et Belàbre semble positive et permet de toucher de nouveaux publics. On déplore cependant une faible participation des élus. Chapitre nature et les journées du Patrimoine constituent des événements importants pour le territoire et contribuent à valoriser et améliorer. Ces manifestations reflètent le rôle fédérateur que doit jouer un Parc dans la vie du territoire.

Bilan technicien :

Au final le bilan est plutôt positif même si l'on manque de moyens humains et financiers pour soutenir les projets, développer de nouvelles manifestations ou simplement réfléchir à leur réorientation.

Cohérence/Observations :

Les manifestations prennent du temps, parfois au détriment d'autres missions. Elles touchent souvent un public déjà acquis que l'on a du mal à élargir. Enfin, on mesure mal l'impact de ces événements.

Que retenir pour la prochaine charte ?

► Jusqu'où le Parc doit-il s'engager ? (nombre de manifestations, fréquence, ampleur, implication technique)

- Démarche évaluative
- > **Bilan évaluatif**
- Axe 1
- Axe 2
- Axe 3
- Synthèse du bilan évaluatif
- La gouvernance et les moyens
- Regards portés sur le Parc
- Annexes

**Note d'efficacité
du projet :**

4

(14 notes de 4, 1 notes de 3)

Fiche projet : Maison du Parc

MESURE 12 : INFORMER ET SENSIBILISER POUR MOBILISER AUTOUR DU PARC

Article 37 : Faire partager l'action et le projet du Parc

Description du projet

Contexte-motif du projet

La Maison du Parc, de par l'importance de sa fréquentation et son appropriation par les habitants s'identifie au Parc naturel régional de la Brenne dans l'esprit du public.

Objectifs :

- ▶ Améliorer l'attractivité de la Maison du Parc
- ▶ Améliorer l'accueil du public
- ▶ Pérenniser la boutique et la restauration
- ▶ Améliorer les conditions de travail du personnel

Les actions évaluées et leurs principaux résultats :

- ▶ **Aménagement et fonctionnement de la Maison du Parc :** La fréquentation de la Maison du Parc fluctue entre 60 000 et 70 000 visiteurs par an, ce qui en fait l'un des sites les plus fréquentés du département. L'association «Boutique du Parc», qui gère la boutique et la restauration (et paye un loyer au syndicat mixte), génère un chiffre d'affaires de près de 500 000 € et emploie l'équivalent de 7 personnes.
 - 2000 : création du nouveau diaporama et du nouvel espace d'accueil du public ;
 - 2002 : création de la halle pique-nique ;
 - 2004 : extension de la cuisine et création du nouveau système d'assainissement ;
 - 2006 : acquisition des granges Chézot en face la Maison pour future chaufferie bois déchiqueté et espaces de rangement et archivage ;
 - 2007 : aménagement nouvelle terrasse.
- ▶ **Expositions :** en moyenne 4 expositions temporaires se succèdent chaque année au premier étage de la Maison du Parc. La qualité de ces expositions, et de leur installation (réalisée en interne par le Parc), contribue à l'attractivité de la Maison du Parc.

Moyens humains :

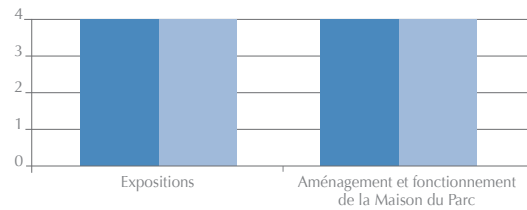
0,1 ETP (expositions) + 2 ETP (accueil du public) + personnel Boutique

Principaux partenaires :

Prestataires, artistes, producteurs locaux...

Partie évaluative

Note d'efficacité des actions menées :



■ partenaires et élus
■ technicien

Bilans partenaires, élus et technicien :

La Maison du Parc s'identifie au PNR Brenne et a été appropriée par les habitants du territoire.

La qualité d'exposition est remarquable et s'inscrit désormais dans la durée ce qui renforce l'attractivité de la Maison du Parc.

Cohérence/Observations :

On observe de très bons résultats ; mais des réserves sont émises sur la maintenance des équipements à moyen terme.

Que retenir pour la prochaine charte ?

- ▶ Assurer à long terme la qualité d'accueil de ce site

Synthèse du bilan évaluatif

A - MESURE 1 : MAINTENIR UN ESPACE GÉRÉ ET ENTRETENU ET PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ

Article 4 : Améliorer la connaissance du patrimoine naturel

La charte place l'amélioration de la connaissance comme l'une des missions de base du Parc, et le bilan paraît très positif, qu'il s'agisse de travaux d'étudiants, de doctorants ou d'organismes de recherche. Des lacunes subsistent cependant, comme la modernisation des ZNIEFF qui n'est pas achevée à ce jour, mais surtout l'insuffisance de la vulgarisation (peu de communication sur les résultats de ces études) et de la synergie avec les autres acteurs naturalistes du territoire.

Article 5 : Préserver les habitats naturels remarquables, les espèces menacées et les équilibres naturels

La **gestion contractuelle** est, depuis l'origine une base de la politique de préservation du patrimoine naturel conduite par le Parc (OGAF Environnement et OLAE, programme ACNAT-LIFE...). Or le projet « gestion contractuelle » est jugé peu efficace, ce qui peut s'expliquer ainsi :

- ▶ les générations successives de mesures agro-environnementales apparaissent de moins en moins pertinentes et adaptées au contexte local,
- ▶ les contrats Natura 2000 sont en place depuis peu de temps et ne répondent pas toujours à l'attente des propriétaires (qui seraient plus sensibles à des mesures fiscales),
- ▶ les contrats « étangs », milieux prioritaires en Brenne, ne sont toujours pas opérationnels.

Natura 2000 a pris une place très importante dans l'action conduite par le Parc depuis 1998 avec, au titre de la directive Habitats, la réalisation successive de deux documents d'objectifs (Grande Brenne et Vallée de la Creuse) ainsi que l'élaboration des mesures de gestion contractuelles sur ces deux sites, puis sur celui de la vallée de l'Anglin. Le Parc assure par ailleurs l'animation de ces trois sites. Un bulletin d'information spécialisé « La Feuille côté Nature » paraît une à deux fois par an.

Pour faire face à la déprise agricole et la restauration de milieux, le Parc a développé l'**éco-pastoralisme** avec constitution d'un cheptel d'animaux rustiques (équins et ovins) et recrutement d'un technicien en 1998. Cette action, engagée avec l'ACNAT, a culminé au début des années 2000 avec une douzaine de sites sous conventions. Elle semble aujourd'hui en perte de vitesse en Grande Brenne, mais reste très active sur les pelouses calcicoles.

Des **chantiers de restauration** (marais, tourbières, pelouses...) qui font intervenir des lycées agricoles, sont également organisés régulièrement.

Le projet « **réseau des espaces protégés** » est jugé quant à lui efficace avec le confortement de la RN de Chérine et la création de la Maison de la Nature, l'acquisition de l'étang Ex-Chèvres par le Conservatoire régional, l'aménagement des étangs Foucault, propriété du Parc, et la convention de gestion sur l'étang Massé. Par contre il n'y a pas de coordination des politiques publiques d'acquisition et le Parc n'est pas associé à la mise en place des ENS et des zones de préemption.

Enfin, le projet « **espèces à problèmes** » est jugé peu efficace. Concernant le grand cormoran, compte tenu de l'explosion démographique de l'espèce au plan européen, les résultats restent décevants en rapport avec l'importance des moyens mis en œuvre (y compris dérogatoires pour la régulation estivale). Tous

les efforts se portent aujourd'hui sur la jussie, et l'écrevisse de Louisiane, apparue très récemment, qui fait peser de lourdes menaces sur la biodiversité.

Article 6 : Maintenir une mosaïque de milieux où la prairie joue un rôle prépondérant

Les actions conduites reposent sur la gestion contractuelle (cf. article 5) auxquelles le Parc consacre beaucoup de temps (diagnostics et conseil systématiques en amont des contrats : 14 000 ha de prairies prospectées sur 144 exploitations pour les CTE) et le soutien à l'élevage (Cheptel Mieux, bâtiments de stockage, aides aux CUMA – cf article 23).

La charte du Parc évoquait la nécessité d'un **statut spécial pour l'agriculture de la Brenne**. Malgré son classement au titre de la convention de Ramsar, la zone humide Brenne ne bénéficie pas d'un traitement particulier prenant en compte ses handicaps spécifiques, comme c'est le cas pour le Marais Poitevin.

Article 7 : Améliorer la gestion forestière

Article 8 : Améliorer la gestion cynégétique

Peu de réalisations dans ces deux domaines à l'initiative du Parc depuis 1998. On notera cependant une étude lourde réalisée par le CRPF, la typologie des stations forestières, achevée en 1999.

B - MESURE 2 : CONTRIBUER À UNE BONNE GESTION DE L'EAU

Article 9 : Agir pour une gestion concertée de l'eau et des étangs

Article 10 : Agir pour la qualité de l'eau

Malgré tous les efforts déployés, les mesures aqua-environnementales n'ont toujours pas vu le jour. Le projet « eau et pisciculture » est jugé peu efficace.

La régulation de la création des étangs a beaucoup gagné en efficacité au cours des dernières années, par un travail étroit avec la DDAF pour l'application de la loi sur l'Eau.

Le « code de bonne conduite » a pris la forme d'un document de sensibilisation sur la création et la gestion des étangs, réalisé par le syndicat d'assainissement de la Brenne.

La SEPIB (station expérimentale piscicole installée au Blanc) a fermé ses portes après seulement quelques années de fonctionnement.

Concernant la qualité des eaux :

- ▶ une étude sur la qualité des eaux des étangs reste à finaliser (protocole et financement),
- ▶ sur les rivières, des actions sont entreprises par les EPCI compétents. Sur la Claise, un contrat de restauration-entretien est conduit par le syndicat d'assainissement de la Brenne, qui a recruté un technicien de rivière. Sur la Creuse, la Communauté de communes Brenne-Val de Creuse dispose d'une équipe pour l'entretien et conduit différentes opérations comme les franchissements

de seuils ou accès à la rivière. Sur l'Anglin, sont menées essentiellement des actions d'entretien avec le syndicat de l'Anglin,
 ► des démarches sont en cours avec l'Agence de l'Eau pour une approche globale au niveau du territoire du Parc.

C - MESURE 3 : PRÉSERVER ET GÉRER LE PATRIMOINE PAYSAGER

Article 11 : Favoriser le maintien d'espaces ouverts en Grande Brenne

Sur la **Grande Brenne**, on a considéré que les réponses au maintien des espaces ouverts répondaient pour l'essentiel des mesures de gestion de l'espace évoquées aux articles 5 et 6 qui, on l'a vu, se sont avérées insuffisantes.

Un audit patrimonial auprès des acteurs de la gestion de l'espace a cependant été réalisé dans le cadre d'un stage de l'INA-PG, suivi par différents scénarios d'évolution des paysages.

Le Parc s'est efforcé de coordonner son action avec les services de l'Etat, et en particulier la DDE, pour la mise en place des documents d'urbanisme, par une application uniforme des règles d'urbanisme pour la création des étangs. Par contre les clôtures hautes non agricoles ne sont que rarement réglementées, le phénomène restant cependant marginal.

Article 12 : Préserver et gérer le bocage du Boischaut sud

Sur le **bocage de Boischaut sud et la vallée de l'Anglin**, après une étude de typologie du bocage réalisée en 2003, le Parc a entrepris une démarche de projet de paysages (2005 et 2006) sur 15 communes, qui est à la fois un état des lieux, une analyse des évolutions en cours, des tendances et enjeux, mais aussi des préconisations et un programme d'actions pour les années à venir. Ce travail a été conduit en collaboration avec les acteurs locaux : ateliers thématiques et entretiens avec les élus pour la définition de fiches communales, transposant les grands enjeux de l'étude à l'échelle de chaque commune et des enjeux communaux. La thématique du bocage a été particulièrement développée et va donner lieu à un plan d'actions pour le bocage sur deux premières communes (Prissac et St-Aigny). Une réflexion a également été engagée sur la problématique des éoliennes et de l'étalement urbain.

Article 13 : Préserver le patrimoine des vallées de la Creuse, de l'Anglin et de leurs affluents

Une démarche identique avait été conduite auparavant sur les 16 communes de la vallée de la Creuse), accompagnée d'une approche photographique qui a permis une exposition de restitution à la Maison du Parc et permettra de conduire une démarche d'observatoire photographique. La mise en œuvre du programme d'actions qui en découle nécessite des moyens humains et financiers, certains projets s'engageant néanmoins dans le contrat de Pays comme le financement d'un conseil paysagiste pour les projets des communes.

Article 14 : Agir pour un meilleur respect des paysages

La sensibilisation des élus et personnels communaux est ici essentielle et ne paraît pas assez développée. On peut citer néanmoins les actions réalisées avec Indre Nature (formation au passage et aux techniques d'entretien douces) et le CPIE (action éducative « savez-vous planter des haies ? »).

Article 15 : Agir pour une meilleure insertion des infrastructures

- ▶ **lignes aériennes** : un schéma d'enfouissement des réseaux aériens a été élaboré qui recense les sites à traiter hors agglomération. Une première série d'opérations a été réalisée dans le cadre d'une convention avec EDF et le Conseil régional. Mais la réussite de ces projets très lourds financièrement repose sur une coordination étroite avec les opérateurs. Si celle-ci se développe avec les syndicats d'électrification, il est très difficile de travailler avec France Telecom. Le projet de ligne HTA Buzançais-Mézières contre lequel le Parc s'était mobilisé a été abandonné. Un autre ouvrage a été réalisé sur la Vienne qui a été enterré dans la traversée du Parc (à proximité de la vallée de la Gartempe).
- ▶ Des **opérations exemplaires d'effacement des réseaux** ont été réalisées dans les opérations « villages du Parc » (Château-Guillaume, Prépicauld), prenant en compte l'intégration des gaines techniques et des coffrets qui ont souvent un impact non négligeable sur les bâtiments. Par ailleurs le Parc est sollicité pour avis par EDF et les syndicats lors des travaux mais cela nécessiterait une participation plus en amont, pour une meilleure efficacité.
- ▶ **infrastructures routières** : Le Parc donne son avis sur les grands projets (rares dans cette région) mais les enjeux portent plutôt sur les petits travaux et ouvrages pour lesquels il n'est jamais consulté.
- ▶ **carrières** : les projets ont été limités au développement des carrières d'argile de la Ceratera dans le secteur de Lureuil et de l'extraction de chaux à St-Gaultier qui ne posaient pas de problème majeur.
- ▶ **décharges sauvages** : voir article 32
- ▶ **publicité** : n'apparaissant pas comme prioritaire, car très peu d'affichage, le Parc n'a pas engagé d'actions spécifiques ni l'étude d'un schéma.
- ▶ **circulation des véhicules motorisés dans les espaces naturels** : à l'initiative du Parc, les communes concernées par les « 20 plus belles balades du Parc » ont pris des arrêtés réglementant la circulation des véhicules à moteur qui ont été attaqués par le CODEVER. Le Parc a apporté son appui auprès de l'avocat en charge du dossier pour préparer la défense des communes. Le CODEVER a été débouté par le T.A. de Limoges.

Article 16 : Paysages, urbanisme et architecture

Faute de moyens humains et financiers, le Parc n'a pu développer les missions de conseil sur la construction neuve. Il s'appuie sur le CAUE, dont les moyens sont limités et ne permettent pas de répondre aux ambitions initiales.

Par contre le Parc s'est beaucoup investi dans la mise en place de documents d'urbanisme dans les communes, et il intervient pour leur élaboration et leur suivi. Ceci permet d'entretenir des relations étroites avec les communes mais représente un investissement en temps important. En 1997, 22 communes sur 47 étaient dotées d'un document d'urbanisme (15 POS et 7 GARNU). Aujourd'hui, 40 communes sur 49 ont un document d'urbanisme en cours ou approuvé, dont 21 cartes communales. Ceci traduit surtout l'augmentation de la pression d'urbanisation sur le territoire. En dehors de la ZPPAUP du Blanc qui préexistait, cet outil n'est pas développé sur le territoire, alors qu'il pourrait s'avérer pertinent

pour traduire au plan réglementaire les « chartes de paysages » ou « opérations villages ».

Une action de sensibilisation et de propositions d'orientations a été entreprise sur le devenir du bâti agricole traditionnel.

Au final, le projet « urbanisme et architecture » a été jugé efficace et plutôt cohérent.

D - MESURE 4 : PRÉSERVER ET VALORISER LE PATRIMOINE CULTUREL

Article 17 : Améliorer la connaissance du patrimoine culturel

Le projet « Inventaires et recherches en patrimoine culturel » est jugé « très efficace » de par l'importance des actions conduites en quantité et qualité, dont deux retiennent particulièrement l'attention :

- ▶ **L'inventaire de l'architecture rurale** engagé depuis 2003 en partenariat étroit avec le service régional de l'Inventaire qui concernera à terme toutes les communes du Parc (à l'exception du canton du Blanc couvert par l'Inventaire général),
- ▶ **L'étude historique et archéologique des paysages d'étangs**, recherche qui a permis des avancées remarquables dans l'histoire et l'évolution des paysages de la Brenne, remettant en cause la légende historique de la création des étangs par les moines dans un territoire insalubre. Là encore on note un partenariat scientifique et un soutien financier fort du service régional de l'Archéologie. On étudie la valorisation de cette étude de fond avec sa publication sous format papier et sous format internet.

La sensibilisation du public a été au cœur de l'action du Parc avec le guide pour la restauration et l'entretien de l'architecture rurale en 2002, qui fait référence.

Par contre, on ne peut pas dire que l'Écomusée de la Brenne soit devenu l'Écomusée du Parc. Hormis la création du réseau Ecomusée, la synergie entre les deux structures ne s'est pas réellement améliorée. Une convention cadre a été signée, mais le Parc n'a jamais pu dégager les financements qui auraient permis de renforcer les moyens humains de l'Écomusée, et surtout des petites structures locales qui ont beaucoup de mal à équilibrer leurs activités.

Cependant le Conseil scientifique du Parc a été élargi aux sciences humaines de façon à renforcer la complémentarité et la cohérence dans les actions réciproques.

Le travail d'inventaire des archives communales a été réalisé par l'Ecomusée sur 29 communes du Parc. L'inventaire des toponymes n'a pas été abordé.

Article 18 : Le patrimoine architectural

Le bilan est particulièrement riche sur cet article, le projet « sauvegarde et valorisation du patrimoine bâti » étant jugé « très efficace ».

Des opérations phares retiennent l'attention, comme la restauration de la chapelle de Plaincourault ou les opérations « villages du Parc », mais le bilan le plus positif réside probablement dans la prise de conscience de la valeur patrimoniale du bâti par les habitants (conseil architectural : une centaine par an), les actions d'insertion sociale ou professionnelle (chantiers d'insertion -35 depuis 1998- ou

chantier école) ou la reconnaissance de l'expertise du Parc (convention avec la Fondation du Patrimoine).

Certains projets restent cependant à finaliser (abbaye de Méobecq, églises à peintures murales).

Une seule lacune par rapport à la charte : le fonds local du patrimoine, qui n'a pu voir le jour, faute de financements.

Article 19 : Valorisation muséographique du patrimoine culturel

La création du réseau Écomusée du Parc date de 1998 avec le regroupement des 8 lieux d'exposition permanents du territoire. Une charte de qualité affirme les objectifs de professionnalisation des différentes structures sous la responsabilité scientifique de l'Écomusée. Ce projet a été jugé « efficace » mais chacun est conscient des grandes difficultés d'animation et de fonctionnement de ces petites structures.

E - MESURE 5 : SOUTENIR LES INITIATIVES LOCALES ET DYNAMISER LA VIE ÉCONOMIQUE

Article 20 - Créer une dynamique locale

Le succès de la plate-forme d'initiatives locales « Brenne Initiative », qui depuis sa création en 1992 a soutenu 375 projets de création ou développement d'entreprises et d'activités, est un bon reflet du rôle que tient le Parc dans le développement économique local. Cette plate-forme est portée par l'association de développement économique du Parc (ADEP) et son comité d'agrément constitué uniquement d'entrepreneurs et acteurs de la vie économique. L'ADEP est aussi un organisme de formation qui organise des « ateliers de gestion » à destination d'un public peu mobile.

Le soutien à la création d'activités s'est également traduit par l'organisation (à deux reprises) d'un concours à la création d'entreprises, et celle d'un concours junior avec le lycée Pasteur du Blanc, qui en est à sa 4^e édition.

Autre opération marquante : une nouvelle ORAC qui, en l'espace de deux ans, est intervenue auprès de 70 entreprises artisanales et commerciales.

Deux lacunes par rapport à la charte :

- ▶ pas assez d'investissement sur la « performance environnementale »,
- ▶ l'observatoire économique n'a pas vu le jour.

Article 21 : La Maison des Entreprises

La Maison des Entreprises, qui regroupe les acteurs économiques du Parc est une réalité depuis 1998. C'est un bâtiment, fort modeste, à la Maison du Parc, mais c'est surtout un réseau de l'ensemble des acteurs économiques du territoire (rappelons le partenariat étroit avec les chambres consulaires, et en particulier la Chambre des Métiers et de l'Artisanat).

Article 22 : Améliorer les infrastructures et l'environnement des entreprises

Malgré quelques tentatives, le Parc n'est pas intervenu dans le développement des TIC, qui répond principalement de l'action du Conseil général ou des Communautés de communes.

**F - MESURE 6 :
VALORISER LES RESSOURCES LOCALES****Article 23 : L'agriculture et l'agro-alimentaire**

Dans le domaine agricole, le Parc a poursuivi les actions en faveur de l'élevage extensif grâce aux contrats de Pays (bâtiments de stockage, aide aux CUMA) ou sur ses fonds propres (Cheptel Mieux).

Les difficultés d'installation des jeunes ont conduit, après la réalisation d'un débat public à la Maison du Parc, à une opération de repérage des cédants (réalisée par l'ADASEA sur les communes de l'AOC Pouligny), puis une opération exemplaire d'installation avec le concours de la Communauté de communes Brenne-Val de Creuse (avec acquisition du foncier sur crédits du contrat de Pays). Cette opération, dont le résultat apparaît très positif, reste malheureusement isolée et n'a pas été reproduite.

Article 24 : Les filières locales et la valorisation de la marque « Parc naturel régional »

Un réseau de producteurs fermiers a été constitué avec développement de la vente directe et des marchés de pays. Mais la production fermière reste dans l'ensemble peu développée.

À l'exception de l'AOC Pouligny, qui s'est renforcé au cours des dix dernières années avec l'installation de nouvelles unités de transformation, il n'existe pas de productions locales organisées en filières. Le miel de Brenne, qui bénéficie de la marque Parc ne concerne plus que trois producteurs, et l'agneau de Brenne a du mal à vivre à côté des grandes marques des régions voisines. La marque Parc s'est donc peu développée.

Les tentatives de création d'une marque de carpe ou poisson de Brenne sont restées jusqu'à présent sans suite. Cependant, une nouvelle unité de transformation s'est constituée au Blanc qui cherche à développer des produits transformés. Le contrat de Pays a également financé des investissements de production.

Enfin, le Parc n'est pas encore intervenu sur le bois énergie qui a fait l'objet de nombreuses initiatives au niveau départemental. Une chaufferie au bois déchiqueté est cependant à l'étude à la Maison du Parc.

Article 25 : Le patrimoine et les savoir-faire

Une opération exemplaire doit être signalée, la relance des tuileries artisanales, qui a permis le sauvetage et la relance de la dernière tuilerie artisanale du territoire, grâce à l'intervention de la Communauté de communes Brenne-Val de Creuse.

Le Parc a conduit une étude de marché et une étude ethnographique des tuileries pour montrer la faisabilité de ce projet, puis accompagner sa réalisation.

Le Parc a engagé en 2007 un inventaire des savoir-faire du bâtiment (restauration, économies d'énergies et énergies renouvelables) pour accompagner sa politique de valorisation du patrimoine bâti.

G - MESURE 7 : DÉVELOPPER UN TOURISME RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT ET UNE OFFRE DE QUALITÉ

Article 26 : Une stratégie adaptée aux spécificités du territoire et une démarche qualité

Destiné à mieux connaître la clientèle touristique et analyser ses retombées économiques, l'observatoire économique du tourisme sera en place fin 2007.

La charte posait la nécessité d'une stratégie adaptée aux différentes entités du territoire : Grande Brenne, vallée de la Creuse, vallée de l'Anglin. Le Parc s'est efforcé dans sa communication de mettre en valeur ces différentes entités afin que les retombées du tourisme ne profitent pas qu'à la Grande Brenne. Par ailleurs, en association avec le Pays « Val de Creuse-Val d'Anglin », le Parc a déposé en 2007 un projet de « Pôle d'Excellence Rurale » sur la vallée de la Creuse, qui a été retenu, et est construit autour de la mise en valeur touristique de la vallée et de sa « mise en marché ».

Concernant les « pôles structurants », le Parc s'est beaucoup impliqué sur le château d'Azay-le-Ferron avec une étude sur la valorisation touristique du site, puis sa reprise en régie directe depuis 2004 (cette situation étant considérée comme transitoire). Le site de Bellebouche a poursuivi son développement (avec en particulier la construction d'un village de vacances), tout comme le Parc animalier de la Haute Touche dont le projet de réaménagement est resté inachevé.

Mais il y a peu de cohérence dans la mise en valeur de ces différents sites, et le projet « patrimoine et lieux de visite » a été jugé « peu efficace ».

Enfin, la démarche qualité reste à améliorer.

Article 27 : Développer un tourisme de découverte patrimoniale

De par la variété et la qualité des sites aménagés, la Brenne peut se prévaloir d'une offre de **tourisme de nature** qui a peu d'équivalents. On dénombre ainsi 7 sites d'observation publics ou privés aménagés avec des observatoires, dont les plus importants sont la RN de Chérine et les étangs Foucault (propriété du Parc). Certains sites ou observatoires ont été aménagés pour l'accueil des handicapés (chaussée de l'étang de la Mer rouge, étangs Foucault ou Cistude), et on compte 3 observatoires pour groupes.

Les investissements les plus importants ont concerné la Maison de la Nature, complétée récemment par l'exposition permanente « Mission Guifette moustac ».

Au-delà des équipements, l'effort s'est porté sur la sensibilisation du public avec les sorties nature accompagnées ou l'accueil spécialisé à la Maison de la Nature, ainsi que le calendrier Brenne Nature qui présente chaque année l'ensemble de l'offre (environ 150 sorties accompagnées). On y ajoutera les efforts portés vers la clientèle britannique.

Le projet « tourisme de nature » a été jugé « très efficace ».

Le projet « **randonnée et activités de pleine nature** » a été jugé quant à lui « peu efficace ».

Des réalisations exemplaires ont cependant été conduites comme les « 20 plus belles balades du Parc » dont le guide édité aux éditions Dakota a été épuisé en moins d'un an. Mais il reste des lacunes comme l'entretien ou le balisage des itinéraires, ou les sentiers d'interprétation (vieillessement, retards dans les nouveaux projets).

Grâce à la Communauté de communes Brenne-Val de Creuse, le projet de « voie verte » de la vallée de la Creuse s'est concrétisé et devrait devenir l'épine dorsale du tourisme à vélo dans les années qui viennent.

En matière **d'hébergements**, on notera l'amélioration de l'offre en quantité et qualité sur les chambres d'hôtes et les gîtes (malgré l'échec des « gîtes pandas » pourtant nés en Brenne), ainsi que celle des hébergements de groupe (village vacances de Bellebouche, CPIE d'Azay-le Ferron, base de plein air du Blanc). Mais l'hôtellerie reste un point noir et le travail avec les professionnels est difficile.

Article 28 : Accompagner les porteurs de projets et faire émerger une dynamique collective qui intègre la stratégie du territoire

Article 29 : Promotion et communication

Le projet « **information, communication, promotion touristique** » est jugé « très efficace », avec des actions qui sont plébiscitées comme le « guide pratique » ou le réseau des offices de tourisme.

Par contre des lacunes subsistent dans l'accompagnement des porteurs de projets, la démarche qualité et environnementale, le marquage des prestations et la formation.

H - MESURE 8 : AGIR POUR LA REVITALISATION DU TERRITOIRE

Article 30 : Développer une politique active du logement

Après le succès de l'OPAH portant sur les 47 communes du Parc en 1999, un programme local de l'habitat (PLH) a été étudié, qui n'a pas eu de suite opérationnelle. Le Parc peut-il coordonner la politique de l'habitat sur son territoire, d'autant que ces compétences dépendent désormais des Communautés de communes ? Une nouvelle OPAH à thématique « patrimoine et énergie » a été lancée en 2007, pour répondre à la fois à l'objectif de préservation du patrimoine bâti et à la question nouvelle de l'efficacité énergétique du bâti.

Article 31 : Revitaliser les bourgs et prévenir les risques d'isolement de la population

Grâce aux actions en faveur de la **petite enfance** (Maison de l'Enfance, Relais Assistantes Maternelles), le projet « services à la population » est jugé « très efficace ». Si ces actions ne figuraient pas dans la charte, elles constituent l'un des points forts du programme Leader + « Brenne Initiatives Jeunes ». Prises en charge par le syndicat mixte à travers un budget annexe, elles illustrent combien le Parc est aussi un fédérateur du développement local sur son territoire.

Cependant, le Parc a peu de prises sur la fermeture des services publics comme les perceptions ou les bureaux de poste. La carence en moyens de transports adaptés aux besoins de la population reste probablement l'un des plus gros points noirs.

I - MESURE 9 : CONTRIBUER À UNE MEILLEURE GESTION DES DECHETS

Article 32 : Contribuer à une meilleure gestion des déchets

C'est une thématique sur laquelle le Parc s'est investi pendant la charte constitutive, mais qu'il a délaissé depuis (ce projet n'a d'ailleurs pas été évalué par le comité de pilotage). En effet, des structures intercommunales dotées de la compétence « ordures ménagères » se sont créées, une unité de tri a été réalisée au Blanc, ainsi qu'un réseau de déchetteries qui couvrira bientôt l'ensemble du territoire du Parc.

J - MESURE 10 : INVESTIR POUR L'AVENIR EN FAVEUR DES JEUNES

Article 33 : Préparer les jeunes à devenir les acteurs du territoire de demain

Article 34 : Aider à l'insertion et à la formation des jeunes

La jeunesse est le thème fédérateur du programme Leader +, qui a permis d'ouvrir le Parc sur de nouveaux projets et de nouveaux partenariats, et d'approfondir le volet social de son action. Parmi les interventions de Leader + en faveur des jeunes, on citera une opération exemplaire, le relais « Brenne Initiatives Jeunes », équipe de 3 animateurs itinérants à l'écoute des jeunes et de leurs projets.

Le projet éducatif de territoire, adopté en 1999, place l'éducation au cœur du développement territorial. Les actions les plus représentatives sont :

- ▶ la coordination des activités péri-éducatives, comme les contrats éducatifs locaux (CEL),
- ▶ l'initiation à la musique, avec 1,5 intervenants dans les écoles recrutés par le Parc,
- ▶ l'initiation au théâtre, aux arts plastiques,...

Le projet **Actions éducatives** a été jugé « efficace ».

On notera l'importance du **partenariat avec la CAF de l'Indre**, qui s'est concrétisé par la signature d'un « contrat Enfance » et d'un « contrat Temps libre », ce qui a permis d'assurer le cofinancement de ces projets dans le programme Leader +.

K - MESURE 11 : CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT CULTUREL, FACTEUR DE LIEN SOCIAL

Article 35 : Contribuer au développement culturel

Le Parc est aujourd'hui reconnu comme le catalyseur de la vie culturelle du territoire, comme en témoigne le tout nouveau « contrat de saison » signé avec le Conseil régional, qui organise la diffusion culturelle sur le territoire, mais aussi la mise en réseau des acteurs culturels, le soutien technique et financier aux spectacles et manifestations, etc.

L - MESURE 12 : INFORMER ET SENSIBILISER POUR MOBILISER AUTOUR DU PARC

Article 36 : Faire en sorte que chacun participe à la préservation et à la valorisation du patrimoine

Un objectif était énoncé dans la charte : « 10 ans pour sensibiliser tous les enfants du territoire » et il a été atteint grâce aux Foulées du Parc, qui concernent chaque année les 1 600 enfants d'âge primaire du territoire, aux classes Environnement (5 par an), classes Architecture, journal nature « Bout'bout » dont chaque numéro (3 par an) est diffusé à 2 500 exemplaires, etc. Depuis 1998, tous les enfants des cycles 2 et 3 scolarisés sur le territoire du Parc auront donc bénéficié d'actions de sensibilisation à leur environnement.

Le Parc s'est par ailleurs efforcé qu'un volet « pédagogie » intègre ses différents programmes : classes Natura 2000, chantiers de restauration, « savez-vous planter des haies », concours junior à la création d'entreprises, journées du patrimoine...

Une nouvelle convention cadre est en cours d'élaboration avec le CPIE, définissant les objectifs partagés, répartition des missions, modalités de travail...

Le projet « sensibilisation et éducation au territoire » est jugé « très efficace ».

Article 37 : Faire partager l'action et le projet du Parc

« **Information, communication, promotion du Parc** » : projet jugé « très efficace ».

De gros progrès ont été accomplis dans la qualité des éditions « opérationnelles » qui accompagnent les programmes et actions conduits par le Parc, avec une charte graphique facilement identifiable.

Des lacunes subsistent par contre sur les éditions « institutionnelles » : si le journal d'information « La Feuille » est distribué dans toutes les boîtes aux lettres, sa parution est beaucoup trop irrégulière, et « Le Canard de Brenne » n'a jamais été remplacé. Le journal estival « L'Été en Brenne » est très apprécié.

Des projets sont restés sans suite (édition synthétique des études et travaux de recherche, centre de documentation à la Maison du Parc), d'autres sont à revoir (les aires d'accueil aux entrées du Parc). Enfin, le site Internet est de plus en plus complet et consulté.

« **Manifestations** » : projet jugé « efficace » à « très efficace ».

Le Parc dispose d'un savoir-faire reconnu dans l'organisation et l'appui technique aux manifestations (Journées du Parc, Chapitre Nature, Journées du patrimoine, Mois des Parcs) qui représentent un budget temps important.

« **Maison du Parc** » : projet jugé « très efficace ».

La Maison du Parc a fait l'objet d'améliorations régulières (espace d'accueil du public, diaporamas, halle pique-nique, extension des cuisines, acquisition des granges, nouvelle terrasse...), la boutique et restauration ont développé leurs activités et fidélisé une clientèle appropriée par les habitants du territoire. Pic de fréquentation : 74 000 visiteurs en 2004.

La maintenance des équipements reste à améliorer.

Le projet « d'équipement fort au sud de la Creuse » n'a pas eu de suite.

Échanges et coopération

L'action du Parc à l'international s'est concentrée essentiellement sur la Pologne, avec :

- ▶ l'accueil-formation de plusieurs délégations d'élus et techniciens des Parcs nationaux polonais dans le cadre d'un programme Leonardo,
- ▶ le détachement à temps partiel auprès de la Fédération des Parcs du responsable du pôle patrimoine naturel comme chef de projet sur un programme Phare destiné à préparer les polonais à Natura 2000.

Il faut citer également :

- ▶ les accueils de délégations étrangères (en particulier argentines),
- ▶ les programmes de coopération dans le cadre de Leader + :
 - avec 15 GAL espagnols sur un réseau de tourisme ornithologique,
 - avec trois territoires français sur la télévision participative.

La gouvernance et les moyens

A- L'ACTION DU PARC COMME CATALYSEUR DU DÉVELOPEMENT TERRITORIAL

Il s'agit d'un éclairage complémentaire sur le bilan évaluatif. En effet, l'examen de la mise en œuvre des articles de la charte, et des projets et actions, passe sous silence la question des moyens et du rôle joué par le Parc en tant qu'ensemblier, catalyseur, maître d'œuvre des politiques de développement territorial.

Or, il se trouve que ce rôle est ici particulièrement important, puisque le PNR de la Brenne présente la particularité de compter parmi les 31 « Pays » répertoriés en région Centre et de bénéficier à ce titre des procédures régionales des contrats régionaux de Pays (il existe en fait de légères différences de périmètre entre le Parc qui compte 46 communes et le « Pays Brenne » qui en compte 44, dont 3 extérieures au Parc).

De la même façon, le Parc a porté successivement depuis 1991 les trois générations successives de programmes européens LEADER, qui ont fait beaucoup pour la mise en œuvre de la charte, mais aussi pour la reconnaissance du Parc naturel régional de la Brenne comme porteur du développement territorial, et pour son ouverture vers des partenaires et acteurs nouveaux, et vers des champs d'actions nouveaux (comme la jeunesse pour le programme LEADER +).

Les principaux programmes conduits depuis 10 ans :


1- Le contrat régional de Pays 1998 – 2003

Ce programme a permis de réaliser 325 opérations pour un montant de subventions régionales de 4 928 000 €, ainsi répartis : 

2- Le contrat régional de Pays 2004-2008

Ce nouveau contrat porte sur une dotation de 5 177 000 € du Conseil régional. À ce jour, 187 opérations sont programmées pour 2 708 000 €.

3- Le programme LEADER II 1997-2001

Ce programme a permis de réaliser 30 opérations pour un montant de subventions européennes de 1 025 000 € ainsi réparti : 

4- Le programme LEADER + 2002 – 2008 « Brenne Initiatives Jeunes »

Ce programme, qui couvre l'ensemble des communes du Parc, porte sur la thématique des jeunes (de 0 à 35 ans). Il s'accompagne d'une dotation du FEOGA de 1 652 000 € dont 1 414 000 € ont été programmés à ce jour, sur 130 opérations.

Le Parc est très impliqué dans deux projets majeurs :

- ▶ Les services à la petite enfance, avec la création d'un relais assistantes maternelles et d'une Maison de l'Enfance. Ce projet, qui a nécessité le recrutement de deux personnes, est porté par le syndicat mixte du Parc, à travers un budget annexe.
- ▶ Le relais « Brenne Initiatives Jeunes », équipe de trois animateurs de terrain chargés d'encadrer et de faire aboutir les projets des jeunes (porté par la FOL de l'Indre).

| | |
|--------------------------|-----------|
| Patrimoine | 651 000 |
| Développement économique | 844 000 |
| Services à la population | 432 000 |
| Tourisme | 2 553 000 |
| Identité du Parc | 226 000 |
| Aménagements urbains | 223 000 |

| | |
|--|---------|
| Mobiliser les forces vives du territoire | 127 000 |
| Brenne initiative | 184 000 |
| Marque Parc | 124 000 |
| Tourisme | 236 000 |
| Patrimoine | 160 000 |
| Revitalisation | 69 000 |
| Patrimoine naturel | 125 000 |

| | |
|--|---------|
| Protection des espaces et espèces | 138 000 |
| Patrimoine bâti et paysages | 112 000 |
| Valorisation des productions locales | 27 000 |
| Formation à l'environnement et Promotion du Parc | 310 000 |
| Tourisme de nature | 228 000 |

5- Le contrat de Parc 2003 – 2006

Ce programme a permis de réaliser 62 opérations financées par le Conseil régional pour un montant de 815 000 € ainsi réparti :



Un nouveau contrat de Parc prend le relais à partir de 2007 jusqu'en 2010. Il porte sur une dotation annuelle de 710 000 € du Conseil régional, dont 65 % correspondent à la dotation statutaire de fonctionnement et 35 % aux programmes d'opérations (en fonctionnement et investissement).

6- Les programmes thématiques pluriannuels

► Animation des sites Natura 2000

L'animation des sites Natura 2000 (Grande Brenne, vallée de la Creuse, vallée de l'Anglin) s'accompagne chaque année d'une convention avec le Ministère chargé de l'écologie (DIREN). Environ 1 000 000 € ont ainsi été mobilisés depuis 1998.

► OPAH

Une nouvelle OPAH de revitalisation rurale a démarré en 2007 sur la thématique « patrimoine et énergie » (sur le même périmètre que le contrat régional de Pays). Elle fait suite à une première opération entre 1995 et 1999, qui s'est achevée sur un excellent bilan (cf. page 53).

► ORAC

Cent trois entreprises artisanales et commerciales ont été soutenues dans le cadre de la seconde ORAC (2004-2007) pour **688 000 € de subventions de l'Etat, du FEDER et de la Région, et 4 334 000 € d'investissements générés. Une trentaine d'emplois ont été créés et 150 maintenus.**

► Conventions de développement culturel

Le Parc a bénéficié d'une première convention au cours de sa première charte, et de deux conventions successives au cours de la seconde (1999 – 2001 et 2003 – 2005) portant sur environ 200 000 € de crédits de la DRAC.

► Contrat de saison culturelle

Depuis 2007, le Parc coordonne la saison culturelle (création et diffusion) sur son territoire. Le contrat régional s'accompagne d'une dotation annuelle de 100 000 €.

► Contrats Enfance et contrats Temps libre

Conclus avec la CAF de l'Indre sur la période 2004 – 2006, ces contrats permettent de financer les services à la petite enfance et les loisirs des jeunes. Ils ont été signés conjointement avec deux Communautés de communes et cinq communes associées, et portent sur un financement de 1 262 000 € de la CAF de l'Indre (à laquelle s'est associée la MSA pour ses propres ressortissants).

Ces contrats interviennent en cofinancement du programme Leader +.

Au total, sur les 10 ans, ce sont près de 20 millions d'euros dont le territoire aura ainsi bénéficié, ce qui représente un impact économique considérable pour une région comme la Brenne.

B- LES MOYENS HUMAINS DU SYNDICAT MIXTE

1- Un renforcement important de l'équipe depuis 1998

Lors du renouvellement de la charte en 1998, l'équipe du Parc compte moins de 9 personnes à temps plein, ce qui, à l'évidence, ne permet pas de faire face aux besoins. Trois chargés de mission avaient été recrutés lors de la création du Parc en 1990 : patrimoine naturel, développement économique et tourisme. Des pans entiers restaient orphelins et constituaient des objectifs prioritaires lors du renouvellement de la charte :

- ▶ le patrimoine culturel
- ▶ le patrimoine bâti et les paysages
- ▶ l'action culturelle et éducative

S'y ajoutait un renforcement des moyens sur le patrimoine naturel (entretien de l'espace, inventaires), le développement économique, et le secrétariat.

Même s'ils restent très raisonnables, ces objectifs paraissent rapidement hors d'atteinte, compte tenu de la grande faiblesse des recettes statutaires, qui ne représentent en 1998 que 356 000 €.

Le salut viendra des « emplois jeunes » qui permirent au Parc de recruter 7 personnes entre 1998 et 2002, sur les missions suivantes (par ordre chronologique) :

1. éducation et culture
2. agent éco-pastoral
3. musicienne intervenante
4. chargée de communication
5. valorisation des productions locales (*)
6. randonnée et sports de nature (*)
7. accueil du public à la Maison de la Nature

Pour des raisons budgétaires, deux postes ne seront pas consolidés (*).

Par ailleurs, des postes permanents seront créés ou consolidés, en particulier sur le pôle patrimoine naturel, à l'occasion de Natura 2000 (se reporter au tableau page suivante).

Plusieurs postes de contractuels verront également le jour sur des missions ou études faisant l'objet de financements dédiés :

- ▶ inventaire de l'architecture rurale
- ▶ programme Leader +
- ▶ histoire des paysages de Brenne
- ▶ responsable Maison de l'Enfance
- ▶ animatrice du Relais Assistantes Maternelles

Ces deux derniers postes répondent du budget annexe. Ils sont atypiques pour un Parc naturel régional, tout comme les musiciens intervenants (1,5 ETP), et témoignent du rôle spécifique que joue le syndicat mixte du Parc pour le développement de ce territoire.

Démarche évaluative

Bilan évaluatif

Synthèse du bilan évaluatif

> **La gouvernance et les moyens**

Regards portés sur le Parc

Annexes

| Pôles | Définition du poste Principales missions | date création | observations | statut |
|---|---|------------------|--|--------------|
| Patrimoine naturel | Responsable du pôle | 1990 | remplacement en 2007 | contractuel |
| | Chargé de mission Écologie • inventaires et recherches • diagnostic et suivi MAE et contrats • espèces envahissantes | 1998 | titularisation en 2004 | conservateur |
| | Chargé de mission Environnement • Natura 2000 Gde Brenne • Maison de la Nature (• Informatique) | 1997 | titularisation en 2002 | ingénieur |
| | Technicien Environnement • suivi des troupeaux • chargé Étangs Foucault | 1998 | titularisation en 2006 | technicien |
| | Animatrice Environnement • accueil Maison Nature | 2002 | titularisation en 2007 | technicien |
| | Chargé d'études Environnement • Natura 2000 vallées • eau | 2002 | | contractuel |
| Patrimoine culturel et bâti paysages urbanisme | Responsable du pôle | 1995 | architecte ¼ temps 1995-1997 ½ temps 1998-1999 90% 2000-2001 temps plein depuis 2002 titularisation en 2004 | conservateur |
| | chargée d'études inventaire de l'architecture rurale | 2003 | remplacement en 2006 | contractuel |
| | chargé d'études histoire des paysages | 2005 | | contractuel |
| Développement local | responsable du pôle | 1990 | remplacement en 1998 titularisation en 2003 | attaché |
| | chargé d'études Leader + | 2002 | remplacement en 2003 | contractuel |
| | responsable Maison de l'Enfance | 2004 | Budget annexe | contractuel |
| | animatrice du RAM | 2004 | Budget annexe | contractuel |

| Pôles | Définition du poste Principales missions | date création | observations | statut |
|-------------------------|--|------------------|--|---------------------------|
| Tourisme | responsable du pôle | 1990 | remplacement en 1997 titularisation en 2003 | attaché |
| | hôtesse d'accueil Maison du Parc | 1993 | titularisation en 2005 | agent d'animation |
| | hôtesse d'accueil Maison du Parc | 1993 | titularisation en 2005 | agent d'animation |
| | hôtesse d'accueil Maison du Parc | 2003 | | contractuel |
| Éducation et culture | responsable du pôle | 1998 | titularisation en 2006 | technicien territorial |
| | musicienne intervenante | 1999 | | contractuel |
| | musicien intervenant | 2005 | ½ temps | contractuel |
| Administration | directeur | 1990 | titularisation en 2003 | ingénieur en chef |
| | chargée de communication | 2000 | titularisation en 2006 | attaché |
| | responsable pôle administratif gestion et comptabilité | 1989 | titularisation | adjoint administratif |
| | secrétaire | | titularisation | adjoint adm. |
| | secrétaire | 2002 | titularisation | adjoint adm. |
| | agent d'entretien | | titularisation | agent d'entretien |
| | agent d'entretien | | ½ temps | contractuel |
| | ménage | 1990 | 1 ETP | contractuels |

2- Les moyens extérieurs au syndicat mixte

Pour avoir une vision complète des moyens humains du Parc, il convient de prendre en compte ceux de l'ADEP, association qui participe directement à son action.

L'association de développement économique du Parc constitue l'ossature de la Maison des entreprises et de la plate-forme d'initiatives locales Brenne Initiative, avec deux salariés. Une troisième personne, sous contrat précaire, travaille sur la valorisation des produits locaux et le tourisme équestre. Le Parc participe au financement de l'ADEP à hauteur de 40 000 € par an en moyenne.

Une seconde association occupe une partie de la Maison du Parc, c'est la Boutique du Parc qui, à l'inverse, verse chaque année un loyer au syndicat mixte (12 000 €). Cette association emploie 7 ETP à l'année, ce qui est le reflet de l'importance de son activité (environ 500 000 € de CA annuel).

On peut également citer le relais « Brenne Initiatives Jeunes », géré par la FOL de l'Indre, qui met trois animateurs à la disposition des jeunes du territoire.

3- Le statut du personnel

En 1998, tout le personnel était contractuel à l'exception de deux titulaires. Cette situation ne pouvait perdurer pour les emplois permanents, le statut du personnel du syndicat mixte devant respecter celui de la fonction publique territoriale. Un important mouvement de titularisation du personnel a donc été entrepris ces dernières années, et la situation actuelle est la suivante :

(voir tableau n° xx ci-contre)

Pour l'essentiel, les postes de contractuels portent sur des missions limitées dans le temps sur des financements spécifiques.

4- Des lacunes qui subsistent

Fin 2007, le syndicat mixte compte 28 salariés, dont :

- ▶ 3 salariés rattachés au budget annexe (pôle enfance)
- ▶ 2 salariés à mi-temps
- ▶ 4 salariés à 80%
- ▶ 16 titulaires sur des emplois permanents

Malgré tout le chemin parcouru depuis 1998, il subsiste encore des lacunes portant sur les missions du Parc, qui ont été soulignées dans le bilan évaluatif :

- ▶ Urbanisme, architecture et paysages : la création d'un poste envisagée depuis plusieurs années n'a jamais pu se concrétiser pour cause de contraintes budgétaires
- ▶ Valorisation des productions locales : emploi-jeune non consolidé
- ▶ Randonnée et activités de pleine nature : emploi-jeune non consolidé
- ▶ Développement durable, énergies renouvelables

Il convient d'y ajouter une autre lacune, déjà relevée lors de la première révision de la charte, qui est celle d'un secrétaire général venant coiffer le pôle administratif.

| Titulaires | | |
|--------------|-----------------------|-----------|
| catégorie A | ingénieur en chef | 1 |
| | conservateur | 2 |
| | ingénieur | 1 |
| | attaché | 3 |
| catégorie B | technicien | 3 |
| catégorie C | adjoint administratif | 3 |
| | agent d'animation | 2 |
| | agent d'entretien | 1 |
| total | | 16 |

| Contractuels | | |
|--------------|-----------|-----------|
| | CDD 3 ans | 6 |
| | CDD 1 an | 6 |
| total | | 12 |

C- LE FONCTIONNEMENT PARTICIPATIF DU PARC

(Se reporter aux articles 38 à 44 de la charte).

1- Le Syndicat mixte

Si le décret de classement du Parc porte sur 46 communes, le Syndicat mixte en compte 49 :

- ▶ la commune de Martizay, après avoir refusé la nouvelle charte, l'a approuvée dans un second temps, mais n'a pas été réintégrée dans le périmètre officiel du Parc,
- ▶ les communes de Vigoux et St Civran (canton de St-Benoît-du-Sault) ont adhéré au Syndicat mixte lorsqu'elles ont rejoint la Communauté de communes Brenne-Val de Creuse. Mais, elles ne faisaient pas partie du périmètre de révision de la charte en 1998.

Les représentations au Comité syndical donnent la primauté aux communes :

- ▶ communes :
 - un délégué titulaire et un suppléant si moins de 1 000 habitants
 - deux délégués titulaires et deux suppléants au-delà de 1 000 habitants
- ▶ département : 6 délégués, dont 4 du territoire du Parc,
- ▶ région : 6 délégués, dont 3 du département de l'Indre.

Le Bureau compte 24 délégués dont 4 pour le Conseil général et 4 pour le Conseil régional.

Le Comité syndical se réunit en moyenne 6 fois par an. Il est précédé, pour le préparer, par une réunion de Bureau, une à deux semaines auparavant.

Les 9 commissions de travail sont ouvertes aux partenaires et acteurs locaux. Elles sont présidées par un élu membre du Bureau :

- ▶ Patrimoine naturel
- ▶ Patrimoine culturel et bâti, paysages
- ▶ Agriculture, pisciculture, forêt, chasse
- ▶ Développement économique
- ▶ Tourisme
- ▶ Vie locale
- ▶ Culture, éducation et culture
- ▶ Communication
- ▶ Finances

2- Les instances de concertation

Le conseil scientifique

C'est une instance consultative, placée auprès du Bureau, qui regroupe exclusivement des scientifiques ou des personnalités reconnues par la communauté scientifique pour leur travail ou leurs recherches sur le territoire du Parc. Auparavant exclusivement naturaliste, il a été élargi aux sciences humaines. Outre sa mission de conseil, il peut s'autosaisir de certains dossiers (exemple : l'avenir de la Grande Brenne), jouer un rôle de cellule d'experts, etc.

Il se réunit en moyenne 3 fois par an.

Démarche évaluative

Bilan évaluatif

Synthèse du bilan évaluatif

> **La gouvernance et les moyens**

Regards portés sur le Parc

Annexes

Le conseil de développement

Il a été créé lors de la mise en œuvre du contrat régional de Pays, à la demande du Conseil régional. Il a pour but de permettre aux acteurs du territoire qui ne siègent pas au Syndicat mixte, de prendre part aux débats et d'être force de proposition sur les orientations et projets du Parc. Il a contribué à la définition de la charte de Pays et du programme d'actions. Il est présidé par un représentant de la société civile.

Le Groupe d'action locale (GAL)

C'est l'épine dorsale du programme Leader +, il assure l'engagement des opérations et leur suivi. Il est constitué d'une majorité de partenaires privés et est présidé par le Président du Parc. Il comporte des groupes de travail qui correspondent aux différents axes du programme Leader +.

Il se réunit en moyenne 5 fois par an.

Le comité de suivi de la zone RAMSAR

Il regroupe l'ensemble des partenaires concernés par la gestion de la zone RAMSAR et est présidé par le Préfet de l'Indre. Il ne s'est réuni qu'une fois jusqu'à présent, ce qui s'explique par :

- ▶ l'absence de stratégie de gestion intégrée des zones RAMSAR au niveau national,
- ▶ la mise en place de Natura 2000 sur la Grande Brenne, les vallées de la Creuse et de l'Anglin, et des comités de pilotage qui y sont liés, ceux-ci regroupant, peu ou prou, les mêmes partenaires.

Le club des entrepreneurs

C'est une association totalement indépendante du Parc qui regroupe près d'une centaine de membres et est présidée par un chef d'entreprise. Elle a son siège à la Maison des Entreprises du Parc, et joue un rôle d'information et de conseil, mais aussi de parrainage et de suivi d'entrepreneurs ou de personnes en démarche de création d'activités ou d'insertion professionnelle.

3- La coopération avec les autres collectivités et acteurs territoriaux

Les Communautés de communes

Elles sont au nombre de cinq sur le territoire du Parc (dont deux situées pour l'essentiel à l'extérieur), et très hétérogènes quant à leur taille, compétences, moyens humains et financiers. La coopération avec les Communautés de communes est quotidienne, d'autant que le Parc coordonne des programmes d'action dans lesquels elles interviennent directement (contrat de Pays, Leader +, etc.), anime des opérations qui s'assimilent à une délégation de compétences (OPAH), ou bien a passé la main sur des projets dont elles assurent la maîtrise d'ouvrage (abbaye de Méobecq), ou encore participe étroitement à la conduite de projets stratégiques (voie verte de la vallée de la Creuse).

Ceci étant, il n'existe pas de conventions de partenariat entre le Parc et les Communautés de communes qui fixeraient les rôles de chacun et les modalités de travail en commun, et cela constituera probablement un des chantiers pour la nouvelle charte.

La communauté d'agglomération et le SCOT de Châteauroux

Il n'existe pas de relations de travail avec la communauté d'agglomération, aucune commune de cette dernière n'appartenant au Parc.

En revanche, le SCOT concerne 5 communes du Parc, qui est donc associé à son élaboration.

Les Pays

Le Parc présente la particularité d'être considéré comme un Pays par le Conseil régional, et son Syndicat mixte porte le contrat régional de pays. Cependant, du fait de leur appartenance à des Communautés de communes extérieures au territoire, quatre communes adhèrent au Pays « Val de l'Indre-Brenne » et une à celui de « Val de Creuse-Val d'Anglin ». Des conventions de partenariat ont été conclues avec ces Pays.

Les villes portes

Les statuts du Syndicat mixte ne prévoient pas l'adhésion de villes portes, mais la charte du Parc affirmait son intention de développer des liens avec les petites villes périphériques. En fait, cela ne s'est fait qu'au coup par coup, sur des projets spécifiques comme le centre des paysages de St-Benoît-du-Sault. Par contre, un projet de convention de partenariat a été établi avec la ville de Châteauroux, qui est resté sans suite.

Les conventions de partenariat

La charte constitutive du Parc en 1989, dans un souci d'efficacité et d'économie de moyens, affirmait la volonté de s'appuyer sur les acteurs locaux comme relais de l'action du Parc.

Cela concerne principalement :

- ▶ le patrimoine culturel avec l'Écomusée de la Brenne (mais les résultats sont en deçà des ambitions initiales – voir page 36)
- ▶ l'éducation à l'environnement avec le CPIE Brenne-Pays d'Azay (une nouvelle convention cadre est en cours d'élaboration)
- ▶ le patrimoine bâti avec la Fondation du patrimoine pour laquelle le Parc joue un rôle d'expertise locale et de montage de projets.

Un partenariat très actif s'est également développé dès la création du Parc avec les chambres consulaires :

- ▶ la Chambre d'agriculture assure le secrétariat de la commission « agriculture-pisciculture-forêt-chasse » et anime chaque année l'opération « cheptel mieux »,
- ▶ la chambre de Métiers affecte un technicien sur le territoire du Parc.

4- Améliorer le fonctionnement participatif du Parc

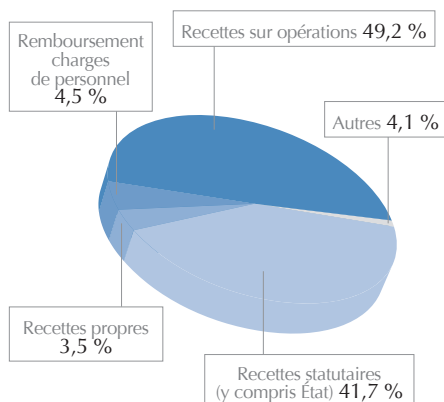
Cela a fait l'objet d'une étude réalisée par Mairie-conseils en 2002, et le comité de pilotage sur l'évaluation de la charte y a consacré une séance de travail en juillet 2007. Les principales préconisations sont les suivantes :

- ▶ renforcer le rôle de réflexion et de proposition des commissions, parfois qualifiées de « chambre d'enregistrement »,
- ▶ renforcer l'efficacité du circuit « commissions/Bureau/Comité syndical » par un meilleur suivi de la programmation des projets et de leur évaluation,
- ▶ éviter la dispersion des instances de concertation, revoir le rôle du conseil de développement et du GAL, et leur complémentarité avec les commissions,
- ▶ renforcer la transversalité entre les commissions, entre les élus, entre les élus et l'équipe technique, au sein de l'équipe elle-même,
- ▶ renforcer le rôle des élus dans l'animation des instances statutaires,
- ▶ améliorer l'information, la formation et la sensibilisation des élus (séminaires, voyages d'étude...) et envisager le remboursement des frais de ceux qui sont le plus sollicités,
- ▶ améliorer la communication du Parc vers les élus, habitants et partenaires, pour mieux rendre compte des actions qui sont conduites.

- Démarche évaluative
- Bilan évaluatif
- Synthèse du bilan évaluatif
- > **La gouvernance et les moyens**
- Regards portés sur le Parc
- Annexes

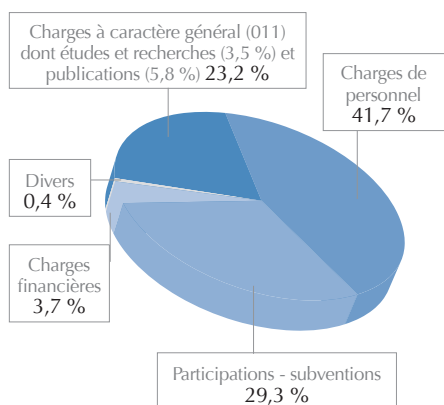
Graphique 1
Répartition des recettes réelles de fonctionnement 1998-2006

(source : PNR Brenne)



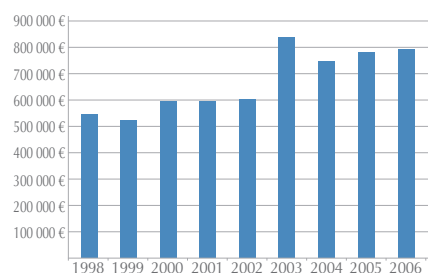
Graphique 2
Charges réelles de fonctionnement 1998-2006

(source : PNR Brenne)



Graphique 3
évolution des recettes statutaires entre 1998 et 2006

(source : PNR Brenne)



D- ANALYSE BUDGÉTAIRE

1- Le budget de fonctionnement

Une forte dépendance aux partenaires extérieurs

Le Syndicat mixte n'a pas de fiscalité propre et ses recettes sont constituées quasi intégralement par les participations et subventions (on assiste cependant à une forte hausse des recettes propres ces dernières années due aux régies de recettes du château d'Azay-le-Ferron et de la Maison de la Nature).

Les recettes statutaires ne représentent que 37 % des recettes de fonctionnement. Leur volume (y compris la dotation du Ministère de l'Écologie) augmente de 64 % entre 1998 et 2006, mais leur part rapportée à l'ensemble des recettes est en baisse (47 % des recettes en 1998, 37 % en 2006).

← (voir graphiques n° 1 et 2 ci-contre)

Le Syndicat mixte souffre d'une insuffisance chronique de recettes statutaires comme le montre la comparaison avec les autres PNR : en 2006, il se situe à la 40^{ème} place sur 44 Parcs naturels régionaux.

Le faible nombre de contributeurs en est une explication (une seule région, un seul département, seulement 30 000 habitants). Le Conseil régional a néanmoins tenu compte de cette situation pour revaloriser fortement sa contribution ces dernières années. Quant à la contribution de l'État, elle se situe à un niveau supérieur aux moyennes nationales.

← (voir graphique n° 3 ci-contre)

L'évolution globale des recettes statutaires depuis 1998 doit être différenciée selon les contributeurs.

Actualisée en 2007, elle est la suivante :

| | | |
|-------------------------|-----------|-----------------|
| Ministère de l'Écologie | 140 000 € | + 15 % |
| Région Centre | 462 000 € | + 220 % |
| Département de l'Indre | 121 960 € | 0 |
| Communes | 153 836 € | + 73 % (près de |

5 € par habitant en 2006, ce qui représente un niveau important par rapport aux autres PNR de la région Centre, ainsi qu'aux moyennes nationales).

Un niveau élevé d'activités

Le syndicat mixte va chercher ses financements par le biais des actions qu'il entreprend, ce qui explique l'importance des recettes sur opérations (47% des recettes en 1998, 55% en 2006). C'est un bon indicateur du niveau élevé de l'activité du Parc (programme LEADER, ORAC, Natura 2000, contrat régional de pays, etc.). Ainsi, en 2006, le PNR de la Brenne se situe à la 8^{ème} place sur 44 Parcs pour l'importance de son budget d'opérations.

(voir graphique n° 4 ci-contre)

Cette analyse est confortée par l'examen des dépenses du programme d'actions (dont nous disposons d'une ventilation précise depuis le CA 2004) qui se sont accrues de 58 % entre 2004 et 2007, avec en particulier la montée en charge d'opérations comme le programme Leader +, l'ORAC II, l'animation des sites Natura 2000 ou la mise en place du contrat de saison culturelle.

(voir tableau ci-contre)

Sur cette période, la répartition des dépenses par objectifs est la suivante

(voir graphique n°5 ci-contre)

Une importance accrue des dépenses de personnel

On assiste à une augmentation continue des dépenses de personnel : elles représentent 45 % des dépenses en 2006 contre 36 % en 1998. Cette progression s'est cependant nettement ralentie depuis 2004 : + 3,6 % par an en moyenne contre + 14,8% par an entre 1998 et 2003.

Ce phénomène est dû à la fois :

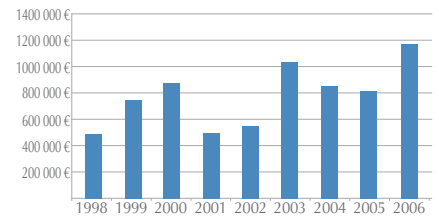
- ▶ au renforcement de l'équipe permanente évoqué en page 101,
- ▶ au développement des activités du Parc qui se traduit par des recrutements ponctuels sur études, ou saisonniers.

En 2006, les dépenses de personnel (922 000 €) ne sont pas couvertes par les recettes statutaires et la dotation du Ministère de l'Écologie (786 000 €). Une part importante de ces dépenses (près de 40 %) est donc financée par le budget d'opérations, ce sont le plus souvent des CDD dédiés sur projets.

(voir graphique n°6 ci-contre)

Graphique 4
Évolution du budget d'opérations du syndicat mixte (recettes)

(source : PNR Brenne)



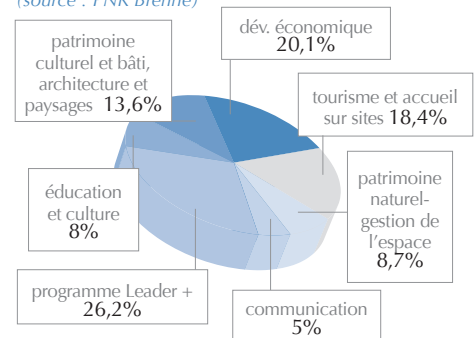
Comptes administratifs – dépenses de fonctionnement (en milliers d'euros)

(source : PNR Brenne)

| Année | Budget total | Budget d'opérations |
|-------|--------------|---------------------|
| 2004 | 1 956 | 790 |
| 2005 | 1 865 | 831 |
| 2006 | 2 158 | 1 050 |
| 2007 | 2 330 | 1 245 |

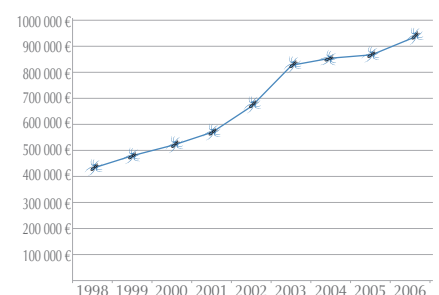
Graphique 5
Répartition des dépenses par objectifs sur la période 2004 - 2007

(source : PNR Brenne)



Graphique 6
Charges de personnel

(source : PNR Brenne)



- Démarche évaluative
- Bilan évaluatif
- Synthèse du bilan évaluatif
- > **La gouvernance et les moyens**
- Regards portés sur le Parc
- Annexes

Après avoir connu une forte hausse au moment des emplois jeunes, la part des emplois aidés est revenue à un niveau inférieur à 1998 (seulement 30 000 € en 2006).

Une capacité d'épargne très faible

Les dépenses réelles sont au même niveau que les recettes sur les exercices 1998 à 2006 (14 177 contre 14 128 k€). L'épargne brute est donc quasi nulle, si bien que le Syndicat mixte peine à faire face au remboursement de sa dette en capital (ce qui a entraîné un réaménagement de la dette en 2005). Cette situation trouve sa source dans l'écart du rythme de réalisation entre les dépenses et les recettes (71,5 % contre 65,4 %). Cela illustre le nombre de plus en plus élevé d'opérations conduites par le Syndicat mixte, et donc de restes à réaliser qui croissent en proportion.

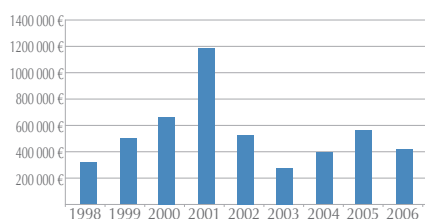
Ainsi, sur l'exercice 2006, les restes à réaliser du programme d'actions de la section de fonctionnement s'élèvent à 1 055 k€ en recettes contre 830 k€ en dépenses (soit un solde positif de 235 k€).

La réduction de ces restes à réaliser, qui alimentent les difficultés de trésorerie, apparaît donc comme prioritaire pour le Syndicat mixte.

Graphique 7

Dépenses réelles d'investissements de 1998 à 2006

(source : PNR Brenne)



2- Le budget d'investissement

Le budget d'investissement connaît d'importantes fluctuations d'une année à l'autre, avec un pic important en 2001-2002 correspondant à la construction de la Maison de la Nature. Sur la période, le budget moyen annuel est de 540 000 €.

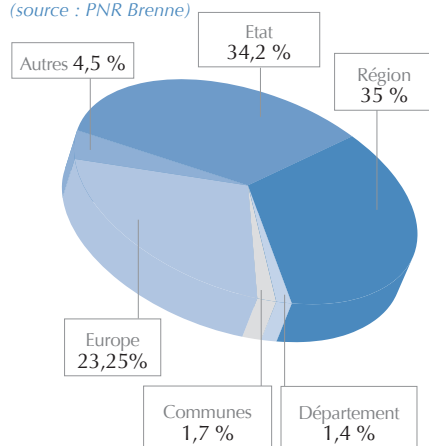
Les postes les plus importants sont les suivants (en milliers d'euros) :

| | |
|--------------------------------|-------|
| Maison de la Nature | 1 398 |
| Maison du Parc | 913 |
| Étangs Foucault | 325 |
| Fromagerie de Pouligny..... | 322 |
| Chapelle de Plaincourault..... | 287 |
| Accueil sur sites | 230 |

Graphique 8

Financement des opérations (fonctionnement + investissement) de 1998 à 2006

(source : PNR Brenne)



Le total des subventions + FCTVA + DGE représente 71,6 % du total des recettes, et les emprunts 28,4 %. Mais pour ces derniers, il s'agit essentiellement d'emprunts relais de TVA, qui sont la traduction de la quasi incapacité du Syndicat mixte à dégager de l'autofinancement. La part de subventions sur les dépenses d'opérations en HT s'élève à 76 %.

L'encours de la dette (0,928 k€ au 1er janvier 2007) est important au regard de la faible capacité d'épargne du Syndicat mixte. L'annuité de la dette (capital et intérêts) représente une moyenne de 9,5 % des recettes réelles de fonctionnement sur la période considérée.

Les regards portés

Synthèse et analyse des entretiens menés
 au niveau départemental et régional

sur le Parc et son action

A- POSITIONNEMENT ET FONCTIONNEMENT DU PARC

1- Quel regard portez-vous sur la stratégie territoriale du Parc conduite ces dernières années ?

Le Parc est un acteur incontournable connu et reconnu sur le territoire et à ce titre il doit faire face à une demande forte et dispersée en termes de projets et d'actions.

Certains acteurs techniques soulignent cependant qu'au fil des ans la stratégie est de moins en moins lisible pour certains domaines d'intervention.

2- Selon vous existe-t-il une concurrence entre les entités territoriales sur le territoire du Parc et une redondance entre les actions publiques engagées ?

Le territoire de la Brenne a la particularité de cumuler un territoire de Parc avec un contrat de Pays, ce qui apparaît comme une situation plutôt idéale en terme de cohérence vis-à-vis de l'action publique.

Le Pays, procédure de nature multisectorielle, intervient dans les domaines qui ne relèvent pas de l'action du Parc.

Si on note donc une absence de concurrence entre les dispositifs Pays et Parc, on constate cependant que les clivages politiques départementaux et locaux sont présents.

Enfin, la superposition des dispositifs a tendance à engendrer un flou au niveau des responsabilités exercées et des financements (ce qui n'est pas propre au Parc naturel régional de la Brenne), et ce d'autant plus que le Parc fait preuve, d'après les personnes interrogées d'une grande capacité à capter de nombreux types de financements.

3- Est-ce que les objectifs, à travers les projets développés par le Parc depuis 10 ans, sont cohérents par rapport aux enjeux du territoire à et son développement économique social et environnemental ?

Outre la difficulté de trouver l'équilibre entre l'économique et l'environnemental, les acteurs techniques estiment que l'aspect environnemental est sous estimé en faveur des actions à caractère économique.

De l'avis des partenaires institutionnels régionaux, au contraire, le Parc a permis de prendre conscience des enjeux environnementaux et naturalistes tout en mettant en place des projets économiques et socioculturels.

4- Est-ce que les intérêts des différents partenaires ont été pris en compte et respectés dans la politique territoriale du Parc ?

Le niveau régional souligne régulièrement les bonnes relations entretenues avec le Parc, basées sur la transparence et des modes de collaborations clairs.

Au niveau départemental et local par contre, des dissensions apparaissent qui ont pour origine des différences partisans ou des conflits de personnes. Une certaine opacité et un élitisme sont associés aux modes de fonctionnement du Parc

Contexte et précautions d'interprétation

Cette synthèse est issue d'une série d'entretiens réalisés auprès de partenaires institutionnels ou autres, des niveaux départemental et régional. Ces entretiens avaient pour but de collecter les arguments des partenaires du Parc et d'autre part de compléter par une approche plus qualitative les données recueillies dans les réunions thématiques.

La liste des personnes interrogées a été fournie par les responsables du Parc et compte tenu du temps et des moyens impartis, cette liste n'est ni exhaustive, ni représentative de tous les acteurs et secteurs du territoire du PNR de la Brenne.

(réseau étanche). Les décisions ne sont pas toujours collégiales et pour certains partenaires le Comité syndical est vécu comme une chambre d'enregistrement et non de décision.

Les cloisonnements entre commissions ou domaines d'activité et l'éloignement par rapport aux préoccupations de la population sont autant de freins à un partenariat qui respecterait les intérêts de chacun.

B- RÉSULTATS

1- Quelles sont les actions phares conduites par le Parc que vous retenir, et en quoi le sont-elles ?

Concernant le volet environnemental, les actions liées à Natura 2000 bénéficient d'un bon écho, ainsi que l'ensemble des actions menées dans le cadre de la gestion contractualisée agro-environnementale (OGAF, CTE, CAD et MAE). Si plusieurs milliers d'ha ont bénéficié du premier dispositif, les CTE et CAD n'ont concerné que quelques centaines d'ha. Quand aux MAE, appliquées à quelques dizaines d'ha seulement, elles n'ont pas connu le développement espéré car inadaptées au contexte local.

Les personnes interrogées soulignent également la qualité des études (entre autres les études de paysages qui servent de référence pour la DDE notamment à travers les fiches communales) et les multiples inventaires réalisés, bien que ceux-ci ne soient pas toujours jugés comme suivis d'effet. L'événement « Chapitre nature » et la lutte contre le cormoran engagée par le Parc sont jugés favorablement par les partenaires.

Le patrimoine bâti est un volet particulièrement visible et apprécié par la population et qui concerne entre autre la rénovation des bâtiments d'élevage et du petit patrimoine.

L'action « village du Parc » est souvent mise en avant pour son diagnostic architectural et sa campagne de restauration. L'action concernant la chapelle de Plaincourault est régulièrement citée.

En terme d'éducation au développement un travail important a été fait en direction des écoles pour l'éducation à l'environnement.

Enfin au niveau économique, l'accent a été mis sur la réalisation et l'impact de la Maison des Entreprises. De même, les actions de formation pour les TPME qui sont proposées systématiquement tous les ans connaissent un franc succès ; cependant les partenaires du niveau régional estiment que ce n'est pas la vocation du Parc de perpétuer ce type d'actions qui pourrait être pris en charge par les opérateurs économiques locaux.

2- D'après vous quelles sont les actions clés qui n'ont pas été mises en place et pourquoi ?

Sur le plan du foncier il est regretté l'absence de stratégie pour enrayer la hausse des prix et limiter les achats extérieurs destinés aux activités de loisirs peu soucieuses de la protection de l'environnement ou d'un développement territorial concerté et raisonné.

Tous les acteurs du territoire s'interrogent cependant sur les marges de manœuvre du Parc dans un contexte régi par la loi de l'offre et de la demande.

Cependant quelques pistes de travail sont citées régulièrement, telles qu'un partenariat renforcé avec la Safer, développer les conventions avec les grands propriétaires ou encore communiquer plus directement envers les propriétaires privés. Également, concernant le foncier, il est souligné qu'il n'y a pas d'actions pour freiner l'enrichissement, le retournement des prairies et l'entretien agronomique de ces dernières. Il est également regretté l'absence d'actions susceptibles de limiter les pratiques semi intensives piscicoles, qui ne sont pas un gage de la préservation de la biodiversité des étangs.

En terme d'urbanisme, les partenaires départementaux et régionaux souhaiteraient que le Parc donne son avis de manière plus tranchée notamment pour éviter le mitage et donc la dégradation des paysages (dans un contexte de crise du logement aigüe notamment pour les jeunes).

Enfin, un certain nombre de personnes interrogées estiment que le Parc, tant dans son fonctionnement que dans ses actions, ne prend pas toujours en compte les préoccupations des habitants et des acteurs locaux.

C- PERSPECTIVES

1- Le Parc va réviser sa charte, quels sont les principaux enjeux et actions à privilégier ?

Attention à l'inflation des projets car le Parc doit faire face à une demande toujours plus conséquente qui se traduit par une multitude de projets pour des moyens financiers relativement limités. Pour cela il doit se fixer des priorités dans le cadre de la nouvelle charte et trouver l'équilibre entre l'économique et l'environnemental et maîtriser son développement en terme de charges de fonctionnement :

- ▶ Améliorer la cohérence de l'action touristique en créant des produits susceptibles d'allonger la durée de séjour et leur consommation,
- ▶ Mettre en place un schéma d'action énergétique,
- ▶ Soutenir le tissu artisanal, commercial et agricole en envisageant des actions de suivi des entreprises afin d'assurer leur pérennité et transmissibilité,
- ▶ Poursuivre la politique de logement et d'urbanisation pour accueillir les nouveaux arrivants et notamment les jeunes, par un urbanisme prenant en compte la préservation des paysages,
- ▶ Promouvoir les produits du territoire et les marques (pisciculture et agriculture).
- ▶ Remobiliser la population dans le cadre de la révision de la charte (diagnostic et programmation partagée).
- ▶ Se donner les moyens de relancer le dialogue et la concertation avec certains acteurs (associations environnementalistes, grands propriétaires et chasseurs) en ouvrant les réseaux et en renouvelant les instances par la prise en compte des nouveaux arrivants sur le territoire. Le Parc doit aussi favoriser la transversalité entre les thématiques notamment à travers les commissions pour une intervention harmonieuse et équilibrée.

Le Parc doit rester un lieu d'écoute et de dialogue. A ce titre il se doit d'améliorer la lisibilité des décisions prises et la transparence dans le fonctionnement et le financement.

Face à l'absence d'instruments contractuels le Parc se doit d'expérimenter de nouvelles méthodes d'actions s'il en a les moyens.

Une enquête auprès de la population apparaît indispensable pour connaître l'intérêt et le véritable impact de l'action du Parc sur le territoire.

2- Le Parc et l'éventuelle extension du périmètre ?

L'extension du périmètre du Parc vers le sud, pourrait constituer un choix stratégique fort. A priori ce choix est motivé par :

- ▶ Un aspect technique qui consiste à dépasser la Brenne des étangs et à renforcer la Brenne du sud avec un rattachement à la vallée de la Creuse
- ▶ Un aspect politique : avec le souhait pour certains élus influents de rattacher 3 cantons supplémentaires au Parc

Une étude sera menée par le Conseil régional et d'ici la fin 2007 des conclusions devraient permettre d'avoir une position claire prise qui sera prise en compte dans le contrat de Parc 2007/2010 sur le volet environnement.

Dans tous les cas il s'agit d'un sujet sensible qui risque lors de la négociation et ce quelle que soit l'option choisie, de créer des ruptures de la part de certaines collectivités.

Liste des personnes rencontrées

CESR : M. Barnagau et M. Depresle
CG : M. Merle
CR : M^{me} Bertrand
CR : M^{me} Dupuy
CR : M^{me} Thibal
CR : M^{me} Valmaggia
Conseil scientifique du Parc : M. Servan
DDA : M. Leauman et M. Tissier
DDE : M. Privat
DIREN : M. Peseux et M. Lesaux
Chambre d'Agriculture : M. Gateault vice président
FDSEA : M. Vignes
CDJA : M. Viallet
Conseil de développement du Parc : M. Piriou
Fédération départementale des Chasseurs : M. Bourguemestre

Annexes

EXEMPLE DE FICHE ACTION

Consulter l'action

Type: Randonnées et activités de pleine nature

Titulaire: **CHANCEL Géraldine** Date création fiche: **25/03/2007** Date MAJ fiche: **16/04/2007** Année:

Action: **Randonnée pédestre**

Contexte: La balade à pied est la première activité demandée par nos visiteurs. Le Comité Départemental de Tourisme au cours des 10 dernières années a mené une politique d'aménagement de sentiers par commune dont la répercussion aujourd'hui est la présence de plus de 2000 km d'itinéraires balisés sur le Parc pas toujours bien entretenus et sur les communes qui ne sont pas dans la responsabilité du Parc.

Objectif: Pouvoir assurer la promotion de la randonnée sur des itinéraires de qualité, empruntant en majorité des chemins ayant un réel intérêt de découverte patrimoniale et dont on est certain de la qualité de l'entretien du chemin et du balisage.

Evolution: Un groupe de travail « randonnée pédestre », auquel participent différents prestataires (associatifs, privés ou collectifs), a été constitué pour sélectionner 20 balades, réparties sur le territoire du Parc, représentatives de son patrimoine et de ses paysages. Un travail de terrain a été effectué pour recenser les itinéraires, les conseils municipaux des 25 communes traversées ont débattu et des conventions ont été conclues avec des propriétaires privés. Ce travail a été assuré en collaboration étroite avec le Comité Départemental de Randonnée Pédestre qui a agréé ces itinéraires et le Comité Départemental de Tourisme ainsi qu'Indre Nature et l'Ecomusée pour la rédaction des textes.

Résultat: L'édition d'un topoguide aux éditions Dakota qui regroupe 20 itinéraires représentatifs des paysages du Parc.

Site: Loinc à ce travail, on est à même de proposer des itinéraires de qualité et ainsi répondre à la demande de balades à la journée.

La prochaine étape consiste à faire du couple randonnée (balade), découverte nature dans le Parc le moyen de mettre en valeur des produits commercialisables. Le prochain travail sur les GR de Pays va nous en donner la possibilité en proposant de la randonnée sur plusieurs jours entre hébergements adaptés si possible avec port de bagages.

Partenaires et élus:
 Promotion par le guide dakota qui est de bonne qualité. Signalétique uniforme. Cela va dans le bon sens, de passer du quantitatif au qualitatif.
 Faire les plus belles balades en visitant le territoire est une bonne solution. Il faut à l'avenir tenir la cadence et assurer cette vision.

Présentation: Le suivi de la qualité du balisage et des chemins est fondamental d'où l'importance de poursuivre la convention d'entretien avec l'OT de Bâleux. Les délibérations de certaines communes interdisant le passage des véhicules à moteur sur l'itinéraire des circuits Dakota ont été attaquées en justice par le président du CODEVER local. L'affaire n'est pas encore jugée. Le dossier randonnée pédestre et notamment le projet Dakota a été suivi par Angélique Chagnon qui depuis a quitté le Parc. Tout le travail de fond qu'elle a mené n'aurait pu être réalisé sans l'embauche d'une personne supplémentaire au sein du pôle tourisme. La poursuite des actions en ce domaine et surtout leur rapidité d'exécution ne se fera pas sans le remplacement d'Angélique.

Partenaires et élus:
 Entretien difficile à faire partie problématique de usage des fossés absent parfois

Indicateurs de la mise en œuvre:

Nombre d'exemplaires vendus (?)

Date début prévue:
 Date fin prévue:
 Date début:
 Date fin:

Contexte géographique: **PNR Brenne**

Maître ouvrage: **Syndicat mixte**

Maître œuvre:

Financiers: **Comité Départemental de randonnée pédestre
 Comité Départemental de Tourisme
 Indre Nature**

Intervenants:

| nom | temps | date_debut | date_fin |
|---------------------|-------|------------|----------|
| ▶ CHAGNON Angélique | | | |
| | | | |
| ◀ | | | |

[Changer l'indicateur](#)

Démarche évaluative
Bilan évaluatif
Synthèse du bilan évaluatif
La gouvernance et les moyens
Regards portés sur le Parc
> **Annexes**

Blason
« patrimoine naturel »

**Bilan de 10 ans d'actions
Bellebouche – Mai 2007**

Devises

Des hommes dans leur milieu

La Brenne : un patrimoine paysager à valoriser et à exploiter

Du bien et du moins bien

Doucement mais pas sûrement

Diversité et développement

Bien mais pas assez

La Brenne : une passion partagée pour la nature

Nouvelle lune sur la Brenne

En Brenne, le PNR a fait revivre le patrimoine naturel

La Brenne est sortie de son isolement géographique, enfin !

La Brenne s'est ouverte au monde

« Brenne » zone humide : l'eau, c'est la vie (si elle est de qualité)

**Réalisations réussies
(ce qui a été fait)**

- ▶ Un travail d'inventaire
- ▶ Meilleure connaissance du patrimoine naturel
- ▶ Connaissance du patrimoine
- ▶ Une approche pédagogique grand public
- ▶ Animation pédagogique et culturelle
- ▶ Relation avec les écoles
- ▶ Ouverture de sites d'observation
- ▶ Communication grand public
- ▶ Sensibilisation des acteurs aux évolutions de la Brenne
- ▶ Très bonne avancée pour Natura 2000 (4 sites proposés) + promotion
- ▶ Gestion contractuelle
- ▶ Échanges et contractualisation avec les agriculteurs
- ▶ Le maintien d'une certaine biodiversité
- ▶ Diversification des milieux protégés
- ▶ Lutte contre les rongeurs aquatiques indésirables
- ▶ Les randonnées pédestre, VTT et équestres
- ▶ Augmentation du nombre de sites et de milieux préservés
- ▶ Guide photo de la flore remarquable
- ▶ Étude Indre Nature sur les sites remarquables en bordure des voies de communication
- ▶ Dépliant : « pour une cohabitation équilibrée » entre différents utilisateurs de l'espace (chasseurs, promeneurs...)
- ▶ Diaporama faune et flore à la Maison du Parc
- ▶ Collaboration étag Massé
- ▶ Collaboration avec le CPRNC
- ▶ Maison de la Nature et de la RN de Chérine
- ▶ Bibliographie

**Résultats positifs
(changements observés)**

- ▶ Identité forte au niveau national et européen
- ▶ Image forte pour le département de l'Indre
- ▶ Territoire reconnu

- ▶ Perception pour le public (surtout hors Brenne)
- ▶ Pérennisation de sites d'observation et de suivi
- ▶ Sites d'expérimentation
- ▶ Favorise la connaissance des milieux
- ▶ Prise en compte des paysages, de l'histoire et de l'archéologie
- ▶ Entente sur des thèmes concernant la chasse, la pisciculture
- ▶ Prise de conscience des problèmes de terrain
- ▶ Sensibilisation des habitants du Parc sur la richesse naturelle
- ▶ Peut être une meilleure image du chasseur auprès du public, et la possibilité de faire passer un message
- ▶ Beaucoup de travaux ont été effectués avec bon sens et efficacité
- ▶ Les actions de la commission patrimoine naturel et du conseil scientifique sur les paysages, l'histoire et l'archéologie
- ▶ Publications – études – rapports très efficaces
- ▶ Aide au tir de cormoran
- ▶ Entretien des bords de route
- ▶ Création de modèles
- ▶ Une ouverture d'esprit lente et progressive
- ▶ Ouverture d'esprit
- ▶ Rien de spectaculaire

**Réalisations absentes
(ce que vous auriez souhaité)**

- ▶ Intervention auprès des exploitants et des propriétaires fonciers
- ▶ Trop centralisé sur la Maison du Parc
- ▶ Une appropriation de la dynamique par ses acteurs économiques
- ▶ L'intégration de la commune de Lingé dans le Syndicat mixte
- ▶ Manque de communication x2
- ▶ Communication entre commissions
- ▶ Manque de communication vers les habitants
- ▶ Bilans intermédiaires
- ▶ Collaboration trop peu développée sur certains sujets (aide à la réimplantation du gibier pourtant déjà cotée dans la charte intercommunale)

- ▶ Mutualisation des politiques d'intervention PNR-CRC / CG36
- ▶ Manque d'implication du Parc dans certaines actions cynégétiques vis-à-vis d'espèces chassables ou nuisibles.
- ▶ Peu de prises en compte des cours d'eau et des liaisons inter-étangs
- ▶ Espèces envahissantes
- ▶ Insuffisance d'une politique incitative auprès des élus et de la population
- ▶ Vaste territoire où il manque de structures d'accueil pour le public

Résultats non souhaités

- ▶ Non prise en compte des milieux
- ▶ Des initiatives contradictoires non maîtrisées et non maîtrisables
- ▶ Comportement du public allant à l'encontre du respect de la nature si ce dernier n'est pas éduqué
- ▶ Un flou artistique sur les actions menés alors que les acteurs du Parc se sont réellement investis
- ▶ Le Parc naturel régional est un propriétaire foncier : pourquoi ?
- ▶ Une certaine méfiance encore présente du monde de la chasse par le Parc

Freins

- ▶ Les réalisations issues de dispositifs institutionnels prennent beaucoup de temps
- ▶ Beaucoup de dépenses de temps et d'énergie
- ▶ Dispersion des actions car trop nombreuses
- ▶ Trop grande dispersion dans les actions
- ▶ Relationnel entre le Parc et son équipe, et certains de ses partenaires
- ▶ Opposition de certains partenaires
- ▶ Problème d'hommes
- ▶ Conflits entre les représentants des politiques locaux
- ▶ Méfiance des partenaires et des acteurs locaux
- ▶ Difficultés de mise en œuvre de Natura 2000
- ▶ Une politique nationale pas compréhensible avec l'Europe et les acteurs locaux

- ▶ Politique agricole x2
- ▶ Législation française et européenne
- ▶ La France dans sa politique dite « volontariste » contrat/contrôle
- ▶ Faible participation des élus
- ▶ Faible intérêt du CG
- ▶ Un certain manque de conviction de la part de la majorité des élus
- ▶ Les différents niveaux d'information en fonction des différents partenaires, chasseurs, pisciculteurs, agriculteurs, propriétaires
- ▶ Le monde de la chasse n'est pas encore habituée à s'ouvrir (pour vivre heureux vivons cachés ?)
- ▶ Regard de la population
- ▶ Communication pas assez forte x3
- ▶ Blocage pour la gestion contractuelle des étangs piscicoles
- ▶ Propriétaires privées
- ▶ Pas de projets objectifs à long terme du à un manque d'obligation de résultat dont le frein est le Parc englué dans des actions politiques et non apolitiques
- ▶ La mollesse ambiante de la Brenne et de ses actions

Leviers

- ▶ Contrats
- ▶ Actions des partenaires associatifs Indre nature/ LPO/ Fédé Chasse/ CP-NRC
- ▶ Une appropriation de la logique par ses acteurs
- ▶ Crédit DIREN, Europe
- ▶ Meilleure diffusion des objectifs souhaités
- ▶ De la bonne volonté
- ▶ Savoir aller au-delà de ses convictions personnelles
- ▶ Faire confiance
- ▶ Développer l'information
- ▶ Éducation du public et en priorité des jeunes générations
- ▶ Une meilleure communication et un réel engagement de tous les partenaires Bon rapport entre techniciens
- ▶ Implication progressive du Parc dans la concertation locale, la communication et la sensibilisation et la recherche de solutions convenables pour tous.

Blason « patrimoine bâti-paysages »

Bilan de 10 ans d'actions Bellebouche – Mai 2007

Devises

Connaître pour apprécier et défendre

Tout est prêt et maintenant ?

Le bâti et le paysage, ce n'est pas faire du joli pour le touriste, c'est un cadre de vie pour le quotidien

Le paysage est un patrimoine mieux connu et mieux compris

Vert, eau et pierre en Brenne

Connaître et protéger le patrimoine bâti de la Brenne

Du bâti au paysage

La Brenne : une passion de la nature

Au cœur de la nature en Brenne

Patrimoine bâti en Brenne : 30 ans de désertification = un legs presque intact

Le Parc : une nature et des hommes

Un Parc fédérateur mais aussi des secteurs

Démarche évaluative
Bilan évaluatif
Synthèse du bilan évaluatif
La gouvernance et les moyens
Regards portés sur le Parc
> Annexes

Blason
« culture-éducation »

Bilan de 10 ans d'actions
Bellebouche – Mai 2007

Devises

3, 2, 1 partez

Du CEL au projet éducatif local

C'est mieux en disant

Des ados qui prennent des
responsabilités aujourd'hui seront des
acteurs de demain

Dans et hors les murs de l'école

Pays des 1000 étangs, pays des
1000 facettes

Éduquez, éduquez, il en restera
toujours quelque chose

Des services adaptés au milieu rural,
qui donnent envie d'y rester et d'y
vivre

L'animation et la conservation de la
culture dans le patrimoine

La culture n'est pas qu'agricole

Le Parc : un lien de nature et de culture

Culture vivante en Brenne

Un territoire innovant qui se donne les
moyens d'accueillir des familles

Ça bouge

Territoire qui propose des actions
innovantes

Interventions en milieu scolaire –
originalité et variété des activités

Vivre cultivés au pays

Cultivons notre Parc

Réalisations réussies
(ce qui a été fait)

Animation/ Communication
Jeunesse
Culture
Éducation
Sensibilisation au territoire

- ▶ Éducation et culture au cœur des actions du Parc (dans toutes commissions)
- ▶ Essais multiples d'animation
- ▶ Contact continu tout au long de l'année
- ▶ Accords trouvés avec CAF
- ▶ Maison du Parc = espace de vie x2
- ▶ Base de plein air
- ▶ Qualité des intervenants quelque soit le domaine
- ▶ Relais BIJ x10
- ▶ Relais AM x3,
- ▶ Ludothèque
- ▶ Développement des projets de jeunes x2
- ▶ Petite enfance : toutes les actions
- ▶ Jeunes : presque toutes les actions
- ▶ Maison de l'enfance plurielle x2
- ▶ Action culturelle : satisfaction pour le nombre de projets x2
- ▶ Richesse de la diffusion culturelle
- ▶ Ateliers de sensibilisation culture x2
- ▶ Développement offre culturelle x2
- ▶ Programmation culturelle diverses x2
- ▶ Résidences de compagnies, d'artistes x2
- ▶ Création des postes d'animateurs
- ▶ Initiation au théâtre x2
- ▶ Interventions musicales x5
- ▶ Espace culturel rural
- ▶ Guide des acteurs culturels – Contrat régional de saison
- ▶ Réalisations patrimoniales
- ▶ Réouverture du château d'Azay-le-Ferron
- ▶ Cohérence éducative
- ▶ Développement et coordination des activités péri-éducatives
- ▶ Signature d'un CEL renouvelé x2
- ▶ Animations pour collégiens x2

- ▶ Émergence du projet éducatif de territoire
- ▶ Programme Éducation à l'Environnement
- ▶ Contact des animateurs avec les collégiens
- ▶ Expositions art plastiques
- ▶ Foulées du Parc x5
- ▶ Activités proposées dans les écoles
- ▶ Classes architecturale et environnementale x3
- ▶ Outils Éducation à l'Environnement, Clubs nature, Bout'bout
- ▶ Classes Natura 2000
- ▶ Activités du CPIE
- ▶ Classes archi et environnement

Résultats positifs :
(changements observés)

- ▶ Écoute des techniciens face à la compagnie
- ▶ Mise en cohérence des actions scolaires et périscolaires x2
- ▶ Manifestations reconnues et ancrées dans le territoire
- ▶ Vie associative plus forte
- ▶ Réseau d'acteurs de l'éducation et de la jeunesse
- ▶ Partenariat varié et solide
- ▶ Groupe de travail culture
- ▶ On peut proposer animations sur petites communes
- ▶ Apport important pour les enfants dans territoire rural (éducation et culture)
- ▶ Toutes les tranches d'âge sont concernées
- ▶ Gratuité des activités – projets pas clé en main – qualité des intervenants
- ▶ Prise en compte des jeunes (0-25 ans)
- ▶ Diversité des portes d'entrée à l'éducation et la culture
- ▶ Bonne communication
- ▶ Plus grande mobilisation de jeunes et d'association jeunes x2
- ▶ Prise de décisions par ados pour sor-

ties, projets x2

- ▶ Projets de jeunes plus aboutis x2
- ▶ Ébauche d'une politique enfance jeunesse
- ▶ Impulsion petite enfance, jeunes, structures collectives d'accueil
- ▶ R.A.M. itinérant (proximité)
- ▶ Actions auprès des jeunes/communication
- ▶ Acteurs enfance mieux identifiés
- ▶ Cohérence offre culturelle
- ▶ Projet EN d'ouverture ateliers artistiques
- ▶ Ouverture culturelle des collégiens
- ▶ Meilleure implication des publics dans la diffusion culturelle
- ▶ Ouverture culturelle et artistique vers les écoles (partenariat large)
- ▶ Renforcement d'un réseau culturel « historique » et partenariat
- ▶ Découverte et diversité culturelle
- ▶ Meilleure connaissance du territoire
- ▶ Prise de conscience du territoire par les élèves (identité) et effort de communication du Parc et des écoles

Réalisations absentes

(ce que vous auriez souhaité)

- ▶ Maintenir la conscience d'une compagnie qui veut fédérer et d'une union des professionnels du développement du spectacle
- ▶ 15 communes concernées seulement par CEL (dont certaines grosses absentes)
- ▶ Télévision locale
- ▶ Communication auprès des enseignants (pas assez directe)
- ▶ Échanges inter-Parcs
- ▶ Soutien technique
- ▶ Conservation des monuments antiques (funéraires romains)
- ▶ Plus de coordination entre les acteurs du Parc
- ▶ Projets transversaux (développement durable)
- ▶ Mutualisation à consolider
- ▶ Salle, lieux identifiés de spectacle x5

- ▶ Aménagement de petits lieux de diffusion
- ▶ Initiation aux arts lyriques
- ▶ Circuit des églises romanes
- ▶ Rencontres sportives écoles du Parc
- ▶ Revisiter le projet éducatif de territoire
- ▶ Action sur le développement durable menée par le biais des enfants
- ▶ DP 3 n'a pas été réussi

Résultats non souhaités :

- ▶ Silence poli en Comité syndical si présentation des actions de la thématique - sauf relais BJJ
- ▶ Difficultés à s'ouvrir à de nouveaux acteurs
- ▶ Risque de repli sur le territoire
- ▶ Diminution des membres de juniors associations
- ▶ Périodes culturelles très actives et périodes creuses
- ▶ Baisse des CEL (essoufflement rapide, peu de bénévoles)

Freins

- ▶ Mobilisation inégale des élus x2=>inégalité de traitement sur le territoire
- ▶ Lisibilité des actions
- ▶ Manque de coordination
- ▶ Complexité du territoire (compétences) : Peu d'implication des municipalités pour les actions du PNR (empilement des collectivités) x7
- ▶ Pb de cohérence entre partenaires, et aussi entre partenaires du Parc et équipe du Parc
- ▶ Absence de réflexion commune sur actions avec certains partenaires (Communauté de communes)
- ▶ Même constat qu'en 1997 : on fait l'action avant de réfléchir
- ▶ Difficultés à élargir le « cercle » des partenaires
- ▶ Prise en compte trop stricte de l'aménagement du territoire ?
- ▶ Transport – déplacement x8 (Le Parc est grand quand on est piéton...)

- ▶ Manque de transversalité
- ▶ Problèmes financiers (Budgets limités, Pb de trésorerie) x9
- ▶ Baisse subventions
- ▶ Cheminements administratifs (financements, autorisations) Lourdeurs administratives (bcp de réunions) x3
- ▶ Absence d'un animateur type agent de développement sur politique emplois jeunes
- ▶ Difficile de savoir tout ce qui se passe car territoire vaste
- ▶ Méconnaissance mutuelle PNR – Familles rurales
- ▶ Financements pour sortie classes Natura 2000
- ▶ RAM à Douadic (localisation ?)
- ▶ Peu de jeunes au même endroit x2

Leviers

- ▶ Partenariat fort, mobilisé, reconnu, Parc bien identifié x8
- ▶ Élus et techniciens du PNR x6
- ▶ Commission culture
- ▶ Proximité et concertation amicale, relations faciles (Beaucoup dialogue) x3
- ▶ Volonté de clarification des instances et de cohérence entre partenaires
- ▶ Plus d'interactions avec dispositifs des autres partenaires (PNR fonctionne presque trop en autonomie)
- ▶ Animateurs compétents, volontaires et dynamiques
- ▶ Financements Région, Europe, CAF
- ▶ Soutien et animation LEADER II
- ▶ Engagement Communauté de communes, CAF, DDJS
- ▶ Travail sur l'information des élus des communes (enjeux des questions culturelles et éducatives)
- ▶ Moyens financiers trouvés
- ▶ Implication des collectivités – municipalités + associations - ...
- ▶ Encadrement des ados par de jeunes adultes
- ▶ Présence dans le collège d'adultes impliqués (animateurs, élus, anciens élèves)
- ▶ Écoles, associations ; on s'est appuyé sur eux

Démarche évaluative
 Bilan évaluatif
 Synthèse du bilan évaluatif
 La gouvernance et les moyens
 Regards portés sur le Parc
 > Annexes

Blason
 « économie »

Bilan de 10 ans d'actions
 Bellebouche – Mai 2007

Devises

L'économie, activité motrice du PNR

Développement éco + patrimoine
 naturel = développement soutenable

La Brenne survivra avec agriculture

Nouvelle lune sur la Brenne

La Maison des Entreprises, un
 lieu efficace d'informations et de
 formation

En Brenne, chaque projet économique
 bénéficie d'un appui

Revenir dans un territoire calme, de
 douceur

Se connaître, se reconnaître, faire
 connaître

L'économie est un pilier essentiel d'un
 Parc naturel

Brenne, la mobilisation et le
 dynamisme pour un territoire
 remarquable

Identification et reconnaissance du
 territoire de la Brenne

Pas de devises a posteriori

Réalisations réussies
 (ce qui a été fait)

- ▶ Un appui intéressant au niveau des TPE (commerce, artisanat) : ORAC, Fonds d'avance Animation de l'ADEP
- ▶ Communication extérieure et intérieure aide et conseil aux entreprises en difficultés
- ▶ Maison des Entreprises
- ▶ Maison des Entreprises, partenariat avec Chambre des métiers
- ▶ ADEP : évolution et lieu de concertation ouverts aux consulaires et aux habitants, acteurs du territoire
- ▶ Brenne Initiative
- ▶ Partenariat avec les chambres consulaires
- ▶ Aide à la création d'entreprises avec l'ADEP
- ▶ Mise en place des outils pour appui à l'installation et la modernisation (fonds d'avance ou subventions) x2
- ▶ Concours de création à la reprise jeunes et senior
- ▶ Implication du Parc dans le tourisme du territoire (activité économique)
- ▶ Créations d'entreprises
- ▶ Appui aux entreprises, conseil délocalisé
- ▶ Architecture qui fonctionne bien
- ▶ Mobilisateur de crédits publics fantastique
- ▶ Installations de jeunes
- ▶ Aide à l'investissement des exploitations agricoles
- ▶ Agriculteurs se diversifient avec tourisme
- ▶ Agriculteurs sont sensibilisés aux problèmes environnement du fait du Parc
- ▶ Productions locales
- ▶ Filière caprine (qui ne sont pas des PME mais des exploitations à la fonction sociale différente)

Résultats positifs :
 (changements observés)

- ▶ Reconnaissance de la proximité du Parc qui est bien ressentie
- ▶ Reconnaissance du Parc naturel de la Brenne en tant qu'acteur économique
- ▶ Service à la population (derniers commerces)
- ▶ Dynamique opérée sur le territoire
- ▶ Très bon accueil pour la petite entreprise
- ▶ Installation des artisans et commerçants
- ▶ TPE
- ▶ Beaucoup d'installations sur le territoire
- ▶ Outils évolutifs, qu'on a sur faire évoluer, large panoplie pour commerçants, artisans, agri, complémentaires
- ▶ Partenariat très réussi (chambres consulaires, ...)
- ▶ % important d'entreprises accompagnées
- ▶ Formations délocalisées
- ▶ Peu d'échec dans les projets appuyés
- ▶ Population augmente, plus de consommation
- ▶ Modernisation permise par Chambres consulaires
- ▶ 5 supports édités, salons régionaux et nationaux + 7 entreprises = 150 emplois sauvés + 3 opérations parrainages avec 86 solutions de contrat

Réalisations absentes
 (ce que vous auriez souhaité)

- ▶ Peu d'action vers les PME, PMI (Plus de 50 salariés) pour les attirer sur le territoire
- ▶ Secteurs PME, PMI ne se retrouve pas dans l'action de la Maison des Entreprises
- ▶ + de participations des chefs d'en-

- treprises aux Club des entrepreneurs
- ▶ Plus de partenariat avec les consulaires
 - ▶ Service à la population limité au commerce ont exclu certaines activités qui sont aussi dans le besoin et qui structure l'économie locale
 - ▶ Pas d'actions vers les NTI
 - ▶ Des services encore plus délocalisés
 - ▶ Animer encore plus pour attirer plus
 - ▶ Absence de liens entre les Communauté de communes (qui ont la compétence économique) et le Parc surtout au niveau des techniciens
 - ▶ Volet agricole délicat, plus d'installation
 - ▶ Plus d'aide à l'agriculture et à la pisciculture
 - ▶ Poursuite des MAE (maintien de l'élevage)
 - ▶ Opérations collectives (artisanat, on peut mieux faire)
 - ▶ Pas de reconnaissance des spécificités de l'agriculture et de la pisciculture de la Brenne

Résultats non souhaités :

- ▶ Augmentation prix terres x2
- ▶ Agrandissement des exploitations agricoles

Freins

- ▶ Difficultés d'un partage de compétence avec les collectivités territoriales en présence (découpage, compétences...)
- ▶ Absence de communication extérieur avec le reste du département (consulaires) au niveau des autres activités que les petites entreprises
- ▶ Liaison avec les projets des Communauté de communes et communes sont peu lisibles
- ▶ Manque de coordination entre les acteurs économique de la Brenne

- ▶ Manque de communication entre techniciens et terrain
- ▶ Environnement peu favorable pour les PMI, PME (social, rural) (accueil = handicap socio-territorial)
- ▶ Manque de responsabilité (rares sont les personnes qui veulent créer une entreprise)
- ▶ Absences de nouvelles technologies x2
- ▶ Isolement et manque d'infrastructures
- ▶ Manque de soutien financier au fonctionnement
- ▶ Financement
- ▶ Absence de financement pour des opérations d'animations (avec Chambres)
- ▶ Dispersion de moyens
- ▶ Prix du foncier, installation difficile sur centre Brenne x2
- ▶ Inadéquation des politiques piscicoles au territoire
- ▶ Aucune subvention ne peut être donnée au bâti agricole
- ▶ Complexité de certaines procédures
- ▶ Image de protectionnisme écologique
- ▶ Manque de solidarité (un agriculteur qui produit agneau ou autre chose aimerait que les locaux consomment produits de la Brenne)
- ▶ Manque de financement au niveau agricole
- ▶ MAE inadaptées ou inexistantes

Leviers

- ▶ Mise en place de cette coordination
- ▶ Mobilisation des élus et chercher les aides nécessaires, financement
- ▶ Différentes commissions du PNR et meilleure communication de ce qui se fait à travers le Parc
- ▶ ADEP + Relation avec la CDC
- ▶ Excellent relais partenaires administratifs + salariés PNR
- ▶ Bonne entente entre partenaires

- ▶ Conventions signées entre PNR et Chambre métiers
- ▶ Nouvelles activités liées à l'environnement, écologie
- ▶ Successions d'actions (outils créés)
- ▶ Soutien avec moyens publics et privés
- ▶ Partenaires financiers, fonds européens...
- ▶ Installation en milieu rural et meilleure communication

Démarche évaluative
Bilan évaluatif
Synthèse du bilan évaluatif
La gouvernance et les moyens
Regards portés sur le Parc
> **Annexes**

Blason
« **tourisme** »

Bilan de 10 ans d'actions
Bellebouche – Mai 2007

Devises

Tourisme la vie du Parc II

Brenne : terra non incognita

S'approprier ses richesses et les présenter au monde

Brenne : envol

Nature, tranquillité, développement, équilibre

La Brenne : un joyau dont la découverte se mérite

Développement du tourisme nature

Inscrire notre territoire dans l'identité nationale du tourisme

Brenne poumon vert du centre de la France

En faire moins et mieux, en affichant des priorités

Faune et flore en harmonie

Le Parc naturel régional de la Brenne : un territoire de forte attractivité touristique dans l'Indre

Ne pas oublier les petites communes qui sont sur le Parc qui ont par exemple des campings

Mise en avant de la nature

Des activités de pleine nature au tourisme de nature

Réalisations réussies
(ce qui a été fait)

- ▶ La Maison du Parc x5
- ▶ Coordination des OT sur le territoire x2
- ▶ Mise en relation OT x2 pour apporter une émulation dans le secteur touristique
- ▶ Qualité des documents réalisés (réseau soudé)
- ▶ PNR qui gère les sites touristiques
- ▶ Approche intéressante qui prend en compte les acteurs locaux
- ▶ Ensemble d'activités pour un public diversifié
- ▶ Clientèle étrangère
- ▶ Base de données prestations touristiques Vis@centre
- ▶ Visites de sites en réseau
- ▶ Guide pratique x4
- ▶ Promotion
- ▶ Outils de communication
- ▶ Formations informatiques et langues
- ▶ Gros travail de communication

Résultats positifs :
(changements observés)

- ▶ 1 ou 2 pôles de développement touristique
- ▶ Valorisation du territoire en particulier tout ce qui concerne la nature
- ▶ Bons échanges entre OT
- ▶ Émulation dans les communes
- ▶ Allongement de la saisonnalité par rapport au territoire ruraux traditionnels
- ▶ La Maison du Parc appropriée par les habitants (lieu)
- ▶ Grande polyvalence entre accueil et la boutique
- ▶ Augmentation des revenus liés au tourisme et du nombre d'emplois liés au tourisme 115 en 2003 et 126 emplois en 2005 (augmentation)

- ▶ Augmentation de la notoriété du Parc (même à l'étranger...) x5
- ▶ Reconnaissance du territoire au niveau du département, de la région
- ▶ Promotion en phase exponentielle
- ▶ Répercussions nationales
- ▶ Internationalisation de la clientèle à travers le réseau ornithologique
- ▶ Intérêt de la presse (TV, écrite) pour destination Brenne (forme de reconnaissance)
- ▶ Documentation touristique
- ▶ Guides très réussis (amène nouvelle clientèle)
- ▶ Bonne diffusion du tourisme sur le territoire
- ▶ Relation entre population et autres acteurs

Réalisations absentes
(ce que vous auriez souhaité)

- ▶ Déficit de commercialisation des séjours touristiques x3
- ▶ Accessibilité aux personnes à mobilité réduite x2
- ▶ Évaluation des retombées éco du tourisme x2
- ▶ Manque de coordination entre partenaires touristiques
- ▶ Difficultés fonctionnement OT
- ▶ Prise en compte réseau plus importante
- ▶ Trop de conflits au lieu de partenariat
- ▶ 1 poste seulement au Parc
- ▶ Absence de partenariat public privé sur commercialisation de circuits
- ▶ Pas de vente de packs week-end
- ▶ Contrôle qualité
- ▶ Manque de sites ouverts en période creuse
- ▶ Valorisation du patrimoine rural (terroir)
- ▶ Manque de prise en compte de la démarche de communication touristique Berry
- ▶ Communication touristique vers

l'extérieur assez faible pour objectif de conquête de clientèle

- ▶ Absence de diffusion internet

Résultats non souhaités :

- ▶ On n'arrive pas à mener à bien tous les projets, toutes les idées x2
- ▶ Meilleur partage du territoire par la concertation
- ▶ Inflation foncier (pas un reproche PNR)
- ▶ Difficultés évidentes de commercialisation
- ▶ Saison touristique pas assez longue
- ▶ Jalousie du département
- ▶ Moindre transformation du revenu du tourisme dans l'économie locale (pas d'effet d'entraînement dans l'éco locale)
- ▶ Disparition de l'activité agricole qui « ferme » les territoires

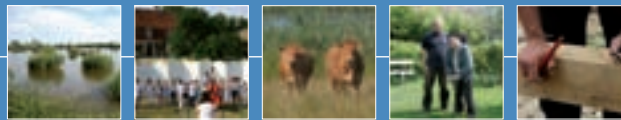
Freins

- ▶ Manque de moyens financiers et humains en conséquent x4
- ▶ Manque de prise en compte du tourisme au niveau des élus du Parc
- ▶ Pas de volonté politique partagée et forte x3
- ▶ Manque d'implication des professionnels à l'activité du Parc x3
- ▶ Manque de dialogue constructif entre les acteurs x3
- ▶ Manque de culture touristique de la population x2
- ▶ Manque de professionnalisme de certains acteurs x2
- ▶ Manque de volonté très affirmée (arbitrage patrimoine naturel/ tourisme pourtant compatible)
- ▶ Budget restreint pour le tourisme au niveau du Parc
- ▶ Manque de moyens de communication (mobiles, ADSL)
- ▶ Accès payants (Bellebouche)
- ▶ Beaucoup de domaines privés

- ▶ Conflit d'intérêts
- ▶ Politique de cliché : stade d'eau vive à Tournon n'a rien à voir avec le projet de territoire de la Brenne
- ▶ Très mauvais fonctionnement du système de réservation (département)
- ▶ Manque de transversalité avec l'économie, agriculture, l'éducation, l'environnement, la communication
- ▶ Certains habitants ne s'approprient pas le territoire PNR

Leviers

- ▶ Travail en réseau d'acteurs x5
- ▶ Travail des autres commissions
- ▶ Action du CDT, OTSI, agents hôteliers, Maison Parc, acteurs locaux
- ▶ Travail en commun technicienne et prestataires
- ▶ Travail en commun
- ▶ Travail avec CDT
- ▶ Audits sur tourisme de notre territoire
- ▶ Demander aide au CG en particulier
- ▶ Richesse partiellement utilisée qu'il reste à mettre en œuvre
- ▶ Volonté politique partagée et forte sur le territoire reste à mettre en œuvre
- ▶ Coordination et travail transversal entre les acteurs du Parc, économie ; tourisme ; environnement...
- ▶ Dépasser les clivages politiques
- ▶ Meilleure coordination des acteurs surtout au niveau du CG
- ▶ Prise en compte des PPP (partenariats publics privés)
- ▶ Moyens humains et financiers
- ▶ Une gamme de loisirs adaptée à la famille
- ▶ Satisfaction des touristes à leur départ
- ▶ Guide pratique
- ▶ Notoriété de territoire
- ▶ Développement internet



Parc naturel régional de la Brenne

Maison du Parc

Le Bouchet - 36300 ROSNAY

02 54 28 12 12

www.parc-naturel-brenne.fr

